



cameleon
software
A PROS® COMPANY

www.cameleon-software.com

Document de référence

2013

Le présent document de référence, qui inclut le rapport financier annuel, a été déposé le 29 avril 2014 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Cameleon Software

Le Galilée | 185 rue Galilée | 31670 Labège | France
S.A. au capital 2 925 663 euros | 341 081 743 RCS Toulouse

©2014 Cameleon Software | All rights reserved ●

Table des matières

1	Société et Stratégie	5
1.1	La Société	5
1.1.1	Présentation	5
1.1.2	Cameleon CPQ une solution complète et innovante	5
1.1.3	Le marché du CPQ	6
1.1.4	Le portefeuille clients	7
1.1.5	Modèle économique	7
1.1.6	Offre produit	7
1.2	Stratégie & Partenariats	7
1.2.1	Acquisition de Cameleon par PROS	7
1.2.2	Ecosystème Cameleon Software	8
2	Management et Organisation	10
2.1	Le management	10
2.2	L'organisation	11
3	Gouvernement d'entreprise et Contrôle interne	12
3.1	Gouvernement d'entreprise	12
3.1.1	Les diligences	12
3.1.2	La composition du Conseil d'Administration	12
3.1.3	Condamnation, Incrimination, Faillite	13
3.1.4	Conflits d'intérêts et relations familiales	14
3.1.5	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	14
3.1.6	Limitation de pouvoirs	16
3.1.7	Politique de rémunération	16
3.1.8	Référence à un code de gouvernement d'entreprise	16
3.1.9	Participation aux Assemblées	17
3.1.10	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA	17
3.2	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	17
3.2.1	Objectifs du contrôle interne	17
3.2.2	Acteurs et organisation du contrôle interne	18
3.2.3	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	18
3.2.4	La gestion des risques	19
4	Finance	28
4.1	Récapitulatif des données consolidées en normes IFRS	28
4.2	Calendrier indicatif de communication financière	28
4.3	Comptes consolidés 2013	28
4.3.1	Etat de la situation financière Bilan Actif	28
4.3.2	Etat de la situation financière Bilan Passif	29
4.3.3	Etat du résultat global	29
4.3.4	Tableau de flux de trésorerie	30
4.3.5	Variation des capitaux propres consolidés	31
4.3.6	Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux règles et méthodes d'évaluation	32
4.3.7	Événements caractéristiques de la période	39
4.3.8	Informations permettant la comparabilité des comptes	40
4.3.9	Principaux postes de l'Actif du bilan	40
4.3.10	Principaux postes du Passif du bilan	46
4.3.11	Principaux postes de l'état du résultat global	49
4.3.12	Informations diverses	52
4.3.13	Engagements hors bilan	53
4.3.14	Objectifs et politiques de gestion des risques de marché	53
4.3.15	Informations sur les parties liées	55
4.3.16	Événements postérieurs à la clôture	58
4.4	Données consolidées 2012 et 2011 et analyse de la situation financière et du résultat	58
4.5	Informations sur le chiffre d'affaires	58
4.5.1	Saisonnalité du chiffre d'affaires	58



4.5.2	Nature de la clientèle.....	58
4.5.3	Dépendance vis-à-vis de la clientèle.....	58
4.5.4	Revenus de maintenance.....	59
4.6	Autres informations.....	59
4.6.1	Les fournisseurs.....	59
4.6.2	Les investissements.....	59
4.6.3	La Recherche et Développement.....	59
4.6.4	Les biens immobiliers significatifs.....	60
4.6.5	Faits exceptionnels et litiges.....	60
4.6.6	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	60
4.6.7	Rémunérations des mandataires sociaux.....	61
4.7	Comptes sociaux Cameleon Software 2013.....	63
4.7.1	Bilan.....	63
4.7.2	Compte de résultat.....	65
4.7.3	Annexes aux Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013.....	66
5	Evolution récente.....	81
6	Capital.....	82
6.1.	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	82
6.1.1.	Capital social.....	82
6.1.2.	Evolution du capital social de Cameleon Software.....	82
6.1.3.	Situation du capital social et des droits de vote au 3 avril 2014 et évolution au cours des deux dernières années.....	86
6.1.4.	Rachat par la Société de ses propres actions.....	87
6.1.5.	Capital potentiel.....	87
6.1.6.	Capital autorisé non émis.....	87
6.2.	Pacte d'actionnaires.....	87
6.3.	Nantissements.....	88
6.4.	Dividendes.....	88
6.4.1.	Délais de prescription.....	88
6.4.2.	Dividendes versés au cours des exercices précédents.....	88
6.4.3.	Politique en matière de distribution de dividendes.....	88
6.5.	Marché du titre Cameleon Software.....	89
7	Renseignements juridiques.....	90
7.1	Dénomination sociale.....	90
7.2	Siège social.....	90
7.3	Date de constitution.....	90
7.4	Forme juridique.....	90
7.5	Durée de vie.....	90
7.6	Objet social.....	90
7.7	Numéro de Registre du Commerce et des Sociétés.....	90
7.8	Exercice social.....	90
7.9	Affectation et répartition des bénéfices.....	91
7.10	Convocation et réunion des Assemblées Générales.....	91
7.11	Admission aux Assemblées – Pouvoirs.....	91
7.12	Déclaration de franchissement de seuils statutaires.....	92
7.13	Droits de vote double.....	92
7.14	Limitation des droits de vote.....	92
7.15	Conseil d'administration.....	92
7.16	Direction générale.....	93
7.17	Documents et informations accessibles au public.....	94
7.18	Gestion du capital.....	95



8	Rapports	96
8.1	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires	96
8.1.1	L'activité	96
8.1.2	Le résultat	100
8.1.3	Le capital de la Société	100
8.1.4	Les salariés	105
8.1.5	Les conventions réglementées	105
8.1.6	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital	107
8.1.7	Conclusion	108
8.1.8	Tableau des cinq derniers exercices de Cameleon Software SA	109
8.1.9	Rapport social et environnemental	109
8.1.10	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	116
8.2	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cameleon Software S.A	119
8.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	120
8.3.1	Opinion sur les comptes consolidés	120
8.3.2	Justification des appréciations	120
8.3.3	Vérification spécifique	121
8.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	121
8.4.1	Opinion sur les comptes annuels	121
8.4.2	Justification des appréciations	122
8.4.3	Vérifications et informations spécifiques	122
8.5	Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	122
8.5.1	Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale	123
8.5.2	Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale	127
8.6	Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce	129
8.6.1	Options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013	129
8.6.2	Options consenties ou actions souscrites aux mandataires sociaux par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce	129
8.6.3	Options consenties ou actions souscrites aux mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce	129
8.6.4	Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux et options levées par les salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 par la société Cameleon Software et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce	130
8.7	Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce	130
8.7.1	Détails des actions gratuites consenties aux Mandataires Sociaux de Cameleon Software SA et par celles qui lui sont liées au titre de l'article L. 225-197-2 au cours de l'année 2013	131
8.7.2	Détail des actions consenties aux Mandataires Sociaux, à raison des mandats ou fonctions qu'ils y exercent, au cours de l'année 2013, par les sociétés contrôlées par Cameleon Software SA au sens de l'article L.233-16	131
8.7.3	Détail des actions consenties aux salariés non Mandataires Sociaux les mieux allotés au cours de l'année 2013	131
8.7.4	Détail des actions consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires au cours de l'année 2013	131
9	Responsable du document de référence et du contrôle des comptes	132
9.1.	Responsable du document de référence	132
9.2.	Attestation du responsable du document de référence	132
9.3.	Noms, adresses et qualifications des contrôleurs légaux	133
9.3.1.	Commissaires aux comptes titulaires	133
9.3.2.	Commissaires aux comptes suppléants	133
9.4.	Responsable de l'information financière	133
10.	Table de concordance	134
11.	Table de réconciliation du rapport financier annuel	145



1 Société et Stratégie

1.1 La Société

1.1.1 Présentation

Cameleon Software est un éditeur de logiciels, intervenant sur le marché très spécifique des « Configure Price Quote - CPQ ». Les solutions de CPQ sont conçues pour permettre aux entreprises de rationaliser et de simplifier leurs processus de vente et de création de devis ; elles gagnent ainsi en efficacité commerciale et peuvent améliorer leur rentabilité.

Suite à une offre publique d'achat lancée fin 2013 par la société PROS Holdings, Inc., Cameleon Software est détenu majoritairement depuis Janvier 2014 par ce fournisseur de logiciels de big-data et d'optimisation du prix qui utilise la science des données pour analyser les achats réalisés par les consommateurs afin de décrypter leurs habitudes d'achats et leurs préférences. Cela permet de révéler quelles opportunités d'achat sont les plus à même de se concrétiser, quelles offres sont les plus susceptibles de trouver un acheteur et quels prix sont les plus adaptés.

Le rapprochement de Cameleon Software avec PROS permet d'offrir aux entreprises une solution d'optimisation des ventes unique et complète sur l'ensemble du processus de ventes pour stimuler la croissance commerciale. En effet, selon la société, les clients sont à la recherche d'une plate-forme unique qui combine l'efficacité de l'exécution des ventes avec la science du big-data afin d'optimiser le processus de « lead-to-order ». Cette combinaison matérialise la volonté des deux entreprises d'améliorer tant l'efficacité que la réalisation des ventes.

Cameleon Software et PROS partagent une culture et un engagement commun pour assurer la satisfaction de leurs clients avec des solutions innovantes. Elles partagent également la conviction que la science des données permet aux entreprises d'accélérer leur croissance.

Les principaux points forts de l'association entre Cameleon et PROS sont :

■ Une complémentarité technologique forte

L'offre CPQ de Cameleon permet d'accroître les ventes en rationalisant et en simplifiant le processus de vente et de la création de devis. Selon une étude du Groupe Aberdeen du mois de juillet 2013, les sociétés utilisant des solutions de CPQ peuvent accroître leur chiffre d'affaires de 10%. En ajoutant l'offre de Cameleon à son portefeuille, PROS peut offrir un service complet d'optimisation des ventes, de configuration du produit et de tarification jusqu'à l'offre commerciale.

■ De délivrer des bénéfiques clients immédiats

Ce rapprochement permet de proposer une plate-forme unique combinant les avantages de l'exécution des ventes et la science des big-data pour optimiser le processus de « lead-to-order ». Les clients étaient auparavant contraints d'utiliser différentes technologies pour optimiser les prix, configurer des offres et réaliser des devis. La solution combinée de Cameleon et PROS permet d'optimiser deux éléments clés du processus de vente, en fournissant à la fois une offre d'automatisation et d'optimisation puissante grâce à un niveau d'analyse du big-data exceptionnel, et des outils d'exécution assurant des avantages concurrentiels forts aux commerciaux.

Les solutions de Cameleon constituent une ligne de produits au sein du portefeuille de PROS et la marque est conservée en vertu de sa notoriété sur le marché mondial du CPQ. L'ensemble de l'équipe dirigeante de Cameleon reste impliquée dans cette nouvelle étape de la vie de l'entreprise.

1.1.2 Cameleon CPQ une solution complète et innovante

Au sein du portefeuille produits de PROS, la Suite Cameleon CPQ s'adresse à tous les secteurs d'activité, de l'assurance à l'industrie en passant par le High-Tech et prend en compte les spécificités des offres de chacun



de ces secteurs. Elle s'adapte aussi à tous les canaux de distribution (vente directe, revendeurs, vente en ligne) et supports (PC, tablettes...) pour offrir une expérience utilisateur cohérente et ainsi améliorer l'efficacité commerciale dans son ensemble. Elle aide notamment à :

- Créer rapidement des offres produits et à les déployer sur l'ensemble des canaux de vente,
- Guider les clients vers le produit qui leur correspond le mieux et au meilleur prix,
- Mettre en avant des possibilités de ventes croisées,
- Créer des devis et propositions commerciales fiables et permettant de finaliser les ventes plus vite,
- Enregistrer les commandes ou les contrats en toute fiabilité,
- Optimiser les prix proposés pour déterminer quel est le prix le plus approprié pour que la transaction commerciale aboutisse avec succès

La solution Cameleon est conçue pour permettre à l'ensemble de ses utilisateurs (forces commerciales, équipes marketing mais aussi internautes) de bénéficier d'une expérience d'utilisation de grande qualité.

L'expérience clients est une préoccupation constante lors du développement des solutions de Cameleon. Ainsi, l'ergonomie tient une place privilégiée et la version « Touch » de l'application, par exemple, a été entièrement optimisée pour la navigation sur tablettes tactiles.

La Suite Cameleon est disponible dans son intégralité en mode « Licences » et en mode « SaaS ». C'est un différentiateur fort alors que le mode SaaS séduit de plus en plus de grands comptes aux Etats-Unis comme en Europe. Pionnier des solutions CPQ, Cameleon est également un pionnier du SaaS avec une solution disponible depuis 2009.

Par ailleurs, fin 2010, la Suite Cameleon a été, selon la Société, la première solution de CPQ disponible sur iPad et est aujourd'hui l'offre CPQ la plus complète accessible via des terminaux mobiles.

1.1.3 Le marché du CPQ

Le marché du CPQ, est un marché très spécialisé et en forte croissance ; le revenu global généré par les applications CPQ ressortant à 300 millions de dollars en 2012, soit une hausse de 25% par rapport à l'année précédente (source Gartner-Juillet 2012). Selon ce cabinet de recherche et de conseil en technologie, ce dynamisme devrait se poursuivre rapidement car le déploiement des solutions CPQ a maintenant clairement été identifié par les entreprises de tous secteurs comme un élément indispensable pour optimiser les ventes.

Aperçu du marché du CPQ - Source Gartner | 2013

1.1.3.1 Par zone géographique

■ Amérique du Nord	55%
■ Europe du Nord.....	30%
■ Asie/Pacifique	10%
■ Autre.....	5%

1.1.3.2 Par activité client

■ Industrie	42%
■ Hautes technologies.....	23%
■ Services	7%
■ Sciences de la vie	7%
■ Télécommunications	7%
■ Autres	14%



1.1.4 Le portefeuille clients

Au cours de l'exercice 2013, Cameleon Software a enregistré des ventes importantes auprès de grands comptes en Europe et aux Etats-Unis, renforçant notamment sa pénétration sur le secteur tertiaire, High-Tech et assurance. En 2013, le premier client de la société a représenté 5 % de son chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 23 %, les dix premiers 40 % et les vingt premiers clients 59 % de son chiffre d'affaires consolidé.

1.1.5 Modèle économique

Cameleon Software distribue ses produits en mode direct exclusivement.

Tous les produits de Cameleon Software sont proposés:

- en mode licence perpétuelle

Modèle traditionnel du logiciel. Celui-ci est installé sur un serveur situé chez le client avec des licences nominatives ou flottantes et fonctionne avec un contrat annuel de maintenance.

- en mode Logiciel en tant que service (SaaS)

Modèle pour lequel les logiciels sont installés sur des serveurs Cameleon Software distants. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation pour une version, mais payent un abonnement annuel récurrent.

1.1.6 Offre produit

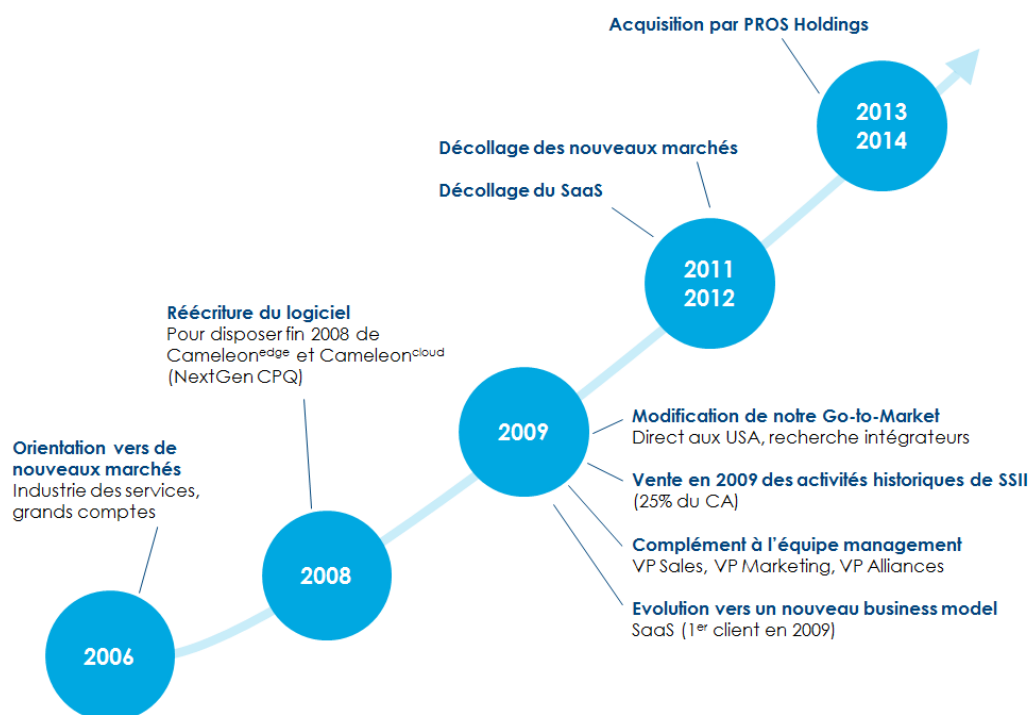
Cameleon Software ne vend qu'une seule ligne de produit, *Cameleon CPQ*. La version 9.0 est celle qui est en cours de commercialisation. Cameleon Software sort deux versions majeures de son produit par an.

1.2 Stratégie & Partenariats

1.2.1 Acquisition de Cameleon par PROS

L'alliance avec PROS Holdings, Inc., intervenue en janvier 2014, est décrite au sein de la section 1.1.1 du présent document.





1.2.2 Ecosystème Cameleon Software

Cameleon Software évolue dans un écosystème dynamique de partenaires, éditeurs et intégrateurs.

1.2.2.1 Salesforce.com



Salesforce est aujourd'hui un partenaire privilégié pour Cameleon. Aux Etats Unis, depuis 2011, Cameleon vend majoritairement auprès des clients grands comptes ayant déployé Salesforce CRM.

Salesforce est un acteur incontournable du CRM, leader incontesté sur le marché mondial du SaaS et avec toujours une croissance très forte en 2013 avec plus de 3 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Sa plateforme de marché « AppExchange » propose des centaines d'applications qui s'intègrent et démultiplient la puissance du CRM.

C'est très naturellement que dès 2007 Cameleon Software a choisi de devenir partenaire de Salesforce.com et de proposer une solution nativement intégrée à ce CRM.

Cameleon Software partage la vision de l'entreprise « mobile, sociale et collaborative » prônée par Salesforce.com. Il a ainsi été le premier partenaire de Salesforce.com à proposer une application CPQ intégrée à Chatter (messagerie instantanée pour les utilisateurs de Salesforce.com) et à lancer un configurateur mobile natif sur iPad/iPhone.


Cameleon permet aux utilisateurs de Salesforce de rationaliser leurs processus de vente et d'accroître leurs revenus en :

- Générant des devis professionnels et des propositions de qualité,
- Gérant mieux les tarifications complexes,
- Simplifiant l'application systématique des politiques de prix,
- Configurant des produits/services pour répondre à des besoins spécifiques.



En 2012, le partenariat technologique et « business » s'est renforcé avec l'utilisation par Cameleon d'une partie de la plateforme de développement « Force.com » de l'éditeur et la reconnaissance par Salesforce.com du caractère « nativement » social de la solution Cameleon qui bénéficie ainsi d'une mise en avant particulière sur la plateforme de marché AppExchange.

1.2.2.2 SAP

 Cameleon Software est le partenaire CPQ mondial de SAP dans le cadre de son offre SaaS « SAP by Design ». Le partenariat entre les deux éditeurs comprend une phase de co-développement et un processus poussé de « quality review » destiné à garantir une parfaite intégration de l'outil CPQ dans l'ERP de SAP. Le choix de SAP est une reconnaissance de la robustesse de la solution SaaS de Cameleon.

1.2.2.3 SSII

En Europe et aux Etats-Unis, Cameleon Software a développé un solide réseau de partenaires intégrateurs.

2013 a vu le renforcement des liens avec Accenture qui a, par exemple, choisi d'intégrer la solution de Cameleon à la démonstration de la solution de Salesforce.crm pour ces clients des télécommunications, en particulier lors du Mobile World Congress de Barcelone en Février 2013. Cap Gemini est un partenaire privilégié avec lequel Cameleon collabore sur des projets stratégiques en France et à l'international.

Au-delà de ces grands intégrateurs Cameleon s'appuie sur des acteurs plus « régionaux » comme Acumens Solutions aux Etats-Unis, CGI (ex-Logica) en France ou Nefos en Allemagne.



2 Management et Organisation

2.1 Le management

Le management de Cameleon Software est assuré par un Comité de Direction présidé par Jacques Soumeillan. Il regroupe les personnes suivantes au 31 décembre 2013 :

- **Jacques Soumeillan**, co-fondateur de Cameleon Software, il occupe le poste de Président Directeur Général. Précédemment, Jacques Soumeillan a exercé diverses responsabilités commerciales chez Hewlett-Packard. Ingénieur de formation, il est titulaire d'un diplôme de l'ENSEEIH. Monsieur Jacques Soumeillan est aussi Directeur des Ressources Humaines.
- **Françoise Asparre**, Directrice Générale Déléguée et VP Services & Support. Co-fondatrice de Cameleon Software, elle dirige le département Services et Support de l'activité Cameleon. Antérieurement, Françoise Asparre a occupé divers postes de responsabilité commerciale tant chez Rank Xerox que chez Hewlett-Packard. Elle est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier.
- **Thibault de Bouville**, Administrateur, Directeur Administratif et Financier. Présent chez Cameleon Software depuis son introduction en Bourse en 1999, il est responsable de la stratégie financière de la Société, des services juridiques, et informatiques. Il a en charge aussi la gestion de la plateforme Cameleon Cloud. Thibault de Bouville a débuté sa carrière professionnelle chez Arthur Andersen à Paris puis l'a poursuivie au cabinet Ernst & Young à Toulouse, avec un large éventail de missions d'audit, de due diligence et d'accompagnement de sociétés cotées. Il est titulaire d'un Master II (DEA) et d'une Maîtrise de Gestion de l'Université Paris IX-Dauphine.
- **Lionel Chapurlat**, VP Alliances & Business Development de Cameleon Software. Présent dans le groupe depuis 2006, Lionel est responsable de la mise en place d'un réseau de partenaires intégrateurs et éditeurs, visant à accélérer la diffusion de la Suite Cameleon. Après dix années passées chez Infor/Mapics en France et aux USA à des postes de ventes et marketing, il est devenu un expert de la mise sur le marché de logiciels d'entreprise dans un contexte international. Il est diplômé de l'ENSERG.
- **Sylvie Rougé**, VP Product Marketing. Après un parcours dans l'Industrie avec notamment à son actif la création de logiciels d'aide à la vente, Sylvie Rougé, de formation Universitaire, a intégré Cameleon Software en 1988. Elle a pris en charge le développement de la suite Cameleon au début des années 90. Aujourd'hui, elle pilote l'ensemble des ressources Marketing Produit. A l'écoute de la clientèle et du marché, elle coordonne les processus d'évolution de l'offre produit Cameleon.
- **Jérôme Amilhastre**, VP R&D, Docteur en Robotique et Micro-électronique de l'Université de Montpellier II, Jérôme s'est spécialisé dans les algorithmes de programmation par contrainte. Il est responsable depuis 1999 de l'équipe de développement du moteur de configuration de l'offre Cameleon et a pris la responsabilité des équipes R&D en 2006.



2.2 Le conseil d'administration et les dirigeants

Suite au changement de contrôle de la société Cameleon Software, résultant du succès de l'offre publique d'achat initiée par la société PROS Holdings, Inc., la composition du Conseil d'administration ainsi que la direction de Cameleon Software ont subi les modifications suivantes au début de l'exercice 2014 :

- Le Conseil d'administration du 27 février 2014 a constaté la démission de Monsieur Philippe Gaillard de ses fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement, Monsieur Damian Olthoff, Secrétaire Général de PROS Holdings, Inc., pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Gaillard, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Le Conseil d'administration du 12 mars 2014 a constaté la démission de :
 - Monsieur Thibault de Bouville de ses fonctions d'administrateur : le conseil a nommé à titre provisoire en remplacement et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale de Cameleon Software devant avoir lieu le 13 juin 2014, Monsieur Andres Reiner, Président et CEO (Chief Executive Officer) de PROS Holdings, Inc., pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault de Bouville, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
 - Monsieur Jacques Soumeillan de ses fonctions de Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général : le Conseil a décidé que la direction générale continuerait d'être assumée par le Président du Conseil d'administration. Monsieur Andres Reiner est nommé Président du Conseil d'administration et directeur général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.
 - Monsieur Mike Sutton de ses fonctions d'administrateur : le conseil d'administration n'a pas nommé d'administrateur en remplacement.
 - Madame Françoise Asparre de ses fonctions de directeur général délégué et d'administrateur : le conseil n'a pas nommé d'administrateur, ni de directeur général délégué en remplacement.

Le conseil d'administration est, à la date du présent document de référence, composé de :

- Monsieur Andres Reiner, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Damian Olthoff, Administrateur,
- Madame Amélie Faure, Administrateur indépendant.

La direction générale de Cameleon Software est assumée par Monsieur Andres Reiner.

2.3 L'organisation

Le groupe Cameleon Software est organisé autour d'une structure légère de management en charge de la gestion globale du Groupe (Direction Générale, Direction des Services, Direction Financière) et d'une division Produits, composée d'une équipe Product Marketing et d'une équipe R&D. Les équipes opérationnelles (Ventes & Marketing, Consulting, Support) sont en charge des différentes zones géographiques adressées par la société.



3 Gouvernement d'entreprise et Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

3.1 Gouvernement d'entreprise

3.1.1 Les diligences

Le présent rapport a été rédigé, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 al. 6 du Code de commerce, par le Président du Conseil d'Administration après une revue attentive des risques liés à l'activité réalisée notamment auprès des membres du Comité de Direction et des membres du Conseil d'administration et une analyse approfondie des modalités d'exercice des pratiques de gouvernement d'entreprise dans la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2014.

3.1.2 La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration regroupe à la fois deux fondateurs de Cameleon Software, Françoise Asparre et Jacques Soumeillan, ainsi qu'un manager venant d'un horizon différent, Thibault de Bouville. Le Conseil d'Administration comprend également, au 31 décembre 2013 trois membres indépendants, Madame Amélie Faure, Monsieur Mike Sutton et Monsieur Philippe Gaillard.

Le Groupe bénéficie de l'expérience pratique de ses membres indépendants dans la gestion d'entreprises internationales dans le secteur des logiciels applicatifs. Les caractéristiques d'un administrateur indépendant de Cameleon Software correspondent aux six critères décrits par la partie 9 du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF, dans sa version révisée en juin 2013.

- Jacques Soumeillan

Nommé le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017. Son parcours est présenté au sein du document de référence.

- Françoise Asparre

Nommée le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017. Son parcours est présenté au sein du document de référence.

- Thibault de Bouville

Nommé le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017. Son parcours est présenté au sein du document de référence.

- Philippe Gaillard

Nommé le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017

Diplômé DECS, Philippe Gaillard intervient dans le rapprochement et le financement d'entreprises technologiques en France et aux USA ; Précédemment, Philippe était Président de la société Neocase Software, éditeur de solutions de logiciels de service client collaboratif présent en France et aux Etats-



Unis. Il fut également PDG et co-fondateur de la société Supporter SA (spécialiste du support technique et des centres d'appel en bout de chaîne du CRM) et PDG de la société GM Technologies, acteur de services dans les télécommunications et le Minitel. Avec plus de 25 ans d'expérience dans l'Industrie des Hautes-Technologies, Philippe Gaillard conseille le Groupe notamment dans le cadre de son développement à l'international et dans sa stratégie de croissance externe.

■ Mike Sutton

Nommé le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017

De nationalité anglaise et vivant dans le Sud-Ouest de la France, Mike a accepté de rejoindre le Conseil d'Administration de Cameleon Software afin de partager son savoir-faire dans l'industrie du software, et son expérience dans le business développement en Europe et aux USA. Ingénieur en Electronique de l'Université de Manchester, Mike a été pendant cinq années Vice-Président de Mapics Inc., plus particulièrement en charge de la région EMEA. Auparavant, il a passé vingt années au sein du groupe IBM, occupant divers postes à responsabilité au sein du département Recherche et Développement et comme manager commercial, aux Etats-Unis et en Europe.

■ Amélie Faure

Nommée le 14 juin 2012 pour un mandat de 6 ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/12/2017

De formation AgroParisTech, Amélie est depuis plus de 20 ans serial entrepreneur en France dans le domaine du logiciel et du plus récemment du web : cofondatrice de GénériX puis Directrice générale d'Augeo, de Pertinence, d'Intercim Europe et plus récemment d'IsCool. Depuis 3 ans, Amélie est administratrice ou présidente du conseil de plusieurs entreprises de croissance : Augure, Cameleon Software, Avanquest et Distribeo. Elle est également Business Angel aux cotés de jeunes fondateurs: QuelleEnergie.fr et CheeseVideo.com. Amélie a intégré le Conseil d'Administration de la Banque Publique d'Investissement au début de l'année 2013.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux est détaillée au sein du document de référence.

Les administrateurs indépendants n'ont pas eu de relation d'affaire avec la société, en dehors de leur mandat d'administrateur, sur l'exercice 2013.

Lors de sa réunion du 27 février 2014, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Damian Olthoff en remplacement de Monsieur Philippe Gaillard, administrateur indépendant démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette cooptation sera ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer, en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, ce dernier comptait au 31 décembre 2013 deux femmes sur six administrateurs soit un taux de féminisation du Conseil d'Administration de 33,3%. Le Conseil veillera, au cours des prochaines années, à renforcer la proportion de femmes en son sein, afin de se conformer aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

3.1.3 Condamnation, Incrimination, Faillite

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance de la Société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude, d'aucune incrimination, ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq dernières années. Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite, mise sous séquestre ou de liquidation, ni n'ont été empêchés par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cette même période.



3.1.4 Conflits d'intérêts et relations familiales

Il n'y a pas, à ce jour et à la connaissance de la Société, de conflits d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'une ou l'autre des personnes membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'y a pas, à ce jour et à la connaissance de la société, de relation familiale entre les membres du Conseil d'Administration.

3.1.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.5.1 Fréquence des Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2013, six fois en 2012 et cinq fois en 2011. Le pourcentage de participation aux Conseils était de 92% en 2013, 92% en 2012 et 77 % en 2011.

3.1.5.2 Modalités de convocation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président. Cette convocation est remise en main propre ou adressée par lettre simple ou courrier électronique, généralement trois à quatre jours avant la date de réunion. La convocation mentionne l'ordre du jour.

3.1.5.3 Préparation du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont destinataires des différents supports d'information suivants.

3.1.5.3.1 Le reporting consolidé du Groupe

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent, une fois par mois, le reporting consolidé du Groupe. En règle générale, une réunion physique ou téléphonique est organisée, avec tout ou partie des membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, afin de passer en revue ce reporting. Le reporting a pour objet de faire un point commercial, financier et stratégique sur Cameleon Software. Il se décompose ainsi :

- Business Review
(revue des affaires signées, des prévisions commerciales par business unit et des prévisions de chiffre d'affaires et de marge brute pour le trimestre courant et le trimestre à venir)
- Marketing Dashboard
- Alliances Dashboard
- PS & Support Dashboard
- PM&RD performance Dashboard
- P&L
(sur une base mensuelle : revue du chiffre d'affaires et de la marge brute, point sur la trésorerie ; sur une base trimestrielle : revue du résultat opérationnel et du résultat net)
- Cash
(situation à date et mise à jour sur une base trimestrielle des prévisions de cash-flow)
- HR
- Legal
- Corporate Governance



3.1.5.3.2 L'arrêté des comptes

Les comptes annuels des sociétés du groupe et les comptes consolidés du groupe Cameleon Software sont arrêtés sur une base semestrielle, au 30 juin et au 31 décembre, et sont présentés au Conseil d'Administration avec la même fréquence. Ce dernier a aussi la possibilité d'auditionner les Commissaires aux comptes, le Directeur Financier et de demander l'aide de conseils extérieurs. Le Conseil vérifie et contrôle donc les comptes de l'exercice, examine les risques liés à l'activité de la Société ainsi que ses engagements hors bilan, puis peut présenter ses observations à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états financiers comprennent un compte de résultat, un bilan, un tableau des cash-flows, un tableau de passage de la situation nette et les annexes.

3.1.5.3.3 La Revue des budgets

Le Conseil d'Administration revoit, sur une base annuelle, un budget de référence pour le groupe Cameleon Software. Ce budget reprend les comptes de résultat (chiffre d'affaires, EBIT) de chacune des opérations (CEO, NAO), la prévision des cash-flows consolidés et présente les points significatifs de la période à venir. Ce budget est actualisé une ou plusieurs fois en cours d'année, lors de la re-prévision budgétaire.

3.1.5.4 Formalisation des débats

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents (y compris en visioconférence ou en conférence téléphonique) ou représentés, chacun disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

3.1.5.5 Autres

3.1.5.5.1 Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration. Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

3.1.5.5.2 Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en séance le 27 Octobre 2006, prévoit, pour le calcul du quorum et de la majorité, que sont réputés présents les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de vidéoconférence et/ou de télécommunication.

3.1.5.5.3 Fixation des rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration fixe, après délibération, le montant des rémunérations et les avantages en nature du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de leur mandat social. L'évolution de la rémunération fixe du management se fait à hauteur de l'augmentation moyenne décidée pour la société.

Les modalités de calcul des parties variables de la rémunération sont annuellement fixées par le Conseil en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs constatée sur l'exercice écoulé. La rémunération variable est notamment indexée sur le chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires budgété, sur la croissance du revenu mensuel des contrats SaaS ainsi que sur les actions menées par le management en vue de création de valeur à moyen terme.



3.1.5.5.4 Fixation des rémunérations des administrateurs

Les administrateurs, autres qu'indépendants, ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration fixe, après délibération, le montant des rémunérations des administrateurs indépendants. Cette rémunération est, par administrateur indépendant, de 2 666 € par an de part fixe et de 4 000 € de part variable versée en fonction du taux de présence de l'administrateur concerné. Il n'y a pas d'avantage en nature.

3.1.5.5.5 Revue des attributions de stock-options aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options ou autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

3.1.5.5.6 Comités spécialisés

Compte tenu de sa taille, le Conseil d'Administration de Cameleon Software n'a pas jugé nécessaire de mettre en place de comité spécialisé. Le Conseil d'Administration joue le rôle de comité d'audit depuis 2012.

3.1.6 Limitation de pouvoirs

Aucune limitation de pouvoir du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué n'a été mise en place, à ce jour, par le Conseil d'Administration.

3.1.7 Politique de rémunération

Les rémunérations et avantages en nature accordés aux Membres du Conseil d'Administration sont attribués en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs constatés sur l'exercice écoulé et présentée dans les comptes consolidés au sein du document de référence. Les critères quantitatifs sont exprimés de façon précise, en relation avec soit le chiffre d'affaires, soit le résultat d'exploitation du groupe, soit en fonction du nombre d'affaires conclues et de leur importance. En parallèle, le détail des stock-options et des actions gratuites attribuées aux Mandataires Sociaux et aux dix salariés non mandataires les mieux allotés est présenté au sein du document de référence.

3.1.8 Référence à un code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration n'a pas voulu se référer à un code de gouvernement d'entreprise, considérant qu'il n'existait pas à ce jour de code adapté à une entreprise de la taille de Cameleon Software. De plus, les moyens mis à disposition de la Société ne permettent pas d'appliquer de façon exhaustive un tel code. Pour autant, les membres du Conseil ont tenu à rappeler leur attachement à des pratiques de gouvernement d'entreprise permettant d'assurer certains principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion du groupe en respectant les droits des salariés et des actionnaires. A ce titre, le Conseil de Cameleon Software applique les principes suivants :

- La présence, au sein du Conseil d'administrateurs indépendants. Ces administrateurs doivent être intègres et être des professionnels du secteur du logiciel ou apporter une compétence importante pour la vie du Conseil. A ce jour, le Conseil a trois membres indépendants, sur un total de 6 membres.
- La rémunération des administrateurs doit être fonction de leur assiduité.
- L'implication du Conseil dans la communication financière de la société.
- L'examen et la prise de décision du Conseil pour toutes les opérations d'importance stratégique.



3.1.9 Participation aux Assemblées

Ce point est décrit et analysé au sein du document de référence et dans les articles 23 à 38 des statuts de Cameleon Software concernant les assemblées générales d'actionnaires.

3.1.10 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

La structure du capital est décrite au sein du document de référence.

Les délégations permettant une augmentation à terme du capital sont présentées au sein du document de référence.

De plus, l'Assemblée Générale a mis en place une limitation des droits de vote stipulant qu'aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simples attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société. Toutefois s'il dispose en outre, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 30 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société. Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir plus de 50,01 % des droits de vote, à la suite d'une offre publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société.

Les règles en matière de franchissement de seuil sont présentées au sein du document de référence.

3.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

3.2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne à la Société comprend l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Direction en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Il a aussi pour objectif de veiller :

- à ce que les actes de gestion et les opérations réalisées par la Société soient conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux orientations données par les organes sociaux et aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- à la sincérité et à la régularité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux ;
- à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes ;
- à l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction ;
- au bon fonctionnement des processus internes et au contrôle des opérations de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

Le contrôle interne mis en œuvre au sein de la Société, s'il a été étudié afin d'être le plus efficace possible, ne peut fournir une garantie absolue et ne met pas la Société à l'abri d'une erreur, omission, fraude significative



ou d'un problème majeur. Il constitue, avec l'ensemble des procédures décrites ci-dessous, un cadre de fonctionnement interne à la Société.

3.2.2 Acteurs et organisation du contrôle interne

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre et à l'optimisation du contrôle interne. Du fait de la taille de Cameleon Software, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation de la Société et l'implication de chacun des collaborateurs dans le processus.

3.2.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.2.3.1 Gestion des risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'une licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation ; notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques quelconques. Cameleon Software pourrait reconnaître, à tort, en chiffre d'affaires une facturation de l'exercice.

A ce titre, la Société doit valider que les méthodes de reconnaissance des revenus appliquées en cours d'année sont conformes aux règles comptables en vigueur (normes IFRS). Le contrôle interne relatif à la reconnaissance des revenus est formalisé par la procédure « Vente », qui a pour objectif de fiabiliser, dans la mesure du possible, le cycle vente de la Société en :

- respectant les méthodes comptables de reconnaissance de revenu ;
- réduisant les risques de litige ;
- fiabilisant la transmission des informations en interne ;
- facilitant la relance clients ;
- limitant le risque d'impayés.

Cette procédure a été déployée pour nos opérations en France et à l'étranger. A cette procédure « Vente » s'ajoute la procédure « Contrat » qui permet de :

- s'assurer de la correcte formalisation des engagements des parties (Cameleon Software, le client et éventuellement le partenaire) pour les affaires le nécessitant ;
- s'assurer que les engagements contractuels pris vis-à-vis du client correspondent aux usages à ce jour de la Société (limiter les risques liés aux engagements de résultat, limiter les indexations des dates de règlement sur des étapes techniques, séparation claire des contrats de licences, de service et de maintenance, etc.) ;
- s'assurer que les engagements contractuels pris par la société sont correctement reflétés dans les Etats financiers (comptabilisation et engagements hors bilan le cas échéant).

3.2.3.2 Gestion des risques liés à l'élaboration des comptes consolidés et procédures conduisant à l'élaboration des états financiers

Cameleon Software publie des comptes consolidés regroupant les états financiers de Cameleon Software SA et de ses filiales. L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité des règles de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations locales, de règles fiscales différentes des règles françaises. Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

La Société a mis en place des procédures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de Cameleon Software :



- Le processus de consolidation est géré par la responsable comptable et financière de Cameleon Software SA., professionnelle confirmée des métiers de la comptabilité ;
- Les comptes des filiales sont remontés en normes comptable locales et en devises à la responsable comptable de Caméléon Software qui effectue les reclassements nécessaires de présentation et s'assure de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la réciprocité des flux intragroupes ;
- Les liasses ainsi revues sont avec la liste des éventuels retraitements liés aux changements de référentiel comptable transmis au cabinet de l'expert-comptable ;
- Les états financiers consolidés sont revus par la direction financière et rapprochés des états de reporting établis mensuellement. Les écarts éventuels sont investigués ;
- La consolidation est réalisée grâce à un logiciel dédié, par un expert-comptable spécialisé dans la production de comptes consolidés ;
- Les états financiers de Cameleon Software SA et de ses filiales font l'objet d'un audit au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin ;
- La comptabilité des filiales est gérée par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité ;
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin, réalisés par des cabinets faisant référence sur la place ;
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

3.2.4 La gestion des risques

L'analyse globale des risques liés à l'activité de Cameleon Software doit permettre d'identifier les risques que la Société doit supporter sur son marché, à un moment donné. Cette analyse globale permettra aussi d'étudier les moyens mis en œuvre afin de limiter ces risques.

La Société a donc procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Au cours de l'exercice 2013, la cartographie des risques de la société a été mise à jour. Des moyens de contrôle sont mis en place afin de limiter, dans la mesure du possible, lesdits risques.

Les facteurs de risque liés à l'activité de Cameleon Software sont les suivants.

3.2.4.1 Risques liés au ralentissement des investissements de nos clients et au rallongement des cycles de vente

Les ventes de logiciels et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de Cameleon Software. Compte tenu du contexte économique actuel, les clients pourraient, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, décaler ou annuler leurs investissements dans les domaines informatiques. De même, les cycles de vente des solutions de Cameleon Software – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de ce type d'investissements pour les clients – pourraient encore s'allonger. Ces situations pourraient avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société. Pour mémoire, et compte tenu du contexte économique difficile de l'année 2009, Cameleon Software a connu une baisse de son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de -25 % en 2009 par rapport à 2008.

Pour limiter ce risque, Cameleon Software reste attentif à toute opportunité de développement et s'attache à diversifier son portefeuille clients, tant au niveau national qu'international.

3.2.4.2 Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

Certains modules de l'offre Cameleon sur lesquels Cameleon Software base une partie de sa croissance sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point. Ainsi, il



n'est pas certain que les technologies mises en œuvre dans ces logiciels le seront avec succès. Dans cette hypothèse, si ces produits, qui sont critiques pour nos clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés. De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

3.2.4.3 Risques liés à la défaillance de notre plateforme SaaS et/ou de notre prestataire d'hébergement.

Cameleon Software connaît une transformation de son business model qui voit les prestations de Software As A Service (SaaS) devenir significatives au sein de son chiffre d'affaires. Ce modèle d'activité consiste à mettre à disposition le service rendu par le logiciel Cameleon et conduit donc Cameleon Software à assurer l'hébergement du Logiciel Cameleon sur une plateforme qui lui est propre. A terme, la part de ces activités devrait devenir prépondérante dans le chiffre d'affaires de la Société. A ce jour, Cameleon Software héberge ses services SaaS sur des plateformes localisées aux Etats-Unis, chez un fournisseur-hébergeur de renom.

Toute défaillance (technique, réglementaire ou autre défaillance du fait de l'hébergeur, acte terroriste, de sabotage, de vandalisme, interruption du réseau internet, grève, incendie, rupture de l'approvisionnement en électricité, tremblement de terre ou tout autre cas de force majeure) pourrait mettre Cameleon Software dans l'impossibilité d'assurer ses engagements de services vis-à-vis de ses clients SaaS. De plus, toute défaillance technique de la plateforme du fait du logiciel conduirait aux mêmes conséquences. Ces interruptions de service pourraient entraîner une perte de revenu significative, des interruptions de contrat pour faute de la part des clients, des litiges conduisant à des dommages et intérêts et/ou des pénalités et causer du tort à la réputation de la Société. Cela pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Cameleon Software a mis en place un processus de certification de sa plateforme SaaS. Elle a notamment obtenu en juillet 2013 la certification ISAE 3402 type 1 Soc 1. Elle compte poursuivre cette démarche afin de limiter le risque de défaillance de ladite plateforme.

3.2.4.4 Risques liés à la sécurité des installations et des systèmes

Par nature, les installations et systèmes informatiques sont susceptibles d'être la cible d'actes de malveillance, tentatives d'intrusion, erreurs humaines ou sinistre pouvant affecter leur sécurité et l'intégrité de leurs données. Bien que faisant l'objet de procédures spécifiques, un incident de ce type pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

3.2.4.5 Risques liés à la concurrence

Les concurrents directs américains, aujourd'hui peu visibles en Europe, ou d'autres concurrents notamment asiatiques, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer Cameleon Software sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects. De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, Cameleon Software intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de nos compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société et ce, malgré des investissements en Recherche et Développement visant à maintenir une avance concurrentielle notable en matière d'offres innovantes.

3.2.4.6 Risques liés aux partenariats de distribution avec d'autres sociétés

Cameleon Software a signé plusieurs contrats de partenariat avec des sociétés intervenant sur son secteur, de façon à accroître son chiffre d'affaires. Ces partenariats consistent pour les deux partenaires à vendre, chacun de son côté, des solutions et/ou des services complémentaires et intégrés à un client final donné.



C'est notamment un moyen pour Cameleon Software de gagner en visibilité dans un écosystème donné (celui du partenaire) et ainsi d'être présent sur un plus grand nombre de projets. Bien que faisant l'objet de contrats et procédures spécifiques, l'interruption d'un ou plusieurs de ces partenariats, pour différentes raisons, à l'initiative de Cameleon Software ou du partenaire, pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

3.2.4.7 Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'un client

Le tableau figurant au sein du document de référence, présente la dépendance de Cameleon Software vis-à-vis de ses clients. Il est à noter que le premier client de la société a représenté, sur les trois dernières années, entre 5 et 20 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société. La perte d'un client important, pour des raisons liées ou non à Cameleon Software, pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Pour limiter ce risque, Cameleon Software reste attentif à toute opportunité de développement et s'attache à diversifier son portefeuille clients, tant au niveau national qu'international.

3.2.4.8 Risques liés aux projets clients

Cameleon Software intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de logiciels, intégrateur de logiciels ou prestataire de services. De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société. Les procédures contrats et ventes permettent de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'aucun engagement hors norme n'a été pris et/ou formalisé avec un client, sans accord préalable de la Direction Générale. Sur une base régulière, des comités de direction ou des revues spécifiques d'activité se tiennent afin de passer en revue les projets en cours et de détecter d'éventuelles zones de risques. De plus, une revue de la balance âgée clients est réalisée régulièrement par les services comptables afin de détecter les projets pouvant présenter un risque potentiel qui se traduirait par des créances clients en retard. En sus, une police d'assurance Responsabilité Civile (cf. ci-dessous « Risques juridiques ») permet de couvrir une partie des risques liés au déroulement des projets clients.

3.2.4.9 Risques liés à la gestion de l'information en interne

Afin de partager efficacement l'information tout en assurant sa sécurité et sa qualité, Cameleon Software a mis en place un système d'information interne permettant la capitalisation du savoir des différentes équipes, quels que soit leur service ou leur localisation géographique.

La connaissance, le savoir-faire, l'information sont les « matières premières » d'une société telle que Cameleon Software. La perte, la manipulation ou le vol de ces données pourraient affaiblir la Société et remettre en question ses perspectives d'avenir.

Le service informatique interne a mis en place des moyens de contrôle et de sécurisation des données internes de Cameleon Software (notamment procédure interne d'accréditation et d'accès, procédure de sécurité et de sauvegarde et mise en place de firewall).

3.2.4.10 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon par un tiers de ses marques, de sa technologie, de ses codes sources ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de Cameleon Software. A ce titre, la législation américaine en matière de brevet peut être génératrice de risque et a donné lieu, dans le domaine du logiciel et du CPQ en particulier, à des condamnations portant sur des montants de plusieurs centaines de millions de dollars. Les frais juridiques associés à de tels litiges peuvent aussi être très importants et se chiffrer en millions de dollars. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.



Cameleon Software dépose annuellement les codes sources de la suite logicielle Cameleon auprès de deux organismes indépendants afin de pouvoir protéger ses droits de propriété intellectuelle sur ladite suite en cas de contrefaçon. De plus, Cameleon Software suit et renouvelle son portefeuille de marques visant à protéger ces dernières.

3.2.4.11 Risques liés au modèle économique du mode SaaS

Contrairement aux logiciels traditionnels OnPremise dont le coût se compose d'une licence et d'une maintenance annuelle, le SaaS (Software as a Service) est caractérisé par un modèle de coûts basé sur l'abonnement. Bien qu'intégrés en amont dans la stratégie de Cameleon Software, les impacts de ce changement de modèle économique pourraient avoir un effet négatif sur les comptes de la Société.

3.2.4.12 Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, relativement « atomisée », aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque. Toutefois, Cameleon Software a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients. Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectifs de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité ;
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

3.2.4.13 Risques liés aux renforcements des fonds propres

Rien ne permet d'affirmer que la Société sera profitable dans les années à venir ; Cameleon Software étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses coûts d'exploitation dans des programmes de Recherche et Développement. Le ratio de Recherche et Développement/Chiffre d'affaires est compris, selon les années, entre 20 et 25%. A ce titre, la société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres, sans garantie de réussite ou dans des conditions qui pourraient avoir un impact négatif sur le résultat net par action et le patrimoine des actionnaires de la Société.

3.2.4.14 Risques liés à la volatilité des cours de l'action Cameleon Software

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont volatiles voire extrêmement volatiles. Le cours de l'action Cameleon Software a été très volatile par le passé et risque d'être sujet à des fluctuations importantes dans le futur, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais aussi pour des raisons macroéconomiques sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société. Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société.

Cameleon Software a mis en place un programme de rachat d'actions et un contrat de liquidité qui peuvent dans certains cas et sous certaines conditions participer à la limitation de la volatilité.

3.2.4.15 Risques fiscaux

Dans un contexte de tension accrue sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale (via la remise en cause ou l'interprétation de dispositifs existants, la mise en place de nouvelles mesures...) ainsi que les modifications régulières des règles fiscales pourraient avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers de Cameleon Software.

Cameleon Software dispose de conseil en fiscalité lui permettant dans la mesure du possible de limiter ce risque.



Cameleon Software a provisionné, dans le cadre d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011, la somme de 277K€ faisant suite à un audit technique mené par l'administration fiscale sur le Crédit Impôt Recherche des années 2010 et 2011. Pour autant, la société compte mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition afin de contester l'audit technique susnommé et de limiter au maximum les conséquences financières de la procédure en cours.

3.2.4.16 Risques de marché

Ces risques sont décrits exhaustivement au sein du document de référence.

La Société, dans le cadre de la procédure vente, prévoit la couverture, avec une option de change, de toute transaction réalisée dans une devise différente de l'euro pour un montant significatif. Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

3.2.4.17 Risques juridiques

Le groupe Cameleon Software n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique. Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle, etc.) et concernent Cameleon Software au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

La principale mesure prise par Cameleon Software afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques. La politique de couverture, compte tenu de la taille du Groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société. Les primes relatives aux contrats d'assurance, prises individuellement, ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Le montant total de ces primes, pour l'ensemble du groupe, représente un montant, calculé sur une base annuelle, de l'ordre de 0,1M€.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier hors USA / Canada : plafond de garantie à hauteur de 3 millions d'euros pour sa couverture en RC professionnelle et à hauteur de 500 000 € pour sa couverture en RC produit. La RC du fait de l'exploitation de l'entreprise est également couverte par ce contrat.
- Contrat d'assurance responsabilité civile USA/Canada : plafond de garantie à hauteur de 2 millions de dollars ;
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises ;
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises ;
- Contrats d'assurance locaux pour ses implantations nord-américaines.

De plus, Cameleon Software s'entoure, après analyse du rapport coût/risque, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions, contrats ou tout autre acte de la vie de la Société.

Les faits exceptionnels et les litiges ayant fait l'objet de provisions sont abordés au sein des comptes consolidés et sociaux de Cameleon Software (Provisions pour risques et charges au sein des Annexes aux comptes consolidés). A notre connaissance, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litig, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Pour autant, la société précise les points suivants :

- Cameleon Software est impliqué dans une action judiciaire menée par une société française à son encontre et contre deux autres éditeurs de logiciels et deux intégrateurs de solutions informatiques.



Cette action judiciaire s'inscrit dans le cadre d'un projet de déploiement d'une solution informatique complexe conclu au milieu des années 2000. Cameleon Software considère notamment que le client a été défaillant dans son rôle de maître d'œuvre et qu'il doit à ce titre en supporter les conséquences. Cameleon Software considère aussi n'avoir violé aucune de ses obligations contractuelles et compte défendre ses intérêts avec vigueur. Aucune provision n'a été enregistrée quant à ce litige à la clôture du 31 décembre 2013.

- Les provisions pour Risques et Charges sont présentées au sein des comptes consolidés dans le document de référence.
- Cameleon Software a provisionné, dans le cadre d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011, la somme de 277K€ faisant suite à un audit technique mené par l'administration fiscale sur le Crédit Impôt Recherche des années 2010 et 2011 tel que mentionné dans la rubrique « Risques fiscaux ».

3.2.4.18 Risques liés aux réglementations nationales et internationales

De nouvelles réglementations ou des modifications dans les réglementations actuelles, ayant un lien avec les activités de Cameleon Software (encadrement des nouvelles technologies, confidentialité des données, export de technologies cryptées...) pourraient freiner la vente des solutions de la Société, en France ou à l'international. Cela pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

3.2.4.19 Risques Prud'homaux

La réglementation sociale française est soumise à des modifications répétées et à des décisions de justice qui rendent, par essence, la gestion d'une entreprise risquée sur le plan social. A ce titre, cette réglementation peut se traduire par des condamnations financièrement très importantes au regard des décisions de gestion de l'entreprise et de l'analyse de risque attachée. Un ou plusieurs litiges de cette espèce pourrait avoir un effet négatif sur le résultat d'exploitation futur de la Société.

3.2.4.20 Risques sociaux et risques liés aux personnels clés

La réussite future de Cameleon Software repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels clés, techniques, commerciaux et dirigeants, ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau. Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de Cameleon Software sont considérées comme normales. Toutefois, la concurrence est très forte en ce domaine au sein de l'industrie du logiciel et notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs clés pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Il n'existe aucune garantie que la société Cameleon Software parviendra à attirer et/ou à fidéliser ses collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée, plan de stock-options, gestion de carrière) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut potentiel.

3.2.4.21 Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

Certains modules de l'offre Cameleon sur lesquels Cameleon Software base une partie de sa croissance sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point. Ainsi, il n'est pas certain que les technologies mises en œuvre dans ces logiciels le seront avec succès. Dans cette hypothèse, si ces produits, qui sont critiques pour nos clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés. De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.



3.2.4.22 Risques liés aux difficultés de recrutement

La conjoncture actuelle du marché des services informatiques et les perspectives favorables à moyen terme ont pour conséquence de rendre difficile le recrutement de personnels qualifiés. La concurrence que se livrent les sociétés pour recruter ces derniers se fait principalement sur le niveau de salaire proposé. L'incapacité de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

La société met en œuvre un certain nombre de moyens (chasseur de tête, sites web spécialisés, réseaux sociaux, etc.) afin de limiter au maximum les difficultés de recrutement.

3.2.4.23 Risques liés aux fournisseurs (hors fournisseurs d'hébergement)

Cameleon Software travaille avec plusieurs fournisseurs qui agissent notamment comme sous-traitants dans l'équipe de Recherche et Développement ou comme fournisseurs de technologies intégrées au sein de la suite logicielle Cameleon. L'interruption de l'un de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient entraîner une perte de savoir-faire et ou perte de chiffre d'affaires et donc avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

3.2.4.24 Risques liés aux acquisitions potentielles

Cameleon Software pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe. Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36. De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

3.2.4.25 Risques liés aux délits d'initiés

Un salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à Cameleon Software et à son activité afin d'intervenir sur le titre Cameleon Software. Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Afin de limiter le risque lié à un délit d'initié concernant un de ses salariés et/ou mandataire social, la Société a mis en place une procédure « Opération sur le titre Cameleon Software » afin d'informer les personnels concernés des règles en vigueur. Cette procédure est diffusée à l'ensemble des salariés du Groupe (Cameleon Software SA et ses filiales).

3.2.4.26 Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres Cameleon Software

Cameleon Software est une société cotée qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre Cameleon Software, définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier. Le non-respect de ces recommandations AMF ou textes de loi pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres Cameleon Software, la Société a mis en place et diffusé aux personnes concernées une procédure « Obligation des Dirigeants à l'égard de leurs titres Cameleon Software » afin d'informer ces derniers des règles et recommandations en vigueur.

3.2.4.27 Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

Cameleon Software pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude. Cela obérerait la trésorerie du Groupe et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.



La Société a mis en place un certain nombre de procédures visant à instaurer des pratiques limitant ce risque (procédure achats, procédure vente, procédure autorisation bancaire, procédure Carte bancaire).

3.2.4.28 Risques environnementaux

A sa connaissance, l'activité de Cameleon Software ne génère aucun risque environnemental.

3.2.4.29 Risques de liquidité

Ces risques sont décrits au sein du document de référence.

3.3 Changements récents de gouvernance et autres facteurs de risques

La présente partie 3.3 n'a été ni arrêtée par le conseil d'administration, ni incluse dans le « Rapport du Président du conseil d'administration à l'Assemblée Générale relatif à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, aux conditions de préparation et d'organisation de ces travaux et aux procédures, de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la Société ».

3.3.1 Changements récents de gouvernance

Ce point est traité au sein de la partie 2.2 du document de référence.

3.3.2 Autres facteurs de risque

3.3.2.1 Intégration de Cameleon Software dans le Groupe PROS et opérations de croissance externe

L'intégration de Cameleon Software dans le groupe PROS est un processus long et coûteux. Ainsi, un programme de fidélisation des salariés de Cameleon Software auprès du groupe PROS a été mis en place en février 2014 par l'attribution gratuite de « Restricted Stock Units » de la société PROS Holdings, Inc. à certains salariés de Cameleon Software. Le montant des charges patronales liées à cette opération et supportées par Cameleon Software s'élève à 687 370 euros.

Bien que les coûts prévisibles de cette intégration liés notamment aux réorganisations rendues nécessaires par la prise de contrôle de PROS Holdings, Inc. dans Cameleon Software ont été anticipés, la Société ne peut exclure qu'ils soient plus importants que prévus initialement. Ce surcoût pourrait avoir des conséquences significatives sur les résultats de Cameleon Software.

Dans le cadre de sa politique de développement, Cameleon Software pourrait procéder à des opérations de croissance externe. Bien que Cameleon Software examine tout projet d'investissement, elle ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité de projets d'investissement ne se vérifient pas ou que la société ne réussisse pas l'intégration des sociétés dont l'acquisition ou la fusion pourraient être envisagées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus, et affecter la situation financière de Cameleon Software.

3.3.2.2 Risque de perte de marché ou de stagnation si les nouveaux produits que la Société lancera prochainement ne sont pas bien accueillis

La Société consacre une part non négligeable de ses ressources financières et de son temps pour développer de nouveaux produits, et pour améliorer les produits qu'elle commercialise déjà. Ces nouveaux produits (ou améliorations) pourraient ne pas atteindre les objectifs de vente qui ont été fixés du fait notamment de délais de production plus longs que prévu, de défauts dans la production, de l'approche



inefficace de nouveaux clients ou dans la fidélisation de la clientèle préexistante, du manque ou de la publicité négative qui pourrait affecter les produits de la Société.

3.3.2.3 Risque de stagnation ou de baisse des résultats si Cameleon Software ne parvient pas à développer de nouveaux produits et à améliorer les produits existants

Le marché dans lequel la Société évolue est caractérisé par le développement extrêmement rapide des technologies utilisées et l'exigence de ses clients dont les attentes augmentent et évoluent sans cesse.

Cameleon Software doit continuer de développer son offre de produits afin de remplir les objectifs qu'elle s'est fixés et augmenter sa compétitivité. La Société doit rester à la pointe des avancées technologiques afin de satisfaire l'ensemble de ses clients, de plus en plus exigeants.

Bien que Cameleon Software fasse continuellement ses meilleurs efforts pour remplir les objectifs qu'elle s'est fixés, elle ne peut garantir qu'une nouveauté soit lancée en retard sur les prévisions ou ne soit pas accueillie comme il se doit par les clients. Il se peut également que les concurrents de la Société développent en parallèle un logiciel qui soit placé en concurrence directe avec les produits commercialisés par Cameleon Software, de sorte que la Société soit contrainte de céder des parts de marché à un concurrent qui aura été plus ingénieux, ou simplement plus réactif.

Si l'un quelconque de ces événements venait à se produire, Cameleon Software pourrait être confrontée à une stagnation ou une baisse de ses résultats.

3.3.2.4 Risques liés à l'utilisation de logiciels tiers

Les solutions logicielles de la Société fonctionnent grâce à l'apport de logiciels tiers que la Société incorpore dans ses produits. Bien que rien ne le laisse présager, il se pourrait que ses relations avec les sociétés dont elle dépend pour la fabrication de ses produits se détériorent, ou encore que ces sociétés tierces ne soient pas en mesure d'honorer leurs délais de production, qu'elles fournissent des produits défectueux à Cameleon Software ou de moindre qualité.

3.3.2.5 Risques d'intrusions physiques, de cyber attaques ou d'activité frauduleuse

Une intrusion dans les locaux de Cameleon Software et ses systèmes informatiques pourrait momentanément interrompre ou porter atteinte à l'efficacité de sa production, et pourrait porter atteinte à sa réputation sur le marché.

Bien que la Société ait mis en place d'importantes mesures de sécurité pour parer à cette éventualité, Cameleon Software ne peut exclure que de tels événements se produisent. Les équipements de la Société demeurent en effet vulnérables et pourrait subir des vols de données, des vols de matériels informatiques ou des attaques de virus informatiques.

3.3.2.6 Les titres Cameleon Software sont peu liquides

L'acquisition de près de 90 % du capital et des droits de vote de Cameleon Software dans le cadre de l'offre publique d'acquisition lancée fin 2013 a considérablement réduit la liquidité des actions Cameleon Software sur le marché d'Euronext.

Compte tenu d'un flottant limité, les actionnaires minoritaires de la Société pourraient être confrontés à des difficultés pour céder leurs titres.



4 Finance

4.1 Récapitulatif des données consolidées en normes IFRS

En M€	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	13,19	10,43	8,22
Marge brute	12,84	10,21	8,11
Frais de personnel	(7,71)	(6,89)	(6,09)
Résultat opérationnel courant	1,66	0,57	(0,91)
Résultat opérationnel	0,44	0,54	(1,47)
Résultat net	0,48	0,60	(1,38)

4.2 Calendrier indicatif de communication financière

Le calendrier indicatif et prévisionnel de communication financière de la société pour l'exercice 2014 est présenté ci-dessous :

- 12 mars 2014 Chiffre d'affaires annuel - Exercice 2013
- 12 mars 2014 Résultat annuel - Exercice 2013
- 15 mai 2014 Chiffre d'affaires - 1er trimestre 2014
- 29 août 2014 Chiffre d'affaires - 2ème trimestre 2014
- 29 août 2014 Résultat semestriel - 1er semestre 2014
- 14 novembre 2014 Chiffre d'affaires - 3ème trimestre 2014
- 28 février 2015 Chiffre d'affaires annuel - Exercice 2014

4.3 Comptes consolidés 2013

4.3.1 Etat de la situation financière Bilan Actif

En €	Note	31/12/2013	31/12/2012
Goodwill	4.3.9.2	2 795 727	2 795 727
Immobilisations incorporelles	4.3.9.1	376 035	476 209
Immobilisations corporelles	4.3.9.3	165 415	154 959
Autres actifs financiers non courants	4.3.9.4	186 339	103 030
Actif non courant		3 523 516	3 529 925
Clients et comptes rattachés	4.3.9.5	5 875 386	5 045 016
Autres actifs courants	4.3.9.6	518 156	474 436
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3.9.7	5 348 146	4 867 392
Actif Courant		11 741 688	10 386 844
Total Actifs		15 265 204	13 916 769



4.3.2 Etat de la situation financière Bilan Passif

En €	Note	31/12/2013	31/12/2012
Capital	4.3.10.1	2 802 564	2 655 517
Primes et réserves		2 411 431	1 868 192
Résultat consolidé		483 873	600 235
Ecart de conversion		-40 142	-36 284
Total des capitaux propres	4.3.5	5 657 726	5 087 660
Engagements de retraite	4.3.10.2	204 157	158 103
Emprunts et dettes financières non courant	4.3.10.5	713 775	869 275
Passif non courant		917 932	1 027 378
Provisions courantes	4.3.10.2	348 803	136 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.10.4	2 009 191	876 598
Dettes d'impôt exigibles	4.3.11.7	16 678	
Autres passifs courants	4.3.10.6	6 127 307	6 787 530
Emprunts et dettes financières courant	4.3.10.5	187 567	1 000
Passif courant		8 689 546	7 801 731
Total capitaux propres et passifs		15 265 204	13 916 769

4.3.3 Etat du résultat global

4.3.3.1 Compte de résultat

En €	Note	31/12/2013	31/12/2012
		12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	4.3.11.1	13 187 737	10 433 456
Achats consommés		-346 074	-219 824
Charges de personnel	4.3.11.2	-7 707 340	-6 886 582
Charges externes		-2 752 663	-2 295 236
Impôts et taxes		-249 540	-254 266
Dotations aux amortissements		-145 431	-155 824
Dotations aux provisions		-297 693	-41 959
Autres produits d'exploitation	4.3.11.3	14 483	93 845
Autres charges d'exploitation	4.3.11.4	-45 773	-94 167
Résultat opérationnel courant		1 657 706	579 443
Autres charges opérationnelles	4.3.11.5	-1 219 218	-35 727
Résultat opérationnel		438 488	543 716
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.3.11.6	82 957	62 767
Coût de l'endettement financier	4.3.11.6	-11 799	-6 248
Coût de l'endettement financier		71 158	56 519
Impôts sur les résultats	4.3.11.7	-25 773	
Résultat Net		483 873	600 235
Résultat par action non dilué		0.04	0.06
Résultat par action dilué		0.04	0.05



4.3.3.2 Autres éléments du résultat global

En €	Note	31/12/2013	31/12/2012
		12 mois	12 mois
Résultat net		483 873	600 235
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluations du passif net au titre des régimes de prestations définies - PIDR (IAS 19 Révisée) net d'impôt différé		-16 909	
Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Ecart de conversion		-3 858	14 723
Résultat global		463 106	614 958

4.3.4 Tableau de flux de trésorerie

En €	Note	2013	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé		483 873	600 235
Amortissements et provisions	4.3.9.1/3/4 - 4.3.10.2	497 596	-21 850
Impôts sur les résultats		25 773	
Moins (plus) values de cession	4.3.11.5 - 4.3.11.7	-2 841	17 033
Charges et produits calculés liés aux stock-options	4.3.10.1.3.3	71 176	151 457
Capacité d'autofinancement		1 075 577	746 875
Variation des créances d'exploitation et autres créances		-993 361	561 528
Variation des dettes d'exploitation et autres dettes		471 434	1 045 442
Variation du besoin en fonds de roulement		-521 927	1 606 970
Flux de trésorerie liés à l'activité		553 650	2 353 845
Acquisitions d'immobilisations	4.3.9.1/3	-123 413	-135 013
Cession d'immobilisations	4.3.9.4 - 4.3.11.4/7	92 141	26 903
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-31 272	-108 110
Nouveaux emprunts	4.3.10.5	32 000	810 275
Remboursement d'emprunts	4.3.10.5		-201 452
Augmentation de capital	4.3.7.2	27 497	156
Apport compte actions propres		-100 000	-20 000
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		-40 503	588 979
Incidence des variations des taux de change		-1 121	15 689
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		480 754	2 850 403
Trésorerie et équivalents de trésorerie ouverture		4 867 392	2 016 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie clôture	4.3.9.7	5 348 146	4 867 392



4.3.5 Variation des capitaux propres consolidés

En €	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Autres réserves & résultats consolidés	Autres éléments du résultat global		Total capitaux propres
					Ecart de conversion	PIDR	
Situation au 01/01/2012	2 655 463	3 717 482	-48 493	-1 960 027	-51 007		4 313 417
Résultat global de la période							
- dont résultat net de l'exercice				600 235			600 235
- dont autres éléments du résultat global					14 723		14 723
Total du résultat global				600 235	14 723		614 958
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres							
Augmentation de capital	54	102					156
Paiements fondés sur des actions				151 457			151 457
Actions propres achetées et vendues (montant net)			7 672				7 672
Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	54	102	7 672	151 457	0		159 285
Situation au 31/12/2012	2 655 517	3 717 583	-40 821	-1 208 335	-36 284		5 087 660
Situation au 01/01/2013	2 655 517	3 717 583	-40 821	-1 208 335	-36 284		5 087 660
Résultat global de la période							
- dont résultat net de l'exercice				483 873			483 873
- dont autres éléments du résultat global					-3 858	-16 909	-20 767
Total du résultat global				483 873	-3 858	-16 909	463 106
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres							
Augmentation de capital	147 048	-119 551					27 497
Paiements fondés sur des actions				71 176			71 176
Actions propres achetées et vendues (montant net)			8 288				8 288
Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	147 048	-119 551	8 288	71 176	0	0	106 961
Situation au 31/12/2013	2 802 564	3 598 032	-32 533	-653 286	-40 142	-16 909	5 657 726

Les réserves liées au capital sont composées de :

- Primes d'émission 3 474 098 €
- Bons de Souscription d'Actions..... 41 250 €
- Bons de Souscription d'Actions Remboursables 82 689 €



4.3.6 Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux règles et méthodes d'évaluation

4.3.6.1 Présentation générale de Cameleon Software

Cameleon Software (Euronext : CAM) est le leader des solutions de configuration de produits, de tarification et de devis pour tous les canaux et supports de ventes.

Les solutions de Cameleon Software permettent aux équipes commerciales de réduire le temps de cycle « devis-commande » et de vendre plus sur l'ensemble des canaux de ventes. Elles permettent également aux équipes Marketing Produits de définir et mettre sur le marché plus vite des offres nouvelles. Cameleon s'intègre aux principaux CRM et ERP comme Salesforce.com, SAP, Oracle et Microsoft, est disponible en mode licences ou SaaS. Cameleon Software est une société cotée, forte de prestigieuses références dans des secteurs comme l'assurance, les services financiers, les télécoms, le High Tech et l'industrie parmi lesquelles Cable ONE, Sage, SFR, Technip, ThyssenKrupp and Tyco.

Pour plus d'informations : <http://www.cameleon-software.com>.

4.3.6.2 Diffusion des états consolidés

Les comptes consolidés du 31 décembre 2013 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 mars 2014. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires devant être convoquée.

Les états financiers consolidés de la société Cameleon Software au 31 décembre 2013 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le groupe »).

4.3.6.3 Principes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 à l'exception des nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

■ Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du groupe Cameleon Software au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

■ Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements de trésorerie à court terme et des paiements fondés sur des actions, évalués à la juste valeur en date d'attribution.

■ Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes sur lesquels des estimations sont réalisées sont les mêmes que ceux décrits au 31 décembre 2012 à savoir les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions, les provisions et les impôts différés. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes de l'annexe correspondantes.

■ Gestion des risques financiers

Le groupe Cameleon Software n'a pas identifié de risques spécifiques en matière de risques financiers autres que ceux mentionnés dans la partie 4.3.14.

Il est à noter que le niveau d'exposition à ces risques reste limité sur l'exercice 2013.

■ Nouvelles normes et interprétations

■ Textes appliqués pour la première fois à compter du 1er janvier 2013 :

■ IAS 19 Révisée - "Avantages au personnel".

A compter du 1er janvier 2013, la réévaluation du passif (net) au titre des régimes à prestations définies de la période est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les charges correspondantes aux coûts des services rendus et aux intérêts restent présentées en charge de personnel. La provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement.

La première application d'IAS 19 Révisée n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 17 K€ net d'impôt.

■ IFRS 10 - "Etats financiers consolidés"

■ IFRS 11 – "Partenariats"

■ IFRS 12 – "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités"

■ IFRS 13 - "Evaluation de la juste valeur"

■ Amendements à IAS 12 – "Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents"

■ Amendements à IFRS 1 – "Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes pour les premiers adoptants"

■ Amendement à IAS 1 - "Présentation des autres éléments du résultat global"

■ Amendements à IAS 19 - "Avantages du personnel"

■ Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28

■ Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12

■ Amendements à IFRS 7 – "Information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers"

■ Amendements à IAS 32 – "Compensation des actifs et passifs financiers"

■ Améliorations annuelles 2009-2011

Ces normes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

Les normes sur la consolidation citées ci-dessus (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12) ont été publiées en mai 2011 et prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne le 29 décembre 2012, avec une application rétrospective obligatoire au plus tard à compter du 1er janvier 2014, une application anticipée de ces normes étant toutefois autorisée.



Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

En conséquence, le groupe applique, par anticipation, ces nouvelles normes à compter du 1er janvier 2013.

- Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2013 et non appliqués par anticipation :
 - Amendements à IAS 32 - "Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers"
 - IFRIC 21 - "Droits ou taxes"
 - Amendements à IAS 36 - "Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers"

Aucune de ces normes ou interprétations de norme n'a été appliquée par anticipation dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013, et le groupe n'anticipe pas d'effets significatifs de ces normes sur le prochain exercice.

4.3.6.4 Informations sur les secteurs opérationnels

Toutes les sociétés en activité du groupe opèrent sur le marché du logiciel, commercialisent les mêmes produits selon des modalités de commercialisation et des structures de coûts comparables. Dans ce contexte, le groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts à présenter dans le cadre d'IFRS 8.

Une information sur la répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique est néanmoins fournie dans la note 4.3.11.1.1.

4.3.6.5 Saisonnalité de l'activité

Le tableau ci-dessous présente la saisonnalité du chiffre d'affaires consolidé de Cameleon Software sur les exercices 2013, 2012 et 2011.

En M€	Chiffre d'Affaires					
	2013		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1er trimestre	2.56	19.4	1.93	18.5	2.15	26.2
2ème trimestre	3.57	27.1	3.24	31.1	2.29	27.9
3ème trimestre	2.85	21.6	2.07	19.8	1.45	17.6
4ème trimestre	4.21	31.9	3.19	30.6	2.33	28.3
Total	13.19	100	10.43	100	8.22	100

4.3.6.6 Méthodes et règles d'évaluation

4.3.6.6.1 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par Cameleon Software sont consolidés. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes au Groupe, ont été éliminés.

4.3.6.6.2 Opérations en devises - Ecart de change

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en coût de l'endettement financier net pour les transactions financières.



4.3.6.6.3 Opérations en devises - Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales Cameleon Software Inc. et Cameleon Software UK Ltd. ont été convertis selon la méthode dite du cours de clôture. Selon cette méthode :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Le cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives (IAS 21.40).
- les écarts en résultant sont enregistrés dans les gains et pertes comptabilisés dans l'état du résultat global.

Conformément à la norme IAS 21 les différences de change provenant d'un élément monétaire qui constitue en substance une part de l'investissement net de l'entité dans les filiales étrangères sont enregistrées en autres éléments du résultat global.

4.3.6.6.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- Licences, Brevets1 à 4 ans

4.3.6.6.5 Frais de Recherche et Développement

Par application de la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise respecte les six critères de la dite norme. Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des sous-traitants travaillant sur différents domaines applicatifs. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- Frais de développement.....10 ans

Les frais de développement font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

4.3.6.6.6 Goodwill

Depuis le 1er janvier 2010 (application d'IFRS 3 révisée), le groupe évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- plus, le montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- plus, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise ;
- moins, le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat ;

La méthode pour la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à l'acquisition que le groupe supporte, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;



- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill antérieur au 1er janvier 2010 représente la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation pour la part des écarts non affectés à des postes de bilan.

Le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, le goodwill est ventilé par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en 4.3.9.2. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en autres charges opérationnelles.

Conformément à l'IAS 36, la valeur recouvrable des UGT auxquelles le goodwill est affecté correspond au maximum de :

- la valeur d'utilité, déterminée par la somme des cash-flow futurs actualisés,
- la juste valeur, diminuée des coûts de cession, établie sur la base d'une analyse multicritère incluant l'analyse des comparables boursiers et la valeur boursière de la société.

4.3.6.6.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- Installations générales, agencements.....10 ans
- Matériel de bureau et informatique1 à 10 ans

4.3.6.6.8 Dépréciation des éléments d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, autre que le goodwill décrit en note 4.3.6.6.6, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

4.3.6.6.9 Immobilisations acquises par voie de locations financières

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 4.3.6.6.7.).

4.3.6.6.10 Périmètre des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

4.3.6.6.11 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

4.3.6.6.11.1 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et correspondent à des cautions et des autres créances immobilisées. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction de toute



perte de valeur. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'une perte de valeur durable est constatée.

4.3.6.6.11.2 Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

4.3.6.6.12 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

4.3.6.6.13 Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2010, la société détenait au 31 décembre 2012, 51 873 actions. Dans le courant de l'exercice, la société a procédé à l'acquisition de 462 835 actions et à la vente de 463 893 actions. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2013 s'élève à 50 815 actions et figure en diminution des capitaux propres, en application de la norme IAS 32. Le détail des actions propres est décrit en note 4.3.10.1.2.

4.3.6.6.14 Plans de souscription et plans d'actions gratuites

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi, la juste valeur est comptabilisée en charge sur la période d'acquisition des droits. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

4.3.6.6.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

4.3.6.6.16 Provision pour indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Conformément à la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, le montant de ces indemnités, calculées sur la base de la méthode dite unités de crédit projetées, est comptabilisé au passif du bilan ; la réévaluation du passif (net) au titre des régimes à prestations définies de la période est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les modalités de calcul sont détaillées en note 4.3.10.2.

4.3.6.6.17 Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Les ventes de licences commandées par les clients sont reconnues en comptabilité lors de l'expédition des supports (FOB), pour autant que les cinq critères de la norme IAS 18 relatifs à la vente de marchandises (« sales of goods ») soient respectés.



- Les ventes de souscriptions en mode SaaS sont facturées d'avance, généralement pour une période de 12 mois. Le chiffre d'affaires est reconnu au mois le mois et la société procède lors de chaque arrêté comptable à la neutralisation des revenus relatifs à la période non courue par le biais du compte produits constatés d'avance.
- Les prestations de service sont généralement facturées en fin de mois sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé et reconnues en comptabilité sur le mois concerné. Certaines prestations de mise en œuvre sont facturées au forfait et sont reconnues en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des coûts.
- Les contrats de maintenance sont établis annuellement, reconductibles en général par période de 12 mois. Ces contrats sont facturés trimestriellement, semestriellement ou annuellement, terme à échoir. La société procède lors de chaque arrêté comptable à la neutralisation des revenus relatifs à la période non courue des contrats de maintenance par le biais du compte produits constatés d'avance.

4.3.6.6.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale. Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société et notamment au taux normal de 33 1/3 pour la société mère.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

4.3.6.6.19 Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques »,

- Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour la part relative aux salaires et des charges externes pour la part relative à la sous-traitance Recherche et Développement.
- Le Crédit d'Impôt Compétitivité est comptabilisé en diminution des charges de personnel.



4.3.6.6.20 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise notamment le « résultat opérationnel courant » comme indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte de l'impôt sur les résultats, le coût de l'endettement financier et des « Autres produits et charges opérationnels » qui comprennent principalement l'effet :

- des frais de restructuration ;
- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements non courants, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement ;
- des dépréciations non courantes de goodwill et d'actifs.

4.3.7 Événements caractéristiques de la période

4.3.7.1 Offre publique de PROS Holdings, Inc. sur Cameleon Software

PROS Holdings, Inc. (PROS) et Cameleon Software ont annoncé en octobre 2013 la signature d'un protocole d'accord aux termes duquel PROS Holdings, Inc. s'est engagée à lancer une offre publique d'achat en numéraire portant sur la totalité des titres Cameleon Software. L'opération a été approuvée par les Conseils d'Administration de PROS et Cameleon Software, respectivement le 22 et le 24 octobre 2013. Les modalités de l'offre publique d'achat sur l'ensemble des titres de Cameleon Software étaient les suivantes :

- PROS a offert 2,05 € par action Cameleon Software, représentant une prime de 45% par rapport au cours moyen de l'action sur 3 mois sur la base des cours au 23 octobre 2013 et 1,33 euros par BSAR.
- L'offre de PROS a été assortie, pour les actionnaires ayant apporté leur titres à l'offre, d'un complément de prix de 0,15 € par action et par BSAR en numéraire, payable dans le cas où PROS détiendrait plus de 95% des droits de vote dilués d'ici au 31 décembre 2014. Ce complément de prix porterait le prix d'offre par action à 2,20 €, représentant une prime de 55% par rapport au cours moyen sur 3 mois sur la base des cours au 23 octobre 2013.

La combinaison de PROS et Cameleon Software va notamment permettre d'unir deux sociétés novatrices qui aident leurs clients à surperformer. Les principaux points forts attendus de l'association seront notamment :

- D'être au cœur de la stratégie de PROS fondée sur l'optimisation des ventes grâce à l'analyse des Big-Data: L'offre CPQ de Cameleon Software permet d'accroître les ventes en rationalisant et en simplifiant le processus de vente et de la création de devis. Selon Gartner, les sociétés utilisant des solutions de CPQ peuvent accroître leur croissance d'environ 10%. L'ajout de l'offre de Cameleon Software au portefeuille de PROS permettra de répondre à la demande croissante pour une offre d'optimisation des ventes de bout en bout, de la configuration du produit à la tarification jusqu'à l'offre commerciale.
- De délivrer des bénéfiques clients immédiats : ce rapprochement permettra de proposer une plate-forme unique combinant les avantages de l'exécution des ventes et la science du Big Data pour optimiser le processus de « lead-to-order ». Les clients ayant été jusqu'à lors contraints d'utiliser différentes technologies pour optimiser les prix, configurer des offres et réaliser des devis. La solution combinée de PROS et de Cameleon Software permettra d'optimiser deux éléments clés du processus de vente, en fournissant à la fois une offre d'automatisation et d'optimisation puissante grâce à un niveau d'analyse du Big Data exceptionnel, et des outils d'exécution assurant des avantages concurrentiels forts aux commerciaux.

PROS et Cameleon Software ont ensuite annoncé le succès de l'Offre Publique d'Achat volontaire sur Cameleon Software initiée par PROS Holdings, Inc. suite aux publications par l'Autorité des marchés financiers des résultats le 8 janvier 2014 puis le 28 janvier 2014.

4.3.7.2 Augmentation de capital

Par décision du Conseil d'Administration du 14 février 2013, il a été constaté l'exercice par leurs titulaires de 38 190 BSAR Cameleon Software 2009 émis suivant les délibérations du Conseil d'Administration du 19 juin



2009 et de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 9 547,50 € par émission de 38 190 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de nominal.

De plus, par décision du Conseil d'Administration du 29 août 2013, il a été constaté l'attribution définitive de 550 000 actions gratuites Cameleon Software émises suivant les délibérations du Conseil d'Administration du 21 juin 2011. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 137 500 € par émission de 550 000 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de nominal.

4.3.8 Informations permettant la comparabilité des comptes

4.3.8.1 Variation du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

Le périmètre de consolidation 2013 est identique à celui du 31 décembre 2012 et du 31 décembre 2011 :

Raison sociale	Forme	Capital en monnaie locale	Monnaie	Siège	% de contrôle	% d'intérêt
Cameleon Software SA	S.A.	2 802 564,00	EUR	Labège	Société mère	
Cameleon Software USA Inc.	Inc.	1 000,00	USD	Chicago	100	100
Access Commerce	GmbH	51 129,18	EUR	Karlsruhe	100	100
Cameleon Software UK Ltd	Ltd.	1,00	GBP	Warwick	100	100

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 était le suivant :

Raison sociale	Forme	Capital en monnaie locale	Monnaie	Siège	% de contrôle	% d'intérêt
Cameleon Software SA	S.A.	2 655 516,50	EUR	Labège	Société mère	
Cameleon Software USA Inc.	Inc.	1 000,00	USD	Chicago	100	100
Access Commerce	GmbH	51 129,18	EUR	Karlsruhe	100	100
Cameleon Software UK Ltd	Ltd.	1,00	GBP	Warwick	100	100

4.3.8.2 Informations relatives aux changements comptables

IAS 19 Révisée - "Avantages au Personnel"

A compter du 1^{er} janvier 2013, la réévaluation du passif (net) au titre des régimes à prestations définies de la période est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les charges correspondantes aux coûts des services rendus et aux intérêts restent présentées en charge de personnel. La provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement.

La première application d'IAS 19 Révisée n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 17 K€ net d'impôt.

4.3.9 Principaux postes de l'Actif du bilan

4.3.9.1 Immobilisations Incorporelles

En €	Valeur au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2012
Brut					
Logiciels	32 046	3 955		-143	35 858
Dépenses de R&D immobilisées	944 058			0	944 058
Total	976 104	3 955	0	-143	979 916



En €						
	Brut	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2013
Logiciels		35 858	2 584		-331	38 110
Dépenses de R&D immobilisées		944 058			0	944 058
Total		979 916	2 584	0	-331	982 169

En €						
	Amortissements	Valeur au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2012
Logiciels		10 739	8 874		-91	19 521
Dépenses de R&D immobilisées		389 780	94 406			484 185
Total		400 518	103 280	0	-91	503 707

En €						
	Amortissements	Valeur au 31/12/2012	Dotation	Reprise	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2013
Logiciels		19 521	8 232		-211	27 542
Dépenses de R&D immobilisées		484 185	94 406			578 591
Total		503 707	102 638	0	-211	606 134

4.3.9.2 Goodwill

En €					
	Brut	Valeur au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2012
Goodwill		2 795 727			2 795 727
Total		2 795 727	0	0	2 795 727

En €					
	Brut	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Goodwill		2 795 727			2 795 727
Total		2 795 727	0	0	2 795 727

Suites aux différentes opérations de fusion et de cession sur les années précédentes, le groupe Cameleon Software est à ce jour organisé autour de 3 entités juridiques en activité, qui sont réunies au sein d'une même et unique Unité Génératrice de Trésorerie dans la mesure où les filiales ne sont pas autonomes dans leur activité opérationnelle et la génération de cash.

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.



La juste valeur de l'UGT retenue est généralement établie à partir de la moyenne entre la valeur de revente de l'UGT calculée à partir de la valeur boursière de la société et la valeur de revente de l'UGT calculée à partir d'une valeur de marché obtenue par l'application au chiffre d'affaires de l'exercice d'un ratio (Chiffre d'affaires/Valeur d'Entreprise) obtenu par comparaison avec les entreprises cotées du secteur présentant une taille comparable (chiffre d'affaires inférieur à 20M€).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur a été déterminée sur la base de l'offre publique de PROS Holdings, Inc. soit 2,05 € par action tel que décrit en note 4.3.7.1.

Les coûts de sortie sont considérés comme non significatifs.

Le test est satisfaisant au 31 décembre 2013.

Ci-dessous est présentée la sensibilité du test à l'hypothèse clé :

Le cours de l'action pour lequel la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur nette comptable au 31 décembre 2013 devrait être inférieur de 74% à celui utilisé pour le test.

4.3.9.3 Immobilisations Corporelles

En €					
Brut	Valeur au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2012
Installations Générales, Agencements	304 892	77 132	46 993	-1 281	333 749
Matériel Informatique	883 130	26 886	35 238	-1 529	873 250
Mobilier	341 289	8 733			350 022
Total	1 529 311	112 751	82 231	-2 810	1 557 021
Dont matériel acquis en location financière	658 299				658 299
Dont mobilier acquis en location financière	118 121				118 121

En €					
Brut	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2013
Installations Générales, Agencements	333 749	20 737		-3 439	351 047
Matériel Informatique	873 250	100 092	68 542	-4 444	900 357
Mobilier	350 022				350 022
Total	1 557 021	120 829	68 542	-7 883	1 601 426
Dont matériel acquis en location financière	658 299				658 299
Dont mobilier acquis en location financière	118 121				118 121



En €	Valeur au 31/12/2011	Dotations	Reprise	Ecart Conversion	Valeur au 31/12/2012
Amortissements					
Installations Générales, Agencements	230 667	20 938	27 866	-737	223 002
Matériel Informatique	821 512	31 116	13 227	-1 155	838 246
Mobilier	340 323	491			340 814
Total	1 392 502	52 544	41 093	-1 892	1 402 062
dont matériel acquis en location financière	643 957	13 668			657 625
dont mobilier acquis en location financière	118 121				118 121
Installations Générales, Agencements	223 002	22 515		-1 857	243 660
Matériel Informatique	838 246	18 270	4 226	-2 763	849 527
Mobilier	340 814	2 008			342 822
Total	1 402 062	42 793	4 226	-4 620	1 436 009
dont matériel acquis en location financière	657 625				657 625
dont mobilier acquis en location financière	118 121				118 121

Les biens acquis en location financière sont amortis selon les mêmes règles que ceux acquis en pleine propriété.

4.3.9.4 Autres actifs financiers courants et non courants

4.3.9.4.1 Détail des titres de participation

En €	Valeur au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2012	Pourcentage de détention
Brut					
Clipack	75 006			75 006	< 1%
DP Invest		7 500		7 500	< 1%
Provisions s/ titres participation	-75 006			-75 006	
Prêts et autres créances	59 852	38 479	2 801	95 530	NA
Provisions s/prêts	-2 500		-2 500	0	
Total	57 352	45 979	301	103 030	

En €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013	Pourcentage de détention
Brut					
Clipack	75 006			75 006	< 1%
DP Invest	7 500			7 500	< 1%
Provisions s/ titres	-75 006			-75 006	
Prêts et autres créances	95 530	663 456	580 147	178 839	NA
Total	103 030	663 456	580 147	186 339	

Les titres CLIPACK sont provisionnés à 100 %. Il n'y a pas d'autres engagements financiers consentis par le groupe sur cette société.



4.3.9.4.2 Actifs financiers courants et non courants

En €	Valeur au 31/12/201	Juste Valeur	Juste Valeur	Prêts et créances
Prêts et créances	103 030	103 030		103 030
Actifs financiers non courants	103 030	103 030		103 030
Clients et Comptes rattachés	5 045 016	5 045 016		5 045 016
Autres Créances et Comptes de Régularisation	474 436	474 436		474 436
Equivalents de trésorerie	3 792 627	3 792 627	3 792 627	
Trésorerie	1 074 765	1 074 765	1 074 765	
Actifs financiers courants	10 386	10 386	4 867 392	5 519 452
Total Actifs financiers	10 489	10 489	4 867 392	5 622 482

En €	Valeur au 31/12/2012	Juste Valeur	Juste Valeur par Résultat	Prêts et créances
Prêts et créances	186 339	186 339		186 339
Actifs financiers non courants	186 339	186 339	0	186 339
Clients et Comptes rattachés	5 875 386	5 875 386		5 875 386
Autres Créances et Comptes de Régularisation	518 156	518 156		518 156
Equivalents de trésorerie	4 115 752	4 115 752	4 115 752	
Trésorerie	1 232 394	1 232 394	1 232 394	
Actifs financiers courants	11 741 688	11 741 688	5 348 146	6 393 542
Total Actifs financiers	11 928 027	11 928 027	5 348 146	6 579 881

4.3.9.5 Clients et Comptes Rattachés

4.3.9.5.1 Détail des créances clients et comptes rattachés

En €	Brut au 31/12/2013	Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Nature				
Clients	5 839 926		5 839 926	4 971 122
Clients douteux	414 488	387 400	27 088	36 035
Clients, Factures à Etablir	8 372		8 372	37 858
Total	6 262 785	387 400	5 875 386	5 045 015

4.3.9.5.2 Variation des provisions sur créances

En €	Valeur au 31/12/2011	Dotation	Reprise (Prov. utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2012
Libellé						
Autres	347 603	15 759	47 518	48 032	315	268 128
Total provisions	347 603	15 759	47 518	48 032	315	268 128

En €	Valeur au 31/12/2012	Dotation	Reprise (Prov. utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2013
Libellé						
Autres	268 128	175 981	55 410	1 299	0	387 400
Total provisions	268 128	175 981	55 410	1 299	0	387 400



4.3.9.5.3 Créances clients par échéance

En €	Solde	Non Echus	- 1 an	Echus + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Clients	5 839 926	5 265 606	574 319		
Clients douteux, net	27 088			27 088	
Clients, Factures à Etablir	8 372	8 372			
Total	5 875 386	5 273 978	574 319	27 088	

4.3.9.6 Autres actifs courants

En €	Libellé	Brut au 31/12/2013	Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
	Fournisseurs débiteurs	3 760	0	3 760	
	Personnels et Comptes Rattachés	4 746	0	4 746	504
	Etat, Crédit d'Impôt Recherche	29 716	0	29 716	248 544
	Etat, Crédit d'Impôt Innovation	67 939	0	67 939	
	Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité & apprentissage	31 620		31 620	1 600
	Taxe sur la Valeur Ajoutée	269 026	0	269 026	72 302
	Débiteurs Divers	14 903	0	14 903	30 089
	Charges constatées d'avance	96 446	0	96 446	121 397
	Autres actifs courants	518 156	0	518 156	474 436

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation ne se rapportant pas à la période en cours et imputés dans ce compte afin de maintenir l'indépendance des exercices.

4.3.9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En €	Juste valeur au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2012
SG Monétaire Jour (SG)	77 208	77 064
BNP Deposit (BNP)	35 791	320 458
Dépôts à terme (BPOP)	1 950 000	1 350 000
Dépôts à terme (SG)	1 000 000	1 000 000
Dépôts à terme (BNP)	1 000 000	1 000 000
Disponibilités	1 285 147	1 119 870
Total	5 348 146	4 867 392

Les caractéristiques des dépôts à terme sont les suivantes :

■ BPOP - Compte à terme à taux progressif sur 3 ans (1 % à 3,71 %)	500 K€
■ BPOP – Compte à terme de 5 ans à taux progressif (2,50 % à 5%).....	600 K€
■ BPOP – Compte à terme de 5 ans à taux progressif (1,70 % à 4,25%).....	650 K€
■ SG – Compte à terme de 1 mois à taux fixe (1,26 %)	1 000 K€
■ BNP - Comptes à terme de 6 mois à taux fixe (1,26%)	1 000 K€

Les dépôts à terme sont présentés en équivalents de trésorerie car les conditions de sorties permettent de débloquer à tout moment cette trésorerie avec une rémunération au moins égale à celle d'un placement court terme de 3 mois.



4.3.10 Principaux postes du Passif du bilan

4.3.10.1 Capital

4.3.10.1.1 Capital social

Le capital social se compose au 31 décembre 2013 de 11 210 256 actions de 0,25 € :

■ Nombre d'actions au 1er janvier 2013	10 622 066
■ Augmentation du capital au 14 février 2013	38 190
■ Augmentation du capital au 29 août 2013	550 000
■ Nombre d'actions au 31 décembre 2013.....	11 210 256

Les opérations sur le capital sont décrites en note 4.3.7.2.

4.3.10.1.2 Actions propres

	Nombre d'actions propres au 31/12/2013	Nombre d'actions propres au 31/12/2012
Détentions à l'ouverture	51 873	63 109
Acquisitions	462 835	439 057
Cessions	-463 893	-450 293
Détentions à la clôture	50 815	51 873

4.3.10.1.3 Capital potentiel

a. Stock-options et actions gratuites

Il n'y a plus de plan de stock-options ou d'actions gratuites qui soient en cours de validité au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice 2013, 238 354 stock-options du Plan N°11 expirant le 6 décembre 2013 ont été exercées. L'augmentation de capital relative à ces exercices a été constatée lors du Conseil d'Administration du 27 février 2014.

Le 29 août 2013, les actions gratuites ont été attribué définitivement tel que décrit en note 4.3.7.2.

L'impact IFRS 2 est traité dans la note 4.3.11.2.

Le tableau présenté ci-dessous récapitule les différents plans de stock-options existant :

	Plan N°11	Plan N°12	Plan N°13	Total
Date de l'AGE	20/06/07	30/06/08	21/06/11	
Date d'attribution par le Conseil ou le Directoire	06/12/07	24/02/11	21/06/11	
Nombre de stock-options attribuées	420 000	100 000		520 000
Nombre d'actions gratuites attribuées	0	0	550 000	0
- nbre destiné aux mandataires	190 000	0	550 000	740 000
- nbre destiné au 10 salariés non mandataires les mieux allotis	230 000	100 000	0	330 000
Date d'expiration	06/12/13	23/02/16	06/12/13	
Juste valeur à la date d'attribution en €	0,31	0,21	0,55	
Prix de souscription en €	0,85	0,61	0	
Nombre d'actions souscrites ou définitivement	0	0	550 000	0
Nombre de stock-options ou actions gratuites annulées	181 646	100 000	0	281 646
Options de souscription restantes	238 354	0	0	238 354



b. Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)

Cameleon Software a procédé le 17 juillet 2009 à l'émission de 2 662 278 BSAR. Les principales caractéristiques de ces BSAR sont :

- 1 BSAR donne le droit de recevoir 1 action nouvelle ;
- Le prix d'exercice est de 0,72 € ;
- Les actions nouvelles issues des BSAR seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société et seront assimilées dès leur admission le 17 juillet 2010 aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris aux actions de la Société déjà admises ;
- La période d'exercice est fixée du 17 juillet 2010 jusqu'au 17 juillet 2014 inclus ;
- Le remboursement anticipé des BSAR restant en circulation pourra être décidé à tout moment à compter du 17 juillet 2010 et jusqu'au 17 juillet 2014, au prix unitaire de 0,01 €, si le produit de la moyenne des cours de l'action Cameleon Software et de la parité d'exercice excède 0,94 € ;
- Les BSAR ne pourront être cédés par leur titulaire pendant une période de 1 an à compter de leur émission, soit jusqu'au 17 juillet 2010.

Les BSAR ayant été souscrit à un prix de marché, ils n'ont pas eu d'impact IFRS 2 pour la partie des BSAR souscrite par les salariés. Au total, 291 145 BSAR Cameleon Software 2009 ont été exercés au 31 décembre 2013. Sur l'exercice 2013, 38 190 ont donné lieu à une augmentation de capital tel que décrit en note 4.3.7.2 et 246 013 ont donné lieu à une augmentation de capital le 27 février 2014.

4.3.10.2 Provisions

En €						
Libellé	Valeur au 31/12/2012	Dotation	Reprise (Prov. utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Change-ment comptable	Valeur au 31/12/2013
IDR	158 103	20 693			25 361	204 157
Provisions non courantes	158 103	20 693	0	0	25 361	204 157
Risques	136 603	277	59 209	5 591		348 803
Provisions courantes	136 603	277	59 209	5 591	0	348 803
Total provisions	294 706	297	59 209	5 591	25 361	552 960

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Au 31 décembre 2013, les provisions comprennent les éléments ci-après :

- Des provisions pour litiges commerciaux et prudhommaux,
- Une provision pour risques pour le Crédit d'Impôt Recherche pour les années 2010 à 2012.
- Une provision pour indemnité de départ à la retraite est constatée pour un montant de 204 K€. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique «Charges de personnel», intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice. La variation pour l'exercice s'élève à 46 K€ constaté en charges de personnel pour 21 K€ et en autres éléments du résultat global pour 17 K€ y compris un impôt de 8 K€, conformément à la norme IAS19 Révisé. En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service. Pour la société française, les engagements de retraite ont été calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des données actuarielles suivantes :
 - Age retraite..... 62 & 67 ans
 - Droits acquis lors du départConvention Collective SYNTEC
 - Table de mortalité.....Insee 2013
 - Taux de charges patronales..... 45 %



- Taux d'actualisation..... 3.02 %
- Taux de progression des salaires 2 %
- Taux de turn over variable en fonction de l'âge de 7% à 20 %

4.3.10.3 Impôts Différés

La preuve de l'impôt est présentée en note 4.3.11.7.

4.3.10.4 Autres passifs financiers courants et non courants

En €	Valeur au 31/12/2012	Juste Valeur	Emprunts et dettes	Dettes au coût amorti
Emprunts et dettes financières non courantes	869 275	794 414		869 275
Passifs financiers non courants	869 275	794 414		869 275
Dettes fournisseurs et Comptes Rattachés	876 598	876 598	876 598	
Autres dettes et Compte de Régularisation	6 787 530	6 787 530	6 787 530	
Emprunts et dettes financières courantes	1 000	1 000		1 000
Passifs financiers courants	7 665 128	7 665 128	7 664 128	1 000
Total Passifs financiers	8 534 403	8 459 542	7 664 128	870 275

En €	Valeur au 31/12/2013	Juste Valeur	Emprunts et dettes	Dettes au coût amorti
Emprunts et dettes financières non courantes	713 775	644 343		713 775
Passifs financiers non courants	713 775	644 343	0	713 775
Dettes fournisseurs et Comptes Rattachés	2 009 191	2 009 191	2 009 191	
Autres dettes et Compte de Régularisation	6 143 984	6 143 984	6 143 984	
Emprunts et dettes financières courantes	187 567	135 871		187 567
Passifs financiers courants	8 340 742	8 289 046	8 153 175	187 567
Total Passifs financiers	9 054 517	8 933 389	8 153 175	901 342

La juste valeur des emprunts et dettes financières a été déterminé sur la base de technique d'évaluation de niveau 2 dans la mesure où le taux d'intérêt implicite du contrat est l'EURIBOR 3 mois +4,85%.

4.3.10.5 Détail des emprunts et dettes financières

4.3.10.5.1 Tableau de variation de l'endettement financier net

En €		Valeur au 31/12/2012	Variation	Valeur au 31/12/2013
Trésorerie brute	(a)	4 867 392	480 754	5 348 146
Endettement financier brut (10.5.2)	(b)	870 275	31 065	901 340
Endettement financier net	(a) - (b)	3 997 117	449 689	4 446 806

4.3.10.5.2 Détail de l'endettement financier brut

En €	Taux d'intérêt	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013	Courant	Non courant
OSEO PTZ	0.00%	750 000			750 000	187 500	562 500
COFACE Assurance prospection	0.00%	119 275	32 000		151 275	0	151 275
Découverts bancaires	4.18%	2	67	2	67	67	
Intérêts Courus et agios	2 à 6%	1 000		1 000	0	0	
Total		870 276	32 067	1 002	901 341	187 567	713 774



Dans le cadre de l'ouverture de la filiale au Royaume Uni, une garantie « assurance prospection » a été accordée selon une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 214 K€ en 2011. Les versements pour la première année ont été reçus pour 119 K€ et pour la seconde année pour 32 K€. Depuis le 1er octobre 2013, cette garantie est rentrée en phase de remboursement anticipé. Les remboursements interviendront sur les 5 prochaines années en fonction des ventes réalisées par le groupe Cameleon Software sur le territoire du Royaume Uni.

Un prêt innovation à taux zéro a été accordé par OSEO pour 750 K€, le remboursement est prévu en 16 remboursements trimestriels, de mars 2014 à décembre 2017.

4.3.10.6 Autres passifs courants

En €	31/12/2013	31/12/2012
Dettes sociales	1 717 595	1 515 706
Dettes fiscales	774 927	772 244
Dettes diverses d'exploitation	496 911	208 016
Produits constatés d'avance	3 137 874	4 291 564
Total	6 127 307	6 787 530

Les produits constatés d'avance comprennent les revenus de maintenance relatifs à la période non courue des contrats de maintenance et aux revenus de licences en mode SaaS pour la période non courue. En 2012, le renouvellement des contrats de maintenance était principalement facturé en décembre pour l'année à venir. Le revenu de maintenance de l'année suivante, pour ces contrats, se retrouve, par conséquent, à la clôture de l'exercice, dans le poste client à l'actif du bilan et dans le poste produits constatés d'avance au passif du bilan. En 2013, le renouvellement de ces contrats a été principalement facturé en 2014.

4.3.11 Principaux postes de l'état du résultat global

4.3.11.1 Chiffres d'affaire

4.3.11.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée ci-dessous :

En K€	2013	2012
Amérique du Nord	4 090	2 344
Europe	9 098	8 089
Total	13 188	10 433

4.3.11.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par nature

En K€	2013	2012
Revenu Logiciel	8 007	7 546
Revenu Services Associés	5 181	2 887
Total	13 188	10 433

4.3.11.2 Charges de personnel

En €	2013	2012
Charges salariales	5 623 699	5 069 534
Charges sociales	2 083 641	1 817 048
Total	7 707 340	6 886 582



- Le Crédit d'Impôt Recherche vient diminuer les charges de personnel pour un montant de 16 K€ sur l'exercice 2013, et 126 K€ sur l'exercice 2012.
- Le Crédit d'Impôt Innovation vient diminuer les charges de personnel pour un montant de 45 K€ sur l'exercice 2013.
- La charge relative aux actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2 en charge de personnel est de 71 K€ sur l'exercice 2013, et 151 K€ sur l'exercice 2012.

4.3.11.3 Autres produits d'exploitation

En €	2013	2012
Reprise sur provision dépréciation clients devenue sans objet	1 299	48 032
Plus-values sur cession d'immobilisations	2 822	
Gains de change relatifs à l'exploitation	10 269	
Produits divers	93	
Gains relatifs aux dénouements de prud'hommes		45 813
Autres produits d'exploitation	14 483	93 845

4.3.11.4 Autres charges d'exploitation

En €	2013	2012
Jetons de présence	16 154	13 731
Moins-values sur cession d'immobilisations		17 033
Escomptes accordés aux clients		7 448
Pertes de change	20 132	18 954
Charges diverses	1 220	
Charges relatives aux dénouements de prud'hommes	8 267	37 001
Autres charges d'exploitation	45 773	94 167

4.3.11.5 Autres charges opérationnelles

En 2013, les autres charges opérationnelles correspondent aux frais liés à l'Offre publique de PROS Holdings, Inc. sur Cameleon Software décrite en note 4.3.7.1. En 2012, elles correspondent à un redressement d'impôt pour AC GmbH de 2001.

4.3.11.6 Coût de l'endettement financier net

En €	2013	2012
Intérêts sur emprunts	-306	-1 004
Intérêts bancaires		-2 053
Pertes de change sur comptes bancaires en devises	-11 494	-5 995
Revenus financiers sur placements	78 209	59 869
Gains de change sur comptes bancaires en devises	4 749	3 202
Reprise de provision sur actifs financiers		2 500
Coût de l'endettement financier net	71 158	56 519

4.3.11.7 Impôt sur les Sociétés

4.3.11.7.1 Impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en moins :

- des charges de personnel pour la part relative aux salaires pour un montant de 16 K€ sur l'exercice 2013 et de 126 K€ sur l'exercice 2012,



- des charges externes pour la part relative à la sous-traitance Recherche et Développement pour un montant de 16 K€ sur l'exercice 2013 et de 112 K€ sur l'exercice 2012.

Le Crédit d'Impôt Innovation est comptabilisé en moins :

- des charges de personnel pour la part relative aux salaires pour un montant de 45 K€ sur l'exercice 2013,
- des charges externes pour la part relative à la sous-traitance Recherche et Développement pour un montant de 23 K€ sur l'exercice 2013.

La charge d'impôt pour l'exercice 2013 est composée de 17 K€ de charge d'impôt courant et de 8K€ de charge d'impôt différée.

Aucun impôt différé actifs n'a été comptabilisé car même si les sociétés française et américaine ont commencé à utiliser des reports déficitaires, il a été considéré que la probabilité d'utiliser des reports déficitaires dans un avenir proche n'était suffisante compte tenu du contexte actuel.

En K€	2013	2012
Résultat avant impôts	510	600
Charge d'impôt théorique	170	200
Charge d'impôt réel	-25	
Ecart sur l'impôt	145	200
Différences permanentes	-77	-40
Crédit Impôt Recherche non taxable	34	80
Utilisation report déficitaire France non activé	221	338
Utilisation (augmentation) report déficitaire US non activé	25	-133
Report déficitaire autres pays non activé	-58	-94
Variation des impôts différés actifs non reconnus		49
Total	145	200

4.3.11.7.2 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs

Libellé	Durée	31/12/2013	31/12/2012
Cameleon Software SA			
Déficit reportable en KEUR	indéfiniment	20 167	20 828
Access Commerce GmbH			
Déficit reportable en KEUR	indéfiniment	2 962	2 913
Cameleon Software USA Inc.			
Déficit reportable en KUSD	sur 12 ans	310	
Déficit reportable en KUSD	sur 13 ans	606	410
Déficit reportable en KUSD	sur 14 ans	236	606
Déficit reportable en KUSD	sur 15 ans	708	236
Déficit reportable en KUSD	sur 16 ans	606	708
Déficit reportable en KUSD	sur 17 ans	1 024	606
Déficit reportable en KUSD	sur 18 ans	1 121	1 024
Déficit reportable en KUSD	sur 19 ans	528	1121
Déficit reportable en KUSD	sur 20 ans		528
Cameleon Software UK			
Déficit reportable en KGBP	indéfiniment	355	248



4.3.12 Informations diverses

4.3.12.1 Chiffres clés des Comptes Sociaux de Cameleon Software SA (normes françaises)

En €	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	10 488 507	9 035 424
Résultat d'exploitation	454 745	1 097 615
Résultat financier	3 399	-424 026
Résultat courant avant impôts	458 144	673 589
Résultat net	583 497	894 967

4.3.12.2 Effectif

Répartition géographique des effectifs de Cameleon Software au 31 décembre 2013 :

Equivalent Temps Plein	31/12/2013	31/12/2012
Opération Europe	66	58
Opération Amérique du Nord	20	15
Total	86	73

4.3.12.3 Frais de Recherche et Développement

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Frais de Recherche et Développement	2 103	1 843
Chiffre d'Affaires	13 188	10 433
% sur le Chiffre d'Affaires	15,95%	17,66%

Les frais de Recherche et Développement comprennent une quote-part de frais de structure et des frais de personnel. Ces frais sont engagés dans le cadre de l'activité Cameleon et sont constatés en résultat. Le montant du Crédit d'Impôt Recherche pour l'exercice 2013 s'élève à 32 K€ et celui de 2012 à 238 K€. Le montant du Crédit d'Impôt Innovation pour l'exercice 2013 s'élève à 68 K€.

4.3.12.4 Résultat par Action

En €	2013 - 12 mois	2012 - 12 mois
Résultat net	483 872	600 235
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 205 548	10 622 066
Nombre d'actions propres	-50 815	-51 873
Total d'actions (hors actions propres)	11 154 733	10 570 193
Ajustement pour effet dilutif	1 547 070	1 123 176
Total	12 701 803	11 693 369
Résultat par action non dilué	0.04	0.06
Résultat par action dilué	0.04	0.05



4.3.12.5 Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	KPMG		Jean Pendanx	
	2013	2012	2013	2012
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés, dont :	20	20	10	10
Cameleon Software SA	20	20	10	10
Autres prestations	8			
Sous-total	28	20	10	10
Autres prestations rendues aux filiales intégrées				
Juridique, Fiscal, Social				
Autres				
Total	28	20	10	10

4.3.13 Engagements hors bilan

Engagements Reçus / Donnés

Garantie bancaire pour le loyer de Labège consentie par la Société Générale pour 42K€. De plus :

- Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de Cameleon Software pour le droit individuel de formation est de l'ordre de 5 268 heures.
- Les engagements sur contrats de location simple et sur les contrats de location financement sont les suivants :

En K€	Montant des loyers futurs			
	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Contrat de location de l'installation téléphonique	2	2	0	0
Bail locaux Labège	724	172	552	0
Bail locaux Boulogne-Billancourt	587	75	299	213
Bail locaux US	400	83	317	
Contrats de location pour 9 véhicules	74	54	20	
Total	1 787	386	1 198	213

4.3.14 Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

4.3.14.1 Risques de change

Les devises de facturation en 2013 étaient, dans la plupart des cas, l'euro, le dollar américain et la livre sterling. Sur l'exercice 2013 hors intercos, Cameleon Software SA a facturé environ 25 milliers de dollars américains et 128 milliers de livres sterling. Cameleon Software Inc. a facturé un chiffre d'affaires de 5 641 K de dollars américains.



Le tableau ci-dessous reprend l'exposition du bilan consolidé de Cameleon Software aux variations des taux de change €/USD.

En K\$	31/12/2013
Actifs	2 654
Passifs	1 416
Hors Bilan	552
Position nette dans la devise	1 238
Taux de change de clôture (€/US\$)	1.3791
Position nette	898
Impact d'une variation de +0,01 € du taux de change	9

Note : les soldes mentionnés ci-dessous s'entendent hors intercos.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition du bilan consolidé de Cameleon Software aux variations des taux de change €/GBP.

En K£	31/12/2013
Actifs	110
Passifs	14
Hors Bilan	0
Position nette dans la devise	95
Taux de change de clôture (€/£)	0.8337
Position nette	115
Impact d'une variation de +0,01 € du taux de change	1

Note : les soldes mentionnés ci-dessous s'entendent hors intercos.

La Société se laisse la possibilité de couvrir, sous forme de ventes à terme ou d'options de change, d'éventuelles transactions significatives libellées en US\$.

4.3.14.2 Risques de taux et risques liés aux emprunts moyen et long terme

Au 31 décembre 2013, les emprunts contractés par Cameleon Software l'ont été en euro, à taux zéro. De plus, la Société ne dispose pas de ligne de crédit confirmée non tirée, ni de covenant sur sa dette.

4.3.14.3 Risques action

La Société investit sa trésorerie en SICAV monétaire et en dépôt à terme générant un risque limité sur le capital. Le risque action n'est donc pas significatif.

4.3.14.4 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité sur un horizon supérieur à 12 mois et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.14.5 Gestion du capital

L'objectif principal de Cameleon Software en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.



4.3.15 Informations sur les parties liées

4.3.15.1 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est présentée ci-dessous :

En €		2013				
Nom	Prénom	Fonction	Salaire fixe brut	Rémunération fixe brute du mandat social	Salaire ou rémunération variable	Avantage en nature
Soumeillan	Jacques	PDG		138 504	83 200	7 474
Asparre	Françoise	DGD&Administrateur		102 067	49 100	4 995
de Bouville	Thibault	Salarié&Administrateur	105 810		49 100	2 804

Les rémunérations variables de l'exercice 2013 sont versées au début de l'exercice 2014.

Les jetons de présence seront versés en 2014 pour l'exercice 2013 aux trois administrateurs indépendants et représentent 18 798 € :

- Madame Amélie Faure..... 6 266€
- Monsieur Mike Sutton 6 266€
- Monsieur Philippe Gaillard 6 266€

En €		2012				
Nom	Prénom	Fonction	Salaire fixe brut	Rémunération fixe brute du mandat social	Salaire ou rémunération variable	Avantage en nature
Soumeillan	Jacques	PDG		135 000	60 000	7 474
Asparre	Françoise	DGD&Administrateur		99 201	35 000	4 995
de Bouville	Thibault	Salarié & Administrateur	102 846		35 000	2 804

Les rémunérations variables de l'exercice 2012 sont versées au début de l'exercice 2013.

Les jetons de présence seront versés en 2013 pour l'exercice 2012 aux trois administrateurs indépendants et représentent 13 154 € :

- Madame Amélie Faure..... 4 308€
- Monsieur Mike Sutton 4 308€
- Monsieur Philippe Gaillard 4 538€

En €		2011				
Nom	Prénom	Fonction	Salaire fixe brut	Rémunération fixe brute du mandat social	Salaire ou rémunération variable	Avantage en nature
Soumeillan	Jacques	PDG		135 000	43 930	6 696
Asparre	Françoise	DGD&Administrateur		100 008	21 280	4 878
de Bouville	Thibault	Salarié & Administrateur	101 386		20 480	2 838

Les rémunérations variables de l'exercice 2011 sont versées au début de l'exercice 2012.

Les jetons de présence seront versés en 2012 pour l'exercice 2011 aux trois administrateurs indépendants et représentent 13 589 € :

- Madame Amélie Faure..... 4 294 €
- Monsieur Mike Sutton 4 471 €
- Monsieur Philippe Gaillard 4 824 €



Monsieur Jacques Soumeillan, Madame Françoise Asparre et Monsieur Thibault de Bouville bénéficient du plan de de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à l'ensemble des salariés de Cameleon Software SA et portant sur 1% des rémunérations brutes.

Madame Françoise Asparre et Monsieur Jacques Soumeillan bénéficie d'une couverture privée d'assurance chômage GSC, étant exclus de par leur statut du régime général.

Monsieur Jacques Soumeillan, Madame Françoise Asparre et Monsieur Thibault de Bouville ont bénéficié de plans de stock-options détaillés au sein de la partie 4.3.10.1.3. En 2011, 550 000 actions gratuites ont été attribuées, sous réserve du respect d'une période de présence de deux années, à Françoise Asparre (140 000 actions gratuites), Jacques Soumeillan (270 000 actions gratuites) et Thibault de Bouville (140 000 actions gratuites), soit une charge IFRS 2 de 303 K€ comptabilisées pour 80K€ sur l'exercice 2011, pour 151K€ sur l'exercice 2012 et 71K€ sur l'exercice 2013.

4.3.15.2 Définitions des rémunérations des mandataires sociaux

Les parties variables de la rémunération des membres du Conseil d'Administration sont décidées individuellement par le Conseil d'Administration sur la base des performances opérationnelles de la Société au cours de l'année concernée et sur la base des performances individuelles, appréciées sur le plan qualitatif et quantitatif.

4.3.15.3 Modalités de rupture des mandats sociaux

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2013 a décidé, en cas de cessation du mandat social de certains membres du Conseil d'Administration, les modalités suivantes d'indemnisation :

4.3.15.3.1 Pour Monsieur Jacques Soumeillan

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Président Directeur Général exercé par M. Jacques Soumeillan au sein de la Société, la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définies ci-après (l'« Indemnité de Départ »). En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'Indemnité de Départ par la Société sera subordonné à la réalisation de l'une ou l'autre des conditions de performance suivantes (lesquelles ne sont pas cumulatives) :

- croissance, à périmètre constant, du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration par rapport au chiffre d'affaires consolidé de la Société et de ses filiales de l'avant-dernier exercice social clos ;
- Résultat Net consolidé clos lors du dernier exercice social de la Société et de ses filiales tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration supérieur à un pour cent (1%) du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales.

Si les deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus sont respectées, l'Indemnité de Départ perçue par M. Jacques Soumeillan sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jacques Soumeillan au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement. Si une seule des deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus est respectée, l'Indemnité de Départ perçue par M. Jacques Soumeillan sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jacques Soumeillan au cours des dix-huit (18) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement. Si aucune des deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus n'est remplie, aucune Indemnité de Départ ne sera versée. La date de révocation ou de non renouvellement s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'Indemnité de Départ ne sera versée par la Société (et sous réserve du respect des conditions de performance, selon les termes définis ci-dessus) qu'en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat de Président Directeur Général de la Société exercé par M. Jacques Soumeillan, et, en aucun cas, en cas de démission par ce dernier dudit mandat. De même, l'Indemnité de Départ ne sera pas due dans l'hypothèse où la Société déciderait de dissocier les fonctions de Président et celle de Directeur général, sous réserve que M. Jacques Soumeillan conserve au moins l'une desdites fonctions. L'Indemnité de Départ est indépendante de toute



autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de M. Jacques Soumeillan du fait de la perte de sa fonction. L'Indemnité de Départ ne pourra être effectivement versée à M. Jacques Soumeillan avant que le Conseil d'Administration n'ait constaté le respect d'une ou plusieurs conditions de performances telles que définies aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

4.3.15.3.2 Pour Madame Françoise Asparre

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Directeur Général Délégué exercé par Mme Françoise Asparre au sein de la Société, la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définies ci-après (l'« Indemnité de Départ »). En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'Indemnité de Départ par la Société sera subordonné à la réalisation de l'une ou l'autre des conditions de performance suivantes (lesquelles ne sont pas cumulatives) :

- croissance, à périmètre constant, du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration par rapport au chiffre d'affaires consolidé de la Société et de ses filiales de l'avant-dernier exercice social clos ; ou
- Résultat Net consolidé clos lors du dernier exercice social de la Société et de ses filiales tel qu'arrêté par le Conseil supérieur à un pour cent (1%) du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales,

Si les deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus sont respectées, l'Indemnité de Départ perçue par Mme Françoise Asparre sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à par Mme Françoise Asparre au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement. Si une seule des deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus est respectée, l'Indemnité de Départ perçue par Mme Françoise Asparre sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à par Mme Françoise Asparre au cours des dix-huit (18) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement. Si aucune des deux conditions visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus n'est remplie, aucune indemnité ne sera versée. La date de révocation ou de non renouvellement s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'Indemnité de Départ ne sera versée par la Société (et sous réserve du respect des conditions de performance, selon les termes définis ci-dessus) qu'en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de la Société exercé par Mme Françoise Asparre, et, en aucun cas, en cas de démission par cette dernière dudit mandat. L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de Mme Françoise Asparre du fait de la perte de sa fonction. L'Indemnité de Départ ne pourra être effectivement versée à Mme Françoise Asparre avant que le Conseil n'ait constaté le respect d'une ou plusieurs conditions de performances telles que définies aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

Ces modalités d'indemnisation concernant Jacques Soumeillan et Françoise Asparre ont été approuvées par l'Assemblée Générale dans séance du 22 mai 2013. Les droits y afférents sont devenus caducs suite à la démission de leurs fonctions, le 12 mars 2014, conformément aux engagements pris par ces derniers dans le cadre de l'offre de PROS Holdings, Inc.

4.3.15.4 Autres

La Société a des relations d'affaires (gestion des comptes bancaires, dette moyen long terme, couverture de change, conseil bancaire) considérées comme s'effectuant selon des conditions de marché normales avec les banques commerciales Société Générale, BNP et Banque Populaire Toulouse Pyrénées, JP Morgan Chase et Banque Nationale du Canada. Etant cotée, Cameleon Software est susceptible d'accueillir à son capital des fonds membres des même groupes que ces banques commerciales.

Il n'y a pas d'autres relations avec les sociétés liées au groupe Cameleon Software.



4.3.16 Evénements postérieurs à la clôture

PROS Holdings, Inc. et Cameleon Software ont annoncé le 8 janvier 2014 le succès de l'Offre Publique d'Achat volontaire sur Cameleon Software initiée par PROS Holdings, Inc. tel que décrit en note 4.3.7.1.

4.4 Données consolidées 2012 et 2011 et analyse de la situation financière et du résultat

En application de l'article 28 du règlement (CE) 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 28 et 102 du document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 27 mars 2013, sous le numéro D13-0220.
- Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 29 et 101 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 27 avril 2012, sous le numéro D12-0446.
- Les informations financières de l'exercice 2012 figurant au sein du rapport de gestion de l'exercice 2012 présentées en page 91 du document de référence 2012.
- Les informations financières de l'exercice 2011 figurant au sein du rapport de gestion de l'exercice 2011 présentées en page 93 du document de référence 2011.

Ces documents sont disponibles sur le site web de Cameleon Software : www.cameleon-software.com.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

4.5 Informations sur le chiffre d'affaires

4.5.1 Saisonnalité du chiffre d'affaires

Cette information est traitée en partie 4.3.6.5 du présent document.

4.5.2 Nature de la clientèle

La clientèle de la Société est constituée de filiales de grands groupes industriels internationaux et de grosses PMI basées principalement en Europe et aux USA.

On peut citer à titre d'exemple, dans des secteurs comme l'assurance, les services financiers, les télécoms, le High Tech et l'industrie, les références suivantes : ADT/Tyco, Gras Savoye, SFR, Technip et ThyssenKrupp.

4.5.3 Dépendance vis-à-vis de la clientèle

- En 2013, le premier client de la Société a représenté 5% de son chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 23%, les dix premiers 40% et les vingt premiers clients 59% du chiffre d'affaires consolidé.
- En 2012, le premier client de la Société a représenté 15% de son chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 41%, les dix premiers 59% et les vingt premiers clients 80% du chiffre d'affaires consolidé.
- En 2011, le premier client de la Société a représenté 20% de son chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 42%, les dix premiers 59% et les vingt premiers clients 79% du chiffre d'affaires consolidé.



4.5.4 Revenus de maintenance

Le chiffre d'affaires de maintenance, constituant une source de revenu relativement récurrente, représente 30% du chiffre d'affaires en 2013, 33% du chiffre d'affaires en 2012 et 39% du chiffre d'affaires en 2011.

4.6 Autres informations

4.6.1 Les fournisseurs

Cameleon Software, agissant en tant qu'éditeur de logiciels (Suite Logicielle Cameleon), tient à conserver son savoir-faire et essaie de limiter les technologies tierces issues de fournisseurs extérieurs. Pour autant, elle emploie un certain nombre de sous-traitants dans son équipe de Recherche et Développement, ce qui crée de fait un lien de dépendance vis-à-vis de ces derniers. De plus, la suite logicielle Cameleon embarque en son sein plusieurs composants externes, essentiels au fonctionnement de l'ensemble, notamment le middleware JBOSS de Redhat. De plus, elle sous-traite la prestation d'hébergement de sa plateforme SaaS auprès d'une société américaine, disposant de centres d'hébergement situés aux Etats-Unis. Les risques générés par ces relations sont décrits au sein de la partie 3.2.4 dans « Risques liés aux fournisseurs (hors fournisseurs d'hébergement) » et « Risques liés à la défaillance de notre plateforme SaaS et/ou de notre prestataire d'hébergement ».

4.6.2 Les investissements

La Société n'a pas réalisé d'investissement significatif au cours des années 2013, 2012, et 2011 en dehors de ses investissements en matière de Recherche et Développement, qui ont représenté de l'ordre de 16% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013, 18% en 2012 et 25% en 2011.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre futur investissement significatif ayant fait l'objet d'engagement ferme à ce jour, en dehors des investissements de Recherche et Développement. La Société n'envisage pas à ce jour d'investissements corporels ou financiers significatifs pour l'exercice en cours. Toutefois, cette position n'est en rien définitive et pourrait évoluer au cours de l'exercice.

4.6.3 La Recherche et Développement

Les travaux de Recherche et Développement sont réalisés dans le cadre du développement de la suite Cameleon. Dans un premier temps, les travaux de spécifications fonctionnelles et techniques permettent de définir les fonctionnalités futures à mettre en œuvre, en fonction de l'évolution de la demande. Ces spécifications donnent lieu à des développements informatiques, consistant en la création du produit ou de la fonctionnalité nouvelle et son intégration dans la suite logicielle Cameleon. Ce dernier est ensuite testé et packagé avant d'être mis sur le marché. Les cellules R&D et Product Marketing de Cameleon constituent donc le cœur du savoir-faire produit de la société. Elles emploient à ce jour 20 personnes équivalent temps plein et bénéficient d'une excellence technologique et fonctionnelle reconnue.



4.6.4 Les biens immobiliers significatifs

Au 31 décembre 2013, Cameleon Software ne possède pas de propriété immobilière louée.

Au 31 décembre 2013, Cameleon Software est locataire, dans le cadre de baux 3/6/9, des immeubles de bureaux suivants :

- A Labège, 1 430m² de bureaux, pour un loyer annuel de l'ordre de 179K€/an,
- A Boulogne-Billancourt, 234m² de bureaux, pour un loyer annuel de l'ordre de 72,7K€/an,
- A Skokie (Chicago), 423m² de bureaux, pour un loyer annuel de l'ordre de 46 K€/an.

4.6.5 Faits exceptionnels et litiges

Les faits exceptionnels et les litiges ayant faits l'objet de provisions sont abordés en partie 4.3.10.2 du présent document (Provisions pour risques et charges au sein des Annexes aux comptes consolidés). A notre connaissance, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Pour autant, la société précise les points suivants :

- Cameleon Software est impliqué dans une action judiciaire menée par une société française à son encontre et contre deux autres éditeurs de logiciels et deux intégrateurs de solutions informatiques. Cette action judiciaire s'inscrit dans le cadre d'un projet de déploiement d'une solution informatique complexe conclu au milieu des années 2000. Cameleon Software considère notamment que le client a été défaillant dans son rôle de maître d'œuvre et qu'il doit à ce titre en supporter les conséquences. Cameleon Software considère aussi n'avoir violé aucune de ses obligations contractuelles et compte défendre ses intérêts avec vigueur. Aucune provision n'a été enregistrée quant à ce litige à la clôture du 31 décembre 2013. Un expert judiciaire a été nommé par le Tribunal de commerce de Montauban en 2010. Ce dernier a remis aux parties un rapport d'expertise en date du 10 février 2014.
- Les provisions pour Risques et Charges sont présentées au sein des comptes consolidés, en partie 4.3.10.2.

4.6.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.



4.6.7 Rémunérations des mandataires sociaux

4.6.7.1 Les tableaux ci-dessous présentent un récapitulatif des rémunérations perçus par chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2013.

Jacques Soumeillan Président Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	135 000€	135 000€	138 504€	138 504€
Rémunération variable	60 000 €	60 000€ versés en 2013	83 200€	83 200€ Versés en 03/2014
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	7 474€	7 474€	7 474€	7 474€
TOTAL	202 474€	202 474€	229 178€	229 178€

Françoise Asparre Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	99 201€	99 201€	102 067€	102 067€
Rémunération variable	35 000€	35 000€ versés en 2013	49 100€	49 100€ Versés en 03/2014
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	4 995€	4 995€	4 995€	4 995€
TOTAL	139 196€	139 196€	156 162€	156 162€

4.6.7.2 Récapitulatif des rémunérations perçues par le Directeur Administratif et Financier qui est également administrateur de la société au titre de ses fonctions salariées

Thibault de Bouville	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	102 846€	102 846€	105 810€	105 810€
Rémunération variable	35 000€	35 000€	49 100€	49 100€ Versés en 03/2014
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	2 804€	2 804€	2 804€	2 804€
TOTAL	140 650€	140 650€	157 714€	157 714€

Les modalités de calcul des parties variables de la rémunération sont annuellement fixées par le Conseil en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs constatée sur l'exercice écoulé. Pour l'exercice 2013, la rémunération variable est notamment indexée sur le chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires budgété, sur la croissance du revenu mensuel des contrats SaaS ainsi que sur les actions menées par le management en vue de création de valeur à moyen terme.



Les rémunérations variables pour les exercices 2013 et 2012 sont respectivement versées au début des exercices 2014 et 2013 mais sont comptabilisées dans les tableaux ci-dessus car à la date d'établissement du présent document, les rémunérations variables ont été versées à leurs bénéficiaires.

4.6.7.3 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2014 (exercice 2013)	Montants versés en 2013 (exercice 2012)	Montants versés en 2012 (exercice 2011)
Amélie FAURE	6 266€	4 308€	4 294€
Mike SUTTON	6 266€	4 308€	4 471€
Philippe GAILLARD	6 266€	4 538€	4 824€

Les jetons de présence dus au titre de l'exercice N sont versés en N+1.

4.6.7.4 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Le Conseil d'administration du 19 avril 2013 a décidé, en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat social de Monsieur Jacques Soumeillan et de Madame Françoise Asparre, le versement par la Société d'une indemnité de départ dont les modalités sont détaillées en partie 4.3.15.3 du document de référence.

4.6.7.5 Régime de retraite supplémentaire

Cette information est détaillée en partie 4.3.15.1 du document de référence.

4.6.7.6 Attributions de titres de capital, de titres de créances, d'options d'achat ou de souscription d'actions, BSA et BSPCE (instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital)

Cette information est présentée en partie 8.6 et 8.7 du document de référence.

Les droits précités sont devenus caducs suite à la démission de leurs fonctions de Monsieur Jacques Soumeillan et Madame Françoise Asparre, le 12 mars 2014, conformément aux engagements pris par ces derniers dans le cadre de l'offre de PROS Holdings, Inc.



4.7 Comptes sociaux Cameleon Software 2013

4.7.1 Bilan

4.7.1.1 Bilan Actif

En €	31/12/2013				31/12/2012
	Brut	Amortissement	Net	Net	
Capital souscrit non appelé	AA				
Frais d'établissement	AB	AC			
Frais de recherche	AD	AE			
Concessions, brevets	AF	AG	1 269 870	373 325	473 792
Fonds commercial	AH	AI		986 613	986 613
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
Avances et acomptes immobilisations incorporelles	AL	AM			
Terrains	AN	AO			
Constructions	AP	AQ			
Installations techniques matériel et outillage	AR	AS			
Autres immobilisations	AT	AU	550 600	89 585	100 282
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
Participations mises en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	CV	549 818	15 001	15 001
Créances rattachées	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières	BH	BI		249 343	149 911
Total (I)	BJ	BK	2 370 288	1 713 867	1 725 599
Matières premières	BL	BM			
En cours de production de biens	BN	BO			
En cours de production de	BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
Marchandises	BT	BU			
Avances et acomptes versés	BV	BW			
Clients et comptes rattachés	BX	BY	211 418	5 668 684	4 071 556
Autres créances	BZ	CA	8 842 619	422 163	753 618
Capital souscrit et appelé	CB	CC			
Valeurs mobilières de placement	CD	CE		4 062 661	3 747 263
Disponibilités	CF	CG		519 812	497 765
Charges constatées d'avances	CH	CI		87 039	110 605
Total (II)	CJ	CK	9 054 037	10 760 359	9 180 807
Charges à répartir	CL				
Ecart de conversion	CN			132 915	253
Total général	CO	IA	11 424 325	12 607 141	10 906 659



4.7.1.2 Bilan Passif

En €		31/12/2013	31/12/2012
Capital	DA	2 802 564	2 655 517
Primes d'émission	DB	3 598 033	3 717 584
Ecart de réévaluation	DC		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH	-2 934 141	-3 829 108
Résultat de l'exercice	DI	583 497	894 967
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total (I)	DL	4 049 953	3 438 960
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN	0	0
Autres fonds propres			
Total (II)	DO	0	0
Provision pour risques	DP	599 718	173 855
Provision pour charges	DQ		
Total (III)	DR	599 718	173 855
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	DU		
Emprunts et dettes financières diverses	DV	901 275	870 275
Avances et acomptes	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 968 284	754 132
Dettes fiscales et sociales	DY	2 365 477	2 170 925
Dettes sur immobilisations	DZ	7 500	7 500
Autres dettes	EA	448 088	127 998
Produits constatés d'avance	EB	2 257 648	3 311 750
Total (IV)	EC	7 948 272	7 242 580
Ecart de conversion	ED	9 198	51 264
Total général	EE	12 607 141	06 659



4.7.2 Compte de résultat

En €	31/12/2013					31/12/2012	
		France	Export		Total	Total	
Ventes de marchandises	FA	2 333 042	FB	269 819	FC	2 602 861	3 281 488
Production vendue : biens	FD		FE		FF		
Production vendue : services	FG	5 308 588	FH	2 577 058	FI	7 885 646	5 753 936
Chiffres d'Affaires nets	FJ	7 641 630	FK	2 846 876	FL	10 488 507	9 035 424
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	29 269	34 403
Reprises sur provisions, transfert de charges					FP	143 323	261 644
Autres produits					FQ	94	36
Total des produits d'exploitation					FR	10 661 193	9 331 507
Achats de marchandises					FS	2 794	8 966
Variation de stock					FT		
Autres achats et charges externes					FW	3 587 913	2 370 720
Impôts et taxes					FX	249 540	254 266
Salaires et traitements					FY	3 991 709	3 623 361
Charges sociales					FZ	1 903 084	1 827 429
Dotation d'exploitation : sur immobilisation (amortissement)					GA	122 025	119 660
Dotation d'exploitation : sur immobilisation (provision)					GB		
Dotation d'exploitation : sur actif circulant					GC		15 759
Dotation d'exploitation : risques et charges					GD	277 000	
Autres charges					GE	72 383	13 731
Total des charges d'exploitation					GF	10 206 448	8 233 892
Résultat d'exploitation					GG	454 745	1 097 615
Produits financiers de participations					GJ	90 073	148 872
Produits des autres valeurs mobilières					GK		
Autres intérêts et produits assimilés					GL	77 102	59 182
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	236 096	10 743
Différences de change					GN	10 650	3 122
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	573	749
Total des produits					GP	414 494	222 668
Dotations financières aux amortissement					GQ	382 955	614 053
Intérêts et charges assimilées					GR	306	9 503
Différences négatives de change					GS	27 835	23 138
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières					GU	411 096	646 694
Résultat financier					GV	3 398	-424 026
Résultat courant avant impôts					GW	458 143	673 589
Produits exceptionnels sur opération de gestion					HA		
Produits exceptionnels sur opération de capital					HB	99 437	59 425
Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	28 000	
Total des produits exceptionnels					HD	127 437	59 425
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					HE		
Charges exceptionnelles sur opérations de capital					HF	102 903	78 323
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
Total des charges exceptionnelles					HH	102 903	78 323
Résultat exceptionnel					HI	24 534	-18 898
Participation des salariés aux résultats					HJ		
Impôts sur les sociétés					HK	-100 820	-240 276
Total des produits					HL	11 203 124	9 613 600
Total des charges					HM	10 619 627	8 718 633
Résultat					HN	583 497	894 967



4.7.3 Annexes aux Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013

4.7.3.1 Événements caractéristiques de la période

4.7.3.1.1 Offre publique de PROS Holdings, Inc. sur Cameleon Software

PROS Holdings, Inc. (PROS) et Cameleon Software ont annoncé en octobre 2013 la signature d'un protocole d'accord aux termes duquel PROS Holdings, Inc. s'est engagée à lancer une offre publique d'achat en numéraire portant sur la totalité des titres Cameleon Software. L'opération a été approuvée par les Conseils d'Administration de PROS et Cameleon Software, respectivement le 22 et le 24 octobre 2013. Les modalités de l'offre publique d'achat sur l'ensemble des titres de Cameleon Software étaient les suivantes :

PROS a offert 2,05 € par action Cameleon Software, représentant une prime de 45% par rapport au cours moyen de l'action sur 3 mois sur la base des cours au 23 octobre 2013 et 1,33 euros par BSAR.

L'offre de PROS a été assortie, pour les actionnaires ayant apporté leur titres à l'offre, d'un complément de prix de 0,15 € par action et par BSAR en numéraire, payable dans le cas où PROS détiendrait plus de 95% des droits de vote dilués d'ici au 31 décembre 2014. Ce complément de prix porterait le prix d'offre par action à 2,20 €, représentant une prime de 55% par rapport au cours moyen sur 3 mois sur la base des cours au 23 octobre 2013.

La combinaison de PROS et Cameleon Software va notamment permettre d'unir deux sociétés novatrices qui aident leurs clients à surperformer. Les principaux points forts attendus de l'association seront notamment :

- D'être au cœur de la stratégie de PROS fondée sur l'optimisation des ventes grâce à l'analyse des Big-Data: L'offre CPQ de Cameleon Software permet d'accroître les ventes en rationalisant et en simplifiant le processus de vente et de la création de devis. Selon Gartner, les sociétés utilisant des solutions de CPQ peuvent accroître leur croissance d'environ 10%. L'ajout de l'offre de Cameleon Software au portefeuille de PROS permettra de répondre à la demande croissante pour une offre d'optimisation des ventes de bout en bout, de la configuration du produit à la tarification jusqu'à l'offre commerciale.
- De délivrer des bénéfiques clients immédiats : ce rapprochement permettra de proposer une plate-forme unique combinant les avantages de l'exécution des ventes et la science du Big Data pour optimiser le processus de « lead-to-order ». Les clients ayant été jusqu'à lors contraints d'utiliser différentes technologies pour optimiser les prix, configurer des offres et réaliser des devis. La solution combinée de PROS et de Cameleon Software permettra d'optimiser deux éléments clés du processus de vente, en fournissant à la fois une offre d'automatisation et d'optimisation puissante grâce à un niveau d'analyse du Big Data exceptionnel, et des outils d'exécution assurant des avantages concurrentiels forts aux commerciaux.

PROS et Cameleon Software ont ensuite annoncé le succès de l'Offre Publique d'Achat volontaire sur Cameleon Software initiée par PROS Holdings, Inc. suite aux publications par l'Autorité des marchés financiers des résultats le 8 janvier 2014 puis le 28 janvier 2014.

4.7.3.1.2 Augmentation de capital

Par décision du conseil d'administration du 14 février 2013, il a été constaté l'exercice par leurs titulaires de 38 190 BSAR Cameleon Software 2009 émis suivant les délibérations du conseil d'administration du 19 juin 2009 et de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 9 547,50 € par émission de 38 190 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de nominal.

De plus, par décision du conseil d'administration du 29 août 2013, il a été constaté l'attribution définitive de 550 000 actions gratuites Cameleon Software émises suivant les délibérations du conseil d'administration du 21 juin 2011. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 137 500 € par émission de 550 000 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de nominal.



4.7.3.1.3 Frais relatifs à l'Offre Publique de PROS

En 2013, les frais liés à l'Offre publique de PROS Holdings, Inc. sur Cameleon Software ont été comptabilisés dans les autres achats et charges externes de l'exercice pour 1 219 K€.

4.7.3.2 Règles et méthodes comptables

4.7.3.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de commerce (R.123-180) et au Plan Comptable Général (article 531-1 §1).

La société établit des comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des points invoqués en partie 4.7.3.2.2.
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.7.3.2.2 Changement de méthode

Néant.

4.7.3.2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Licences, Brevets 1 à 10 ans
- Frais de recherche et de développement 10 ans

4.7.3.2.4 Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères. La société considère que seuls les projets ayant fait l'objet d'un financement ANVAR respectent les six critères du PCG. Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des sous-traitants travaillant sur différents domaines applicatifs.

4.7.3.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode du linéaire

Les durées d'amortissement pratiquées correspondant aux durées d'usage sont identiques aux durées d'utilisation propre à l'entreprise.

Les immobilisations répondent aux nouvelles définitions et conditions et sont correctement décomposées.

- Installations générales, agencements 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 4 ans



4.7.3.2.6 Immobilisations financières

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

4.7.3.2.7 Actions propres

Les actions propres destinées à être remises en paiement ou en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, à être conservées ou cédées, ou le cas échéant, à être annulées dans les conditions légales, sont inscrites en titres immobilisés à leur valeur d'achat. Compte tenu de leur destination, leur valeur d'achat ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

Les actions propres affectées à la régulation du cours boursier ont également été inscrites en titres immobilisés à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2010, la société détenait au 31 décembre 2012, 51 873 actions. Dans le courant de l'exercice, la société a procédé à l'acquisition de 462 835 actions et à la vente de 463 893 actions. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2013 s'élève à 50 815 actions et figure, dans les comptes consolidés, en diminution des capitaux propres, pour un montant de 71 K€. Le détail des actions propres est décrit en partie 4.7.3.3.1 note 3-b.

4.7.3.2.8 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

Les risques relatifs aux créances clients sont analysés de façon individuels à partir d'une balance âgée. La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

4.7.3.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciations éventuelles des VMP sont étudiées au cas par cas et déterminées en fonction de la valeur de notre portefeuille à la date de clôture.

4.7.3.2.10 Produits constatés d'avance

La société procède lors de chaque arrêté comptable à la neutralisation des revenus relatifs à la période non courue des contrats de maintenances et des contrats de ventes de licences en mode SaaS par le biais du compte produits constatés d'avance. Pour 2013, il s'agit de la facturation des contrats de maintenance pour la période de couverture de 2014.

4.7.3.2.11 Ecart de conversion

Les créances et dettes en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "Ecart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet, en totalité, d'une provision pour risques le cas échéant.

4.7.3.2.12 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.



4.7.3.2.13 Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- les ventes de licences commandées par les clients sont facturées lors de l'expédition des supports ;
- Les prestations de service sont généralement facturées en fin de mois sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé et reconnues en comptabilité sur le mois concerné. Certaines prestations de mise en œuvre sont facturées au forfait et sont reconnues en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des coûts,
- les ventes de souscriptions en mode SaaS sont facturées d'avance, généralement pour une période de 12 mois. Le chiffre d'affaires est reconnu au mois le mois et la société procède lors de chaque arrêté comptable à la neutralisation des revenus relatifs à la période non courue par le biais du compte produits constatés d'avance.
- les contrats de maintenance sont établis annuellement, reconductibles par période de 12 mois. Ces contrats sont en majorité facturés annuellement, terme à échoir ;
- les marchandises commandées par les clients sont facturées à la livraison.

4.7.3.2.14 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière régulière et fréquente.

4.7.3.2.15 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés correspond à un produit généré des crédits d'impôts et principalement par un Crédit d'Impôt Recherche pour 30 K€ et un Crédit d'Impôt Innovation pour 68 K€. La société Cameleon Software dispose de reports déficitaires à hauteur de 20 167 K€ à fin 2013.

4.7.3.2.16 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi

Un crédit d'impôt Compétitivité a été comptabilisé pour la première fois lors de l'exercice 2013. Il s'élève à 31 K€ et a été enregistré au crédit des charges de personnel.

4.7.3.3 Explication des postes du bilan et du compte de résultat

4.7.3.3.1 Principaux postes de l'actif du bilan

Note 1. Immobilisations Incorporelles

Valeurs brutes en €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Autres logiciels	25 146	1 734		26 881
Nom de Domaine	3 794	0	0	3 794
Développements immobilisés	542 435	0	0	542 435
Cameleon NextGen	944 058	0	0	944 058
Banque de Design	126 026	0	0	126 026
Fonds de Commerce	986 613	0	0	986 613
Immobilisations Incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	2 628 073	1 734	0	2 629 807

Les logiciels correspondent à des licences de produits de gestion ou de développement.



Amortissements en €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Autres logiciels	15 023	7 795		22 818
Nom de Domaine	0	0	0	0
Développements immobilisés	542 435	0	0	542 435
Cameleon NextGen	484 186	94 406	0	578 592
Banque de Design	126 026	0	0	126 026
Fonds de Commerce	0	0	0	0
Immobilisations Incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	1 167 670	102 201	0	1 269 871

Note 2. Immobilisations Corporelles

Valeurs brutes en €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Installations Générales, Agencements	271 163	935		272 098
Matériel de Bureau				0
Matériel Informatique	13 307	72 100	67 342	18 065
Mobilier	350 022		0	350 022
Total	634 492	73 035	67 342	640 185

Amortissements en €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Installations Générales, Agencements	182 055	13 647		195 701
Matériel de Bureau				0
Matériel Informatique	11 341	4 170	3 434	12 076
Mobilier	340 814	2 008	0	342 822
Total	534 209	19 825	3 434	550 600

Note 3. Immobilisations financières

a. Immobilisations financières

En €	Brut au 31/12/2013	Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Participation C.S. Inc. US	822	822	0	0
Participation A.C. GmbH	473 989	473 989	0	0
Participation C.S. UK	1		1	1
Participation CLIPACK	75 006	75 006	0	0
Participation DP Invest	15 000	0	15 000	15 000
Prêts	0	0	0	0
Cautionnements	27 870	0	27 870	52 854
Autres créances immobilisées	150 968	0	150 968	42 679
Actions propres	70 505	0	70 505	54 377
Total	814 161	549 817	264 344	164 911

La participation chez DP Invest n'a été versée que pour 7 500 €, le solde restant à verser apparaît au passif du bilan dans les dettes sur immobilisations.



b. Actions propres

En nombre / En €	31/12/2013		31/12/2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Détentions à l'ouverture	51 873	54 404	63 109	26 853
Acquisitions	462 835	572 159	439 057	350 709
Cessions	-463 893	-556 058	-450 293	-323 158
Annulations				
Détentions à la clôture	50 815	70 505	51 873	54 404
Dépréciation constatée sur les actions propres affectées à la régularisation du cours		0		-27
Dépréciation qui aurait été constatée sur les actions propres en voie d'annulation		0		0

Note 4. Variation des provisions des immobilisations financières

En €	Valeur au 31/12/2012	Augment.	Diminut.	Valeur au 31/12/2013
Nature				
Participation A.C. Inc. US	822	0	0	822
Participation A.C. GmbH	473 989	0	0	473 989
Participation CLIPACK	75 006	0	0	75 006
Actions propres	27		27	0
Total	549 844	0	27	549 817

Note 5. Tableau des filiales et participations

Participations	Capital	Capitaux propres	Valeur nette comptable des titres (en €)	Quote-part du capital détenu	Prêts et avances consenties (VNC)	CA réalisé au 31/12/2013	Résultat réalisé au 31/12/2013
A.C. GmbH (en EUR)	51 129	-4 614 293	0	100%	0	0	-48 173
C.S. Inc. (en USD)	1 000	-5 320 753	0	100%	0	5 237 250	58 343
C.S. UK (en GBP)	1	-354 461	0	100%	0	0	-106 790

Note 6. Clients et Comptes Rattachés**a. Détail des créances clients et comptes rattachés**

En €	Brut au 31/12/2013	Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Nature				
Clients	5 633 222	0	5 633 222	3 997 662
Clients, Effets à Recevoir	0	0	0	0
Clients douteux	238 507	211 418	27 089	36 035
Clients, Factures à Etablir	8 372	0	8 372	37 858
Total	5 880 101	211 418	5 668 683	4 071 555



b. Variation des provisions sur créances

En €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Provisions Clients	268 127		56 709	211 418
Total	268 127	0	56 709	211 418

c. Créances clients par échéance

En €	Solde	Créances	
		- 1 an	+ 1 an
Clients	5 633 222	5 633 222	
Clients, Effets à Recevoir	0	0	
Clients douteux nets de provisions	27 089		27 089
Clients, Factures à Etablir	8 372	8 372	
Total	5 668 683	5 641 594	27 089

Note 7. Autres Créances et Comptes de Régularisation**a. Détail des autres créances et comptes de régularisation**

En €	Brut au 31/12/2013	Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Fournisseurs débiteurs	3 760	0	3 760	0
Personnels et Comptes Rattachés	4 746	0	4 746	504
Organismes Sociaux	0	0	0	0
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	29 716	0	29 716	248 544
Etat, Crédit d'Impôt Innovation	67 939	0	67 939	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité	30 548	0	30 548	
Etat, Crédit d'Impôt Apprentissage	1 072	0	1 072	1 600
Taxe sur la Valeur Ajoutée	272 914	0	272 914	77 998
Débiteurs Divers	6 229	0	6 229	21 015
Charges constatées d'avance	87 039	0	87 039	110 605
Comptes courants filiales	8 847 858	8 842 619	5 239	403 958
Total	9 351 821	8 842 619	509 202	864 224

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation ne se rapportant pas à la période en cours et imputées dans ces comptes afin de maintenir l'indépendance des exercices.

Les échéances de toutes autres créances sont à moins d'un an, à l'exception des comptes courants des filiales qui sont à plus d'un an.

b. Variation des provisions des autres créances

En €	Valeur au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour dépréciation autres créances	8 909 397	169 040	235 818	8 842 619
Total	8 909 397	169 040	235 818	8 842 619

Cette provision correspond à une dépréciation des avances consenties à la filiale Access Commerce GmbH pour 4 576 346€, à la filiale Cameleon Software Inc. pour 3 841 108€ et à la filiale Cameleon Software UK pour 425 166€.



Note 8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En €	Brut au	Valeur	Brut au	Valeur
Nature	31/12/2013	boursière au	31/12/2012	boursière au
		31/12/2013		31/12/2012
SG Monétaire Jour (SG)	76 992	77 208	76 992	77 064
BNP Deposit (BNP)	35 668	35 791	320 270	320 458
Dépôts à terme (BPOP)	1 950 000	1 950 000	1 350 000	1 350 000
Dépôts à terme (SG)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dépôts à terme (BNP)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus bons à terme	52 661	52 661	45 105	45 105
Total	4 115 321	4 115 660	3 792 367	3 792 627

Note 9. Disponibilités

Les disponibilités sont représentées par des comptes bancaires.

4.7.3.3.2 Principaux postes du passif du bilan**Note 1. Variation des capitaux propres**

En €	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2012	2 655 517	3 717 584	0	-3 829 109	894 967	3 438 959
Mouvements de la période	147 048	-119 551				27 497
Emission de BSAR						0
Annulation des actions propres						0
Affectation résultat exercice				894 967	-894 967	0
Résultat de l'exercice					583 497	583 497
Situation au 31 décembre 2013	2 802 565	3 598 033	0	-2 934 142	583 497	4 049 953

Les opérations sur le capital sont décrites en partie 4.7.3.1.2.

a. Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)

Cameleon Software a procédé le 17 juillet 2009 à l'émission de 2 662 278 BSAR. Les principales caractéristiques de ces BSAR sont :

- 1 BSAR donne le droit de recevoir 1 action nouvelle ;
- Le prix d'exercice est de 0,72€ ;
- Les actions nouvelles issues des BSAR seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société et seront assimilées dès leur admission le 17 juillet 2010 aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris aux actions de la Société déjà admises ;
- La période d'exercice est fixée du 17 juillet 2010 jusqu'au 17 juillet 2014 inclus ;
- Le remboursement anticipé des BSAR restant en circulation pourra être décidé à tout moment à compter du 17 juillet 2010 et jusqu'au 17 juillet 2014, au prix unitaire de 0,01 euro, si le produit de la moyenne des cours de l'action Cameleon Software et de la parité d'exercice excède 0,94 euro ;
- Les BSAR ne pourront être cédés par leur titulaire pendant une période de 1 an à compter de leur émission, soit jusqu'au 17 juillet 2010.



Les caractéristiques précises et exhaustives des BSAR sont présentées au sein de la note d'opération visée par l'AMF en date du 23 juin 2009 pouvant être consultée sur le site de l'AMF ou le site de Cameleon Software. Au total, 291 145 BSAR Cameleon Software 2009 ont été exercés au 31 décembre 2013 dont 38 190 ont donné lieu à une augmentation de capital en 2013 tel que décrit en note 4.7.3.1.2 et 246 013 donnera lieu à une augmentation de capital en 2014.

b. Stocks options

Il n'y a plus de plan de stock-options qui soient en cours de validité au 31 décembre 2013.

c. Actions Gratuites

550 000 actions gratuites ont été attribuées définitivement aux dirigeants au cours de l'exercice selon les modalités suivantes :

- Monsieur Jacques Soumeillan : 270 000 actions gratuites
- Monsieur Thibault de Bouville : 140 000 actions gratuites
- Madame Françoise Asparre : 140 000 actions gratuites

Note 2. Capital social

Le capital social se compose au 31 décembre 2013 de 11 210 256 actions de 0,25€.

En €	Montant
Nombre de titres à droit de vote double	2 171 178
Nombre de titres ordinaires	9 039 078
Nombre total de titres	11 210 256
Valeur nominale	0,25
Capital Social	2 802 564

Note 3. Provisions pour Risques et Charges

En €	Valeur au 31/12/2012	Dotations	Reprise	Reprise provision non utilisée	Reprise provision utilisée	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour pertes	252	132 915	252	252		132 915
Provisions pour risques	136 604	277 000	64 800	59 209	5 591	348 804
Autres provisions	37 000	81 000				118 000
Total	173 856	490 915	65 052	59 461	5 591	599 719

Dans le cours normal de ses activités, Cameleon Software peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Cameleon Software constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Au 31 décembre 2013, une provision pour risques pour le Crédit d'Impôt Recherche pour les années 2010 à 2012 a été constituée pour 277 K€.

Les provisions pour IDR ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux mais dans les comptes consolidés. L'information concernant ce passif social est communiquée dans la partie 4.7.3.3.4 note 2 dans les engagements hors bilan.

Les reprises sur provisions sont détaillées dans la partie 4.7.3.3.3. note 1.



Note 4. Détail des emprunts et Dettes Financières

En € Libellé	Taux intérêt	Valeur au 31/12/2012	Augment.	Diminut.	Valeur au 31/12/2013	Court terme	Long terme
Assurance	0.00%	119 275	32 000		151 275	0	151 275
OSEO PTZ	0.00%	750 000			750 000	187 500	562 500
Intérêts courus		1 000		1 000	0	0	
Total		870 275	32 000	1 000	901 275	187 500	713 775

Dans le cadre de l'ouverture de la filiale au Royaume Uni, une garantie « assurance prospection » a été accordée selon une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 214 K€ en 2011. Les versements pour la première année ont été reçus pour 119 K€ et pour la seconde année pour 32 K€. A la fin de la seconde année, cette garantie est rentrée en phase de remboursement anticipé. Depuis le 1er octobre 2013, cette garantie est rentrée en phase de remboursement anticipé. Les remboursements interviendront sur les 5 prochaines années en fonction des ventes réalisées par le groupe Cameleon Software sur le territoire du Royaume Uni.

Un prêt innovation à taux zéro a été accordé par OSEO pour 750 K€, le remboursement est prévu en 16 remboursements trimestriels, de mars 2014 à janvier 2017.

Note 5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés**a. Détail des dettes fournisseurs et comptes rattachés**

En € Nature	Brut au 31/12/2013	Brut au 31/12/2012
Fournisseurs	762 460	531 554
Fournisseurs, Factures non Parvenues	1 205 825	222 579
Total	1 968 285	133

b. Dettes fournisseurs par échéance

En €	Restant dû	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5
Dettes Fournisseurs	762 460	762 460	0	0
Fournisseurs, Factures non	1 205 825	1 205 825	0	0
Total	1 968 285	1 968 285	0	0

Note 6. Dettes fiscales et sociales**a. Détail dettes fiscales et sociales**

En € Nature	Brut au 31/12/2013	Brut au 31/12/2012
Personnels et Comptes Rattachés	824 495	736 449
Sécurité Sociale et Organismes Sociaux	759 363	655 543
Taxes sur la Valeur Ajoutée	662 478	658 701
Autres Impôts et Taxes	119 141	120 233
Total	2 365 477	2 170 926

b. Dettes fiscales et sociales par échéance

En €	Restant dû	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5
Personnels et Comptes Rattachés	824 495	824 495	0	0
Sécurité Sociale et Organismes Sociaux	759 363	759 363	0	0
Taxes sur la Valeur Ajoutée	662 478	662 478	0	0
Autres Impôts et Taxes	119 141	119 141	0	0
Total	2 365 477	2 365 477	0	0



Note 7. Autres dettes et comptes de régularisation**a. Autres dettes et comptes de régularisation**

En €	Brut au 31/12/2013	Brut au 31/12/2012
Garantie de passif Exsyde	9 028	90 712
Divers charges à payer	411 639	37 286
Clients, avoir à établir	27 421	
Produits constatés d'avance	2 257 647	3 311 750
Total	2 705 735	3 439 748

Les produits constatés d'avance comprennent les revenus de maintenance et de revenus de licences en mode SaaS relatifs à la période non courue.

Les autres charges à payer intègrent les versements reçus sur les BSAR et les stocks options exercées pour 380 K€.

b. Autres dettes et comptes de régularisation par échéance

En €	Restant dû	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Nature				
Garantie de passif Exsyde	9 028	9 028	0	0
Divers charges à payer	411 639	411 639	0	0
Clients, avoir à établir	27 421	27 421	0	0
Produits constatés d'avance	2 257 647	2 257 647	0	0
Total	2 705 735	2 705 735	0	0

4.7.3.3 Principaux postes du compte de résultat**Note 1. Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges**

En €	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Nature		
Reprise de provision pour créances douteuses	56 709	48 033
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	0	0
Reprise de provision pour risques et charges	36 800	121 900
Transfert de charges d'exploitation	49 813	91 711
Total	143 322	261 644

Les transferts de charges représentent 49 K€ sur l'exercice 2013. Ils sont constitués des remboursements d'assurance et à la réintégration des avantages en nature déclarés, et non décaissés, au titre de la location des véhicules des salariés et à la réintégration de la partie des loyers relatifs aux véhicules pris en charge par certains salariés et de remboursements d'assurance correspondant à des réparations de véhicules.

Note 2. Frais de Recherche et Développement

Les frais de Recherches et de Développement se sont élevés, pour l'exercice 2013 à 2 103 K€.

Note 3. Autres produits

Ce poste comprend les éléments suivants :

Néant



Note 4. Charges et produits financiers

Les charges financières comprennent les éléments suivants :

■ Pertes de change	28 K€
■ Dotation pour provision pour pertes de change	133 K€
■ Dépréciation de la situation nette de Access Commerce GmbH.....	1 K€
■ Dépréciation de la situation nette de Cameleon Software Inc.	80 K€
■ Dépréciation des comptes courants des filiales.....	169 K€

Les produits financiers comprennent les éléments suivants :

■ Revenus de placement	78 K€
■ Intérêts sur compte courant de Access Commerce GmbH	47 K€
■ Intérêts sur compte courant de Cameleon Software Inc.....	39 K€
■ Intérêts sur compte courant de Cameleon Software UK.	4 K€
■ Gains de change	11 K€
■ Reprise sur dépréciation des comptes courants des filiales.....	236 K€

Note 5. Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées des éléments suivants :

■ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	64 K€
■ Moins-values sur cessions d'actions propres	8 K€
■ Condamnation aux prud'hommes (provisionné pour 28 K€)	31 K€

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des éléments suivants :

■ Produits de cession des éléments d'actif cédés	67 K€
■ Plus-values sur cessions d'actions propres	33 K€
■ Reprise provision pour risques pour prud'hommes	28 K€

Note 6. Chiffre d'affaires par zone géographique

En K€		31/12/2013	31/12/2012
	Nature		
	Ventes France	7 642	8 049
	Ventes Export	2 847	986
	Total	10 489	9 035

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 comprend des frais accessoires pour 1 368 K€, compensés avec les charges correspondantes. En 2012 des frais accessoires s'élevaient à un montant de 926 K€.

Note 7. Effectif

	Equivalent Temps Plein	31/12/2013	31/12/2012
	Cadres	62	53
	Employés	4	4
	Total	66	57



Note 8. Tableau des crédits baux

En €	Libellé	Autres Immobilisations
	Valeur d'origine	776 415
	Amortissements	
	Cumul des exercices antérieurs	762 747
	Exercice en cours	13 668
	Total	776 415
	Valeur nette	0
	Redevances payées	
	Cumul des exercices antérieurs	1 026 370
	Exercice en cours	17 378
	Total	1 043 748
	Redevances à payer	
	A un an au plus	0
	A plus d'un an et moins de cinq ans	0
	A plus de cinq ans	0
	Total	0
	Montant pris en charge dans l'exercice	17 378

Note 9. Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	KPMG		Jean Pندانx	
	2013	2012	2013	2012
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés, dont :				
Cameleon Software	20	20	10	10
Autres prestations				
Sous-total	20	20	10	10
Autres prestations rendues aux filiales intégrées	8			
Juridique, Fiscal, Social				
Autres				
Total	28	20	10	10

4.7.3.3.4 Engagements hors bilan**Note 1. Engagements Reçus**

Néant

Note 2. Engagements Donnés

En K€	Montant des engagements par période			
	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Garantie bancaire pour le loyer de Labège consentie par la SG	42	0	42	
IDR	204			204
Total	246	0	42	204



Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de Cameleon Software pour le droit individuel de formation est de l'ordre de 5 268 heures.

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes sociaux mais elle a été constatée pour un montant de 204 K€ dans les comptes consolidés. La charge comptabilisée dans les comptes consolidés en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique «Charges de personnel», intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice. La variation pour l'exercice s'élève à 26 K€ constaté en charges de personnel pour 21 K€ et en capitaux propres pour 25 K€. En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service. Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des données actuarielles suivantes :

- Age retraite..... 62 & 67 ans.
- Droits acquis lors du départConvention Collective SYNTEC.
- Table de mortalitéInsee 2013
- Taux de charges patronales 45 %
- Taux d'actualisation 3.02 %
- Taux de progression des salaires 2 %
- Taux de turn over variable en fonction de l'âge de 7% à 20 %

4.7.3.3.5 Rémunération des mandataires

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est présentée ci-dessous :

En €		2013				
Nom	Prénom	Fonction	Salaire fixe brut	Rémunération fixe brute du mandat social	Salaire ou rémunération variable	Avantage en nature
Soumeillan	Jacques	PDG		138 504	83 200	7 474
Asparre	Françoise	DGD & Administrateur		102 067	49 100	4 995
de Bouville	Thibault	Salarié & Administrateur	105 810		49 100	2 804

Les rémunérations variables de l'exercice 2013 sont versées au début de l'exercice 2014.

Les jetons de présence seront versés en 2014 pour l'exercice 2013 aux trois administrateurs indépendants et représentent 18 798 € :

- Madame Amélie FAURE 6 266 €
- Monsieur Mike SUTTON 6 266 €
- Monsieur Philippe GAILLARD 6 266 €



4.7.3.3.6 Transactions avec les parties liées

Les soldes des comptes courants dans les comptes de Cameleon Software SA au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Filiales	CS Inc.	AC GmbH	CS UK
Actif			
Comptes courants	3 841 108	4 576 346	430 404
Clients	959 761		678
Passif			
Fournisseurs	28 739		
Compte de résultat			
Achats	7 875		
Ventes	1 140 103		678
Produits financiers (1)	38 724	47 350	3 999

(1) intérêts sur comptes courants

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclue à des conditions normales de marché.

4.7.3.3.7 Identité de la société consolidante

Les comptes de la société Caméléon Software S.A. sont consolidés dans les comptes du groupe Caméléon.

4.7.3.3.8 Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

a. Risques de change

La Société se laisse la possibilité de couvrir, sous forme de ventes à terme ou d'options de change, d'éventuelles transactions significatives libellées en US\$.

b. Risques de taux et risques liés aux EMLT

Au 31 décembre 2013, les emprunts contractés par Cameleon Software l'ont été en euro, à taux fixe pour la plupart. De plus, la Société ne dispose pas de ligne de crédit confirmée non tirée, ni de covenant sur sa dette.

c. Risques action

La Société investit sa trésorerie en SICAV monétaire générant un risque limité sur le capital. Le risque action n'est donc pas significatif.

d. Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

e. Gestion du capital

L'objectif principal de Cameleon Software en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder des augmentations de capital.

4.7.3.3.9 Faits postérieurs

Néant.



5 Evolution récente

Cf. point 8.1.1.1.5 du présent document de référence



6 Capital

6.1 Renseignements de caractère général concernant le capital

6.1.1 Capital social

Cameleon Software est cotée sur Eurolist segment C, avec le code ISIN FR0000074247.

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 2.802.564 €, divisé en 11.210.256 actions d'une valeur nominale de 0,25 €, entièrement libérées.

A la date d'établissement du présent document, au 31 mars 2014, le capital social s'élève à 2.925.663 €, divisé en 11.702.652 actions d'une valeur nominale de 0,25 €, entièrement libérées.

6.1.2 Evolution du capital social de Cameleon Software

Les opérations suivantes ont modifié de manière significative la répartition du capital de Cameleon Software à ce jour :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 1999 a procédé à une augmentation de capital réservée à des personnes dénommées appartenant à l'équipe constitutive du «MANAGEMENT» de la Société par l'émission de 1 829 actions nouvelles au prix de 850 francs l'action, dont 550 francs de prime d'émission.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 1999 a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise ACCESS MANAGEMENT par l'émission de 257 actions nouvelles au prix de 850 francs l'action, dont 550 francs de prime d'émission.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 1999 a décidé, sous condition suspensive de la réalisation définitive des deux augmentations de capital par apport de numéraire visées ci-dessus, d'augmenter le capital de 4 096 486,80 francs pour le porter ainsi à 9 728 686,80 francs par voie d'incorporation de sommes prélevées sur les comptes de primes d'émission, de prime de fusion et de réserves ordinaires. Cette augmentation de capital étant réalisée par voie d'élévation du nominal des actions existantes, porté de 300 à 518,20 francs. Aux termes des mêmes délibérations, et sous condition suspensive de la réalisation de l'intégralité des augmentations de capital susvisées, l'Assemblée Générale a décidé de convertir en euros la valeur nominale des 18 774 actions composant le capital, la nouvelle valeur nominale étant fixée à 79 € par action et le capital social à 1 483 146 €. L'Assemblée Générale a par ailleurs, et sous les mêmes conditions suspensives, décidé de diviser la valeur nominale des actions composant le capital par 79 pour la porter ainsi de 79 € à 1 €, et de porter en conséquence de 18 774 à 1 483 146 le nombre d'actions.
- Les Administrateurs réunis en séance de Conseil le 8 octobre 1999 ont constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 548 700 francs par création de 1 829 actions nouvelles ; la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 77 100 francs par l'émission de 257 actions nouvelles souscrites dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, la réalisation définitive comme conséquence des deux augmentations ci-dessus de celle d'un montant de 4 096 486,80 francs par voie d'incorporation de primes et de réserves, la conversion de la valeur nominale des actions à 79 € chacune et la division par 79 de la valeur nominale avec multiplication corrélative du nombre d'actions fixé ainsi à 1 483 146.
- Les Administrateurs réunis en séance de Conseil le 8 novembre 1999, usant de l'autorisation que lui avait conférée l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 1999, ont décidé d'augmenter le capital social de 418 852 euros pour le porter ainsi de 1 483 146 à 1 901 998 € par création de 418 852 actions



nouvelles de numéraire de 1 € chacune de valeur nominale émises à 18,90 €, soit avec une prime d'émission de 17,90 € par action, réservées au public lors de l'introduction de la Société à la cote du Nouveau Marché boursier.

- Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 novembre 1999, a constaté que l'augmentation de capital par appel public dans le cadre de l'introduction de la Société à la cote du Nouveau Marché boursier se trouvait être définitivement réalisée. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé à cette date à 1 901 998 euros divisé en 1 901 998 actions de 1 € chacune de valeur nominale.
- L'Assemblée Générale en date du 9 janvier 2001, a approuvé les apports en nature effectués au profit de la Société par Monsieur Walter Heiob, Madame Ingrid Emrich épouse Heiob et Monsieur Thomas Lehmann, portant sur la pleine propriété de l'intégralité des parts sociales dépendant du capital de la société TDV GESELLESCHAFT FÜR INTEGRIERTE TECHNISCHE DATENVERARBEITUNG GmbH, apports évalués à la somme globale de 255 645 euros. Les apports susvisés ont matérialisé une augmentation globale du capital social d'un montant de 47 500 euros par l'émission de 47 500 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale, toutes attribuées aux apporteurs susvisés.
- L'Assemblée Générale en date du 28 juin 2002 a approuvé l'émission d'un total de 277 886 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de personnes dénommées, soit IRDI pour 185 258 actions et SOPROME pour 92 628 actions. Concomitamment, l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2002 a approuvé les apports en nature effectués au profit de la Société par les actionnaires de TEKORA SA portant sur 49,47% du capital social de cette dernière, apports évalués à la somme globale de 1 400 964,71 euros. Les apports susvisés ont matérialisé une augmentation globale du capital social d'un montant de 524 588 € par l'émission de 524 588 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé à cette date à 2 751 972 euros divisé en 2 751 972 actions de 1 € chacune de valeur nominale.
- L'Assemblée Générale en date du 31 mars 2003 a approuvé l'émission d'un total de 2 735 041 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de personnes dénommées, soit SPEF-eFund pour 1 880 341 actions et FCPI Soge Innovation n°3 pour 854 700 actions. Concomitamment, l'Assemblée Générale a autorisé l'émission de 2 751 972 bons de souscription d'actions (BSA) pouvant donner lieu à la création de 1 375 986 actions. A la fin de la période de l'exercice de ces BSA, le Directoire a constaté l'exercice de 380 490 BSA donnant lieu à la création de 190 245 titres supplémentaires. De plus, l'Assemblée Générale a approuvé la réduction de la valeur nominale de l'action Cameleon Software de 1 à 0,5 €. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé aujourd'hui à 2 838 629 euros divisé en 5 677 258 actions de 0,5 € chacune de valeur nominale.
- Le Directoire, dans sa séance du 13 avril 2004, a décidé de l'émission d'un total de 2 347 826 actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription. En conséquence, à l'issue de cette augmentation de capital, le capital social s'est trouvé fixé à 4 012 542 euros divisé en 8 025 084 actions de 0,5 € chacune de valeur nominale.
- Le Directoire, dans sa séance du 15 octobre 2004, comme suite au remboursement des obligations remboursables en actions émises par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002, a constaté l'émission de 842 024 actions nouvelles de 0,50 € chacune de valeur nominale. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé à 4 433 554 euros divisé en 8 867 108 actions de 0,5 € chacune de valeur nominale.
- L'Assemblée Générale en date du 1er juin 2005 a approuvé la réduction de la valeur nominale de l'action Cameleon Software de 0,5 € à 0,25 €. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé aujourd'hui à 2 216 777 euros divisé en 8 867 108 actions de 0,25 € chacune de valeur nominale.
- Le directoire du 11 mai 2006, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 1er juin 2005, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 50 815 euros pour le porter de 2 216 777 à 2 267 592 euros, par l'émission de 203 260 actions nouvelles de 0,25 € de nominal chacune, lesdites actions nouvelles étant émises comme composante de la rémunération d'apports en nature de droits sociaux consentis à la société.



- Le Conseil d'Administration du 07 juillet 2006, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2006, a décidé d'augmenter le capital social. Le Président du Conseil d'administration, par une décision du 11 août 2006, agissant sur subdélégation, a limité cette augmentation de capital à 582 047,00 euros, pour le porter de 2 267 592 euros à 2 849 639 euros, par l'émission de 2 328 188 actions nouvelles de 0,25 € chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées.
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 06 décembre 2007, comme suite au remboursement des obligations remboursables en actions émises par le Directoire du 11 mai 2006, a constaté l'émission de 176 568 actions nouvelles de 0,25 € chacune de valeur nominale. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé à 2 893 781 € divisé en 11 575 124 actions de 0,25 € chacune de valeur nominale.
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 22 décembre 2009, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 1er juin 2005 et dans le prolongement d'une décision d'attribution d'actions gratuites du 6 décembre 2007, a constaté l'augmentation du capital social de 22 500 euros par incorporation de réserves et primes d'émission suite à l'attribution gratuite définitive de 90 000 actions nouvelles de 0,25 € chacune de valeur nominale. En conséquence, le capital social s'est trouvé fixé à 2 916 281 euros divisé en 11 665 124 actions de 0,25 € chacune de valeur nominale.
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 juin 2011, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du même jour, a décidé de l'annulation de 1 050 000 actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachats d'actions, de 0,25 € de valeur nominale. Par conséquent, le capital social a été réduit de 262 500 euros
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 juin 2011, a constaté l'exercice par leur titulaire de 6 726 bons de souscription d'actions émis suivant délibérations du Conseil d'Administration du 19 juin 2009, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2007. En conséquence, le capital social a été augmenté de 1 681,50 euros, par émission de 6 726 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de valeur nominale, et s'est trouvé fixé à 2 655 462,50 euros.
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 30 mars 2012, a constaté l'exercice par leurs titulaires de 216 bons de souscription d'actions. En conséquence, le capital social a été augmenté de 54 euros, par émission de 216 actions ordinaires nouvelles de 0,25 € de valeur nominale, et s'est trouvé fixé à 2 655 516,50 euros.
- Le Conseil d'administration, dans sa séance du 14 février 2013, a constaté l'exercice par leurs titulaires de 38.190 bons de souscription d'actions émis. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 9.547,5 euros par émission de 38.190 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euros de nominal et s'est ainsi trouvé fixé à la somme de 2.665.064 euros.
- Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 août 2013, sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 21 juin 2011 et dans le prolongement d'une décision d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2011, a constaté l'augmentation du capital social de 137.500 euros par incorporation de réserves et primes d'émission suite à l'attribution gratuite définitive de 550.000 actions nouvelles de 0,25 euros chacune de valeur nominale. Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la somme de 2.802.564 euros.
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 27 février 2014, a constaté l'exercice par leurs titulaires de 254 042 bons de souscription d'actions. En conséquence, le capital social a été augmenté de 63.510,50 euros par émission de 254 042 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euros de nominal. Il a également constaté l'exercice par leurs titulaires de 238 354 options de souscription d'actions. En conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 59 588,50 euros par émission de 238 354 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euros de nominal. Le capital s'est trouvé ainsi fixé à 2 925 663 euros.



Le tableau ci-dessous résume l'évolution du capital social de la Société sur les quatre dernières années.

Date	Nature de l'opération	Nombre de titres émis ou annulés	Nominal de l'action	Augmentation et diminution de capital	Capital Social	En nombre de titres
11.05.06	Augmentation de capital par apport en nature	203 260	0,25 €	50 815€	2 267 592 €	9 070 368
11.08.06	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2 328 188	0,25 €	582 047€	2 849 639 €	11 398 556
06.12.07	Augmentation de capital suite au remboursement d'ORA	176 568	0,25 €	44 142€	2 893 781 €	11 575 124
22.12.09	Augmentation de capital par incorporation de réserves et primes d'émission	90 000	0,25 €	22 500 €	2 916 281 €	11 665 124
21.06.11	Diminution de capital par annulation d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions	1 050 000	0,25 €	(262 500 €)	2 653 781 €	10 615 124
21.06.11	Augmentation de capital suite à l'exercice par leurs titulaires des bons de souscription d'actions	6 726	0,25 €	1 681, 50 €	2 655 462,50 €	10 621 850
30.03.12	Augmentation de capital suite à l'exercice par leurs titulaires des bons de souscription d'actions	216	0,25€	54€	2 655 516,50€	10 622 066
14.02.13	Augmentation de capital suite à l'exercice par leurs titulaires des bons de souscription d'actions	38.190	0,25€	9.547,5€	2.665.064€	10 660 256
29.08.13	Augmentation de capital par incorporation de réserves suite à l'attribution gratuite d'actions	550.000	0,25€	137.500€	2.802.564€	11 210 256
27.02.14	Augmentation de capital suite à l'exercice par leurs titulaires par leurs titulaires d'options de souscription d'actions	254 042	0,25	63.510, 5€	2.866.074,5	11 464 298
27.02.14	Augmentation de capital suite à l'exercice par leurs titulaires par leurs titulaires d'options de souscription d'actions	238 354	0,25€	59 588,50	2 925 663	11 702 652



6.1.3 Situation du capital social et des droits de vote au 3 avril 2014 et évolution au cours des deux dernières années

Actionnaires	3 avril 2014				15 février 2013 (2)				23 février 2012 (1)			
	Nombre d'actions détenues	En %	Nombre de Droits de vote théoriques	En %	Nombre d'actions détenues	En %	Nombre de Droits de vote théoriques	En %	Nombre d'actions détenues	En %	Nombre de droits de vote théoriques	En %
Actionnaire majoritaire PROS Holdings, Inc.	9 902 172	84,6	9 902 172	84,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Jacques Soumeillan	270 000	2,3	270 000	2,3	317 387	3,0	484 962	3,8	317 387	3,0	480 841	3,8
Thibault de Bouville	140 000	1,2	140 000	1,2	206 585	1,9	258 036	2,0	206 585	1,9	258 036	2,0
Sylvie Rougé	-	-	-	-	108 360	1,0	140 672	1,1	108 360	1,0	140 672	1,1
Françoise Asparre	140 000	1,2	140 000	1,2	310 898	2,9	471 365	3,7	310 898	2,9	471 365	3,7
Actionnariat Dirigeant et Salarié au nominatif	550 000	4,7	550 000	4,7	943 230 (dirigeant)	8,9	1 355 035	10,7	943 230 (dirigeant)	8,9	1 350 914	10,7
	443	-	886	-	3 366 (salarié)	-	6 732	0,1	2 892 (salarié)	-	5 784	-
SPEF eFund	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMUNDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IRDI	-	-	-	-	804 383	7,6	1 608 766	12,7	804 383	7,6	1 600 523	12,7
SOPROMECC participations	-	-	-	-	301 685	2,8	603 370	4,8	301 685	2,8	603 370	4,8
Actionnaires Financiers au nominatif	-	-	-	-	1 106 068	10,4	2 212 136	17,5	1 106 068	10,4	2 203 893	17,4
Flottant	1 192 946	10,2	1 211 432	10,3	8 569 402	80,7	9 048 050	71,7	8 569 660	80,7	9 079 657	71,8
Actions auto-détenues	57 091	0,5	57 091	0,55	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	11 702 652	100,0	11 721 581	100,0	10 622 066	100,0	12 621 953	100,0	10 621 850	100,0	12 640 248	100,0

(1) Cette répartition du capital est celle présentée au sein du document de référence 2011

(2) Cette répartition du capital est celle présentée au sein du document de référence 2012

Les actions de Cameleon Software sont des actions ordinaires.

Le nombre de droits de vote théoriques correspond au nombre de droits de vote simple auxquels s'ajoutent les droits de vote double. Au 3 avril 2014, Cameleon Software compte 18 929 droits de vote double.

Conformément à l'article 16 des statuts de Cameleon Software, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- L'actionnariat de la société Cameleon Software a subi des modifications significatives à la fin de l'exercice 2013 puisque la société a reçu un projet d'offre publique d'achat amicale de la part de la société PROS Holdings Inc., l'un des leaders mondiaux dans l'optimisation des ventes grâce à sa technologie basée sur l'analyse des Big Data. Le 13 novembre 2013, cette offre publique a été déclarée conforme par l'AMF et a été ouverte du 15 novembre au 19 décembre 2013 ;

A l'issue de cette période, PROS Holdings, Inc. détenait :

- 9 012 893 actions Cameleon Software représentant autant de droits de vote, soit 78,62% du capital et au moins 64,67% des droits de vote de la société sur la base d'un capital composé de 11 464 284 actions représentant au plus 13 936 704 droits de vote et ;
- 2 221 644 BSARs représentant 94,01% des BSARs en circulation.



Depuis la clôture de l'exercice 2013 et la réouverture de l'offre publique d'achat au mois de janvier 2014, PROS Holdings, Inc. a de nouveau franchi un multiple de 2% du capital et des droits de vote de la Société par l'acquisition de 860.488 actions et 109.050 BSARs supplémentaires de la Société le 24 janvier 2014.

Cameleon Software est désormais contrôlée directement et majoritairement par la société PROS Holdings, Inc. qui détient au 3 avril 2014, suite à quelques acquisitions sur le marché, 9 902 172 actions, représentant 84,6% du capital et 84.5% des droits de vote, de la société Cameleon Software.

6.1.4 Rachat par la Société de ses propres actions

Ce point est traité au sein des annexes consolidées en partie 4.3.10.1.2. et au sein du rapport de gestion en partie 8.1.3.2.

6.1.5 Capital potentiel

Les titres de capital potentiel sont constitués de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR 2009). Au 31 décembre 2013 et à ce jour, il n'y a plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites qui soient cours de validité.

Au cours de l'exercice 2013, 238 354 options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007 au titre du plan n°11 et expirant le 6 décembre 2013 ont été exercées par leurs titulaires. L'augmentation de capital de 59 588, 50 euros relative à la levée des 238 354 options de souscription d'actions a été constatée par le Conseil d'administration du 27 février 2014.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 29 août 2013, le Conseil d'Administration a donc constaté l'augmentation du capital de 137 500 euros passant de 2 665 064 euros à 2 802 564 euros suite à l'attribution définitive des 550 000 actions gratuites à leurs bénéficiaires après expiration de la période d'acquisition de deux ans.

Les titres de capital potentiel représentent une dilution potentielle maximale de 2 363 104 exclusivement composés de BSAR 2009.

Ces valeurs mobilières et leurs principales caractéristiques sont décrites plus avant au sein des annexes aux comptes consolidés au sein de la partie 4.3.10.1.3 du présent document.

6.1.6 Capital autorisé non émis

Ce point est traité au sein du rapport de gestion en partie 8.1.6.

6.2 Pacte d'actionnaires

Néant.

Engagements de conservation des titres par les actionnaires dirigeants

Le Conseil d'administration du 21 juin 2011 a attribué 550.000 actions gratuites au management de la société comme suit :

■ Monsieur Jacques Soumeillan	270.000
■ Monsieur Thibault de Bouville	140.000
■ Madame Françoise Asparre.....	140.000

Ces actions ont été définitivement attribuées à leurs titulaires à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit le 22 juin 2013. A l'issue de la période d'attribution, s'ouvre une période de conservation de quatre ans pendant laquelle ces actions sont indisponibles et ne peuvent faire l'objet, sauf en cas du décès du bénéficiaire, d'une transmission à quelque titre que ce soit. Les attributions gratuites sont donc indisponibles jusqu'au 21 juin 2017.



6.3 Nantissements

Néant au 31 décembre 2013.

En 2014, le 14 avril, la Société PROS Holdings, Inc., actionnaire majoritaire de Cameleon Software, a nanti 7 606 724 actions Cameleon Software SA, soit environ 65% du capital social de la société, au profit de Wells Fargo Bank National Association. Ce nantissement a été octroyé comme garantie dans le cadre d'un contrat de prêt accordé par Wells Fargo Bank National Association à PROS, Inc. filiale de PROS Holdings, Inc. en juillet 2013. Ce nantissement perdurera jusqu'à l'apurement complet de toutes les obligations garanties auprès de Wells Fargo Bank National Association dans le cadre du prêt sus-mentionné.

6.4 Dividendes

6.4.1 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

6.4.2 Dividendes versés au cours des exercices précédents

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

6.4.3 Politique en matière de distribution de dividendes

Cameleon Software est une société de croissance qui, aujourd'hui, ne prévoit pas de distribuer de dividendes pour les exercices 2013, 2014 et 2015.



6.5 Marché du titre Cameleon Software

Mois	Cours moyen (en €)	Nombre de titres traités	Montant des capitaux échangés (en K€)
Janvier 2012	0,47	1 405 200	663
Février 2012	0,50	403 200	201
Mars 2012	0,48	177 700	86
Avril 2012	0,47	310 100	146
Mai 2012	0,44	172 600	77
Juin 2012	0,43	198 700	85
Juillet 2012	0,57	177 000	1 017
Aout 2012	0,67	1 037 800	696
Septembre 2012	0,77	1 391 800	1 072
Octobre 2012	0,88	1 339 100	1 172
Novembre 2012	1,11	2 485 200	2 748
Décembre 2012	1,05	923 800	970
Janvier 2013	1,27	2 164 800	2 748
Février 2013	1,28	1 826 400	2 345
Mars 2013	1,13	676 200	764
Avril 2013	1,08	640 100	692
Mai 2013	1,08	567 300	614
Juin 2013	1,06	271 100	288
Juillet 2013	1,13	1 039 400	1 174
Aout 2013	1,27	1 446 100	1 833
Septembre 2013	1,45	1 817 200	2 635
Octobre 2013	1,84	2 396 500	4 416
Novembre 2013	2,05	1 359 100	2782
Décembre 2013	2,06	466 200	958
Janvier 2014	2,07	97 000	201
Février 2014	1,99	109 800	218

Source : Yahoo Finance

Le cours moyen pour chaque mois, donné en euros, correspond au rapport entre les montants échangés pendant le mois et le nombre de titres échangés sur la même période.

Le cours de clôture de Cameleon Software le 25 mars 2014 était de 2,00 €.



7 Renseignements juridiques

7.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Cameleon Software.

7.2 Siège social

Le Galilée, 185 rue Galilée

31670 Labège - France

Téléphone 08 11 70 78 78

7.3 Date de constitution

La Société a été constituée par acte établi sous seing privé à Toulouse le 4 mars 1987.

7.4 Forme juridique

Cameleon Software est une Société Anonyme soumise au droit français, organisée selon le mode de gestion à Conseil d'Administration et Président Directeur Général. Les documents relatifs à la Société sont consultables au siège social de cette dernière.

7.5 Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 21 mai 1987, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

7.6 Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, la création et l'exploitation d'entreprises d'éditions de logiciels, de prestations de services en informatique et de communications électroniques : conception, ingénierie, conseil, formation, recherche, développement, exploitation et commercialisation de logiciels de systèmes.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

7.7 Numéro de Registre du Commerce et des Sociétés

Cameleon Software est immatriculée sous le numéro 341 081 743 au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse.

7.8 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.



7.9 Affectation et répartition des bénéfices

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

7.10 Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment, par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation des assemblées est faite par un avis inséré dans un journal d'annonces légales habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée ou lettre simple adressée à chaque actionnaire. Les titulaires d'actions depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation. Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

La Société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, un avis de réunion selon les modalités prévues par la Loi au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi. Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur la première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation. Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'ordre du jour de la réunion.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

7.11 Admission aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire peut participer ou se faire représenter aux assemblées, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, sur justification de son identité et de la propriété des actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.



7.12 Déclaration de franchissement de seuils statutaires

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition du capital) ou un multiple de ce pourcentage, est tenue, dans les 15 jours à compter du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de commerce, de déclarer à la société le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition. L'obligation de déclaration s'applique de la même façon en cas de franchissement à la baisse de chacun des seuils ci-dessus.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 et suivants du Code de commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

7.13 Droits de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Ces modalités ont été mises en place lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 1999.

Au 31 mars 2014, le nombre d'actions à droit de vote double est de 18 929.

7.14 Limitation des droits de vote

Aucun actionnaire ne peut exprimer plus de 15% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société sauf s'il dispose de droits de vote double. Dans ce dernier cas, s'il dispose de droits de vote double, la limite du nombre total des droits de votes attachés aux actions de la société sera fixée à 30% de l'ensemble des droits de vote. Ces limitations deviennent caduques lorsqu'une personne physique ou morale, seule ou avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient ou viennent à détenir plus de 50.01% des droits de vote, à la suite d'une offre publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société.

7.15 Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre pourra être dépassé dans les cas et suivant les conditions fixées par les dispositions légales.



Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions ordinaires fixé à une.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté par délibération du Conseil d'administration en date du 27 octobre 2006 prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 3 du Code de commerce, la participation par visioconférence et/ou télécommunication n'est cependant pas admise pour les décisions suivantes :

- Arrêté des comptes sociaux (article L.232-1 du code de commerce),
- Arrêté des comptes consolidés et du rapport de gestion (article L.233-16 du code de commerce).

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place de comités spécialisés, à l'exception d'un comité d'audit constitué des membres du conseil d'administration, afin de se conformer aux obligations légales.

7.16 Direction générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.



Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

7.17 Documents et informations accessibles au public

Sont accessibles au public et à disposition au siège social de la Société les documents suivants:

- Statuts de la Société,
- Publications trimestrielles de Chiffre d'Affaires,
- Rapport semestriel d'activité,
- Publications semestrielles du Résultat Net,
- Comptes Annuels,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion,
- Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Cameleon Software, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels,
- Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscriptions d'actions,
- Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les actions gratuites,
- Textes des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes,
- Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société en cas de variation significative,
- Description des programmes de rachat d'actions propres,
- Communiqués de Presse,
- Communiqués publiés par l'émetteur au titre de l'obligation d'information permanente,
- Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du prospectus,
- Communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale,
- Déclarations hebdomadaires de rachat d'actions.



De plus, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions suite à la transposition de la Directive Transparence, une rubrique dédiée à l'information financière réglementée est disponible sur notre site internet www.cameleon-software.com.

Par ailleurs, les statuts actualisés de Cameleon Software sont également accessibles sur son site internet dans la rubrique « Information financière réglementée ».

Informations publiées au BALO, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et disponibles sur le site internet du BALO (balo.journal-officiel.gouv.fr)

Date	Objet
31/05/2013	Publications périodiques : Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)
26/04/2013	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
15/04/2013	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts

7.18 Gestion du capital

L'objectif principal de Cameleon Software relatif à la gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios concernant le capital sain, afin de faciliter et pérenniser son activité et ses relations avec ses salariés, et de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital. De plus, dans un but de fidélisation de ses personnels clés, la société a émis des titres de capital potentiel décrits en 4.3.10.1.



8 Rapports

8.1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

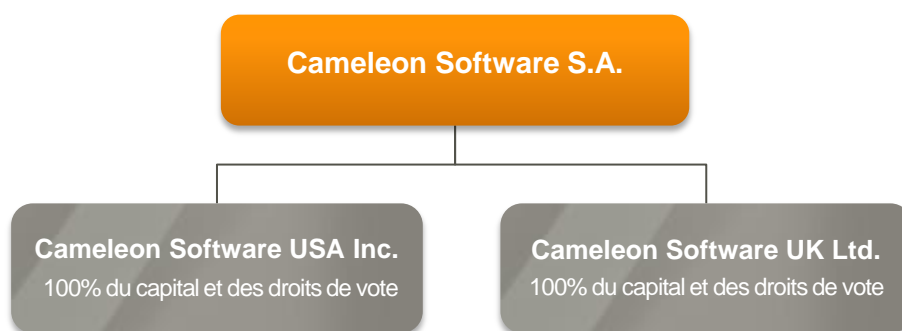
Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion, exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, établi par votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe prévu par les dispositions de l'article L 233-26 du même code, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui sera convoquée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels, ainsi que les comptes consolidés, et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2013. Les rapports de vos Commissaires aux comptes, ceux de votre Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice, et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L 225-115 et R 225-83 du Code de commerce et ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées. Nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

8.1.1 L'activité

8.1.1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

8.1.1.1.1 Organigramme au 31 Décembre 2013



Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

- Cameleon Software SA est la maison mère.
- Cameleon Software USA Inc., implantée aux Etats-Unis, déploie les activités opérationnelles du Groupe en Amérique du Nord. Cette filiale joue le rôle de distributeur pour les solutions Cameleon éditées par Cameleon Software SA. Elle est liée à Cameleon Software SA par l'intermédiaire d'un contrat VAR (Value Added Reseller) et d'un contrat ad-cost. Elle verse des redevances à Cameleon Software SA au titre du contrat VAR sur la base d'un pourcentage de vente de licences, de souscription SaaS et de maintenance, ce contrat rémunère les travaux qu'elle réalise pour le compte de Cameleon Software SA au prix de revient auquel est ajouté 10%. De plus elle est liée à sa société mère par un contrat VAR pour lequel elle perçoit des revenus pour les travaux réalisés par Cameleon Software SA pour le compte de sa filiale.



- Cameleon Software UK Ltd, qui a été créé au cours de l'année 2011, joue le même rôle sur le territoire du Royaume-Uni et bénéficie des mêmes types d'accord.
- Access Commerce GmbH a été mise en sommeil au début de l'année 2007.

Cameleon Software USA Inc. et Cameleon Software UK Ltd vendent respectivement aux Etats-Unis (et Océanie) et au Royaume-Uni. Les contrats de distribution sur les territoires concernés (USA et UK) ne sont pas exclusifs. Cameleon Software SA est en charge du reste du monde.

8.1.1.1.2 Principaux chiffres clés au niveau consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes réalisé par le Groupe au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 a atteint 13,19 M€, dont 9,1M€ en Europe et 4,09M€ en Amérique du Nord. Pour mémoire, le chiffre d'affaires consolidé réalisé à la clôture de l'exercice précédent était de 10,43 M€. Le résultat opérationnel se traduit par un gain de 0,44 M€ à comparer avec un gain de 0,54 M€ dégagée à la clôture de l'exercice précédent. Le coût de l'endettement financier net se traduit par un bénéfice de 0,07 M€.

Au 31 décembre 2013, le résultat net consolidé du Groupe se traduit par un gain de 0,48 M€. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 5,66 M€ et la trésorerie (VMP et disponibilités) atteint 5,35 M€.

8.1.1.1.3 Commentaires sur l'activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé : les faits marquants de l'exercice et les perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire s'élève à 13,19M€ sur l'exercice 2013, contre 10,43M€ sur l'année 2012. La croissance s'explique principalement par la croissance des revenus de services, qui passent de 2,89M€ en 2012 à 5,18M€ en 2013.

(M€)	2013	2012
Revenu Logiciel	8,01	7,55
Revenu Services Associés	5,18	2,89
Chiffre d'affaires	13,19	10,43
Marge brute	12,84	10,21
Frais de personnel	(7,71)	(6,89)
Résultat opérationnel courant	0,66	0,57
Frais non récurrents	(1,22)	(0,03)
Résultat opérationnel	0,44	0,54
Financier et autres	0,05	0,06
Résultat net	0,48	0,60

(Normes IFRS, données provisoires non auditées)

a. Résultat Net et Trésorerie nette

Le Résultat Net est positif à hauteur de 0,48M€, contre un bénéfice de 0,60 M€ en 2012. Le point mort se situe à 12,70 M€ sur l'exercice 2013. Il a notamment été impacté par les coûts non récurrents liés à l'offre publique de PROS sur le capital de Cameleon Software pour un montant de l'ordre de 1,22M€.

La société rappelle qu'elle n'active pas de frais de R&D.

Le taux de R&D/Chiffre d'affaires se situe à 16% sur l'exercice 2013, contre 18% en 2012.

Enfin la trésorerie nette de la société passe de 4M€ au 31 décembre 2012 à 4,45M€ au 31 décembre 2013.



b. Bilan de clôture au 31 décembre 2013

Le bilan de clôture est présenté ci-après :

Actif en M€	2013	2012
Ecart d'acquisition	2,80	2,80
Autres actifs non courants	0,73	0,73
Clients	5,88	5,05
Autres actifs courants	0,52	0,47
Trésorerie	5,35	4,87
Total actif	15,27	13,92
Passif en M€	2013	2012
Capitaux propres	5,66	5,09
Dettes financières long terme	0,71	0,87
Dettes financières court terme	0,19	-
Dettes fournisseurs	2,00	0,88
Autres dettes	3,56	2,79
Produits constatés d'avance	3,14	4,29
Total Passif	15,27	13,92

(Normes IFRS, données provisoires non auditées)

c. Situation d'endettement

La dette financière est principalement composée d'un prêt OSEO à taux zéro (PTZi) contracté en 2012 dans le cadre du financement des travaux de R&D.

d. Politique de risque

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

8.1.1.1.4 L'activité en matière de Recherche et Développement

La Société a consacré en 2013, 15,95% de son chiffre d'affaires consolidé aux travaux de Recherche et Développement autour de la suite Cameleon.

8.1.1.1.5 L'évolution prévisible, les perspectives d'avenir et les événements importants depuis la clôture

Suite à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société PROS Holdings, Inc., cette dernière détenait au 24 janvier 2014 :

- 9 873 381 actions Cameleon Software représentant autant de droits de vote, soit 84,37% du capital et 83,51% des droits de vote de la société. Il est précisé que 550 000 actions gratuites, soit 4,7% du capital de la société Cameleon Software, issues du plan d'actions gratuites de la société définitivement acquises à la date du dépôt du projet d'offre et dont la période de conservation n'avait pas expiré avant la clôture de l'offre réouverte, font l'objet de contrats de liquidité entre leurs porteurs et PROS Holdings, Inc.
- 2 330 694 BSARs représentant 98,63% des BSARs en circulation.

Le Conseil d'Administration de Cameleon Software s'est réuni le 27 février 2014 afin notamment de constater la démission de Monsieur Philippe GAILLARD, administrateur indépendant suite au changement de contrôle de Cameleon Software. A cette occasion, le Conseil d'Administration a coopté, Monsieur Damian Olthoff, General Counsel chez PROS Holdings Inc. en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de



l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette cooptation sera ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le Conseil d'Administration a également constaté l'exercice de 254 042 BSAR et de 238 354 options de souscription d'actions et augmenté corrélativement le capital social dont le montant a été porté de 2 802 564 euros à 2 925 663 euros.

Le Conseil d'Administration de Cameleon Software s'est également réuni le 12 mars 2014 afin notamment de constater la démission de Monsieur Thibault de Bouville, administrateur, suite au changement de contrôle de Cameleon Software. A cette occasion, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Andres Reiner, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette cooptation sera ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Par ailleurs le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Jacques Soumeillan de ses fonctions de Président directeur général, a confirmé la modalité d'exercice actuelle de la direction générale (SA moniste) et a nommé Monsieur Andres Reiner aux fonctions de Président directeur général de Cameleon Software.

a. Prises de participation et de contrôle

Néant

b. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Néant

c. Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport, partie 8.1.9

d. Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport, partie 8.1.9.

e. Perspectives d'avenir

Cameleon Software compte poursuivre en 2014 la stratégie d'entreprise présentée ci-après :

- innovation technologique autour de la suite logicielle Cameleon, validée par plusieurs entreprises prestigieuses dans le cadre de projets stratégiques ;
- accélération de la diffusion de la suite logicielle Cameleon en Europe et aux Etats-Unis ;
- mettre en place les synergies commerciales et techniques avec le Groupe PROS permettant d'accélérer la diffusion de la suite logicielle Cameleon dans le monde entier.

8.1.1.1.6 L'activité et les résultats du Groupe par branche d'activité

a. S'agissant de la filiale américaine Cameleon Software USA Inc.

Cette filiale est une filiale de commercialisation des solutions Cameleon en Amérique du Nord. Elle a réalisé, au cours de l'exercice 2013, un chiffre d'affaires de 5,237 M\$ pour un résultat net positif de 0,058 M\$.

b. S'agissant de la filiale anglaise Cameleon Software UK Ltd

Cette filiale est une filiale de commercialisation des solutions Cameleon au Royaume-Uni. Elle a réalisé, au cours de l'exercice 2013, un chiffre d'affaires de 0 M£ pour un résultat net négatif de 0,11M£.

c. S'agissant de la filiale allemande Access Commerce GmbH

La filiale allemande Access Commerce GmbH est en sommeil et est actuellement en cours de liquidation judiciaire.



8.1.1.1.7 Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est présentée ci-dessous :

En €	Echéances	<30 jours	30 j<X<60 j	>60 jours
Au 31 décembre 2012	18 206	183 647	74 245	255 454
Au 31 décembre 2013	85 719	265 483	118 394	302 412

8.1.1.2 Activité propre de la société Cameleon Software SA

8.1.1.2.1 Principaux chiffres clés

Le chiffre d'affaires réalisé au 31 décembre 2013 s'élève à 10,49 M€. Le montant total des produits d'exploitation a atteint, sur la période 10,66 M€ ; les charges d'exploitation se sont élevées à 10,21 M€ dégageant en conséquence un résultat d'exploitation de + 0,45 M€. Le résultat financier de l'exercice est de 0,003 M€, portant le résultat courant à +0,46 M€. Le résultat exceptionnel est un gain de 0,02 M€, le résultat net de l'exercice se traduit par un gain de 0,58 M€.

8.1.1.2.2 Faits marquants

Cf. la partie 4.7.3.1 des annexes aux comptes sociaux.

8.1.1.2.3 Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint à l'article 8.1.8, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

8.1.2 Le résultat

8.1.2.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter la totalité du résultat net de l'exercice, qui se traduit par un gain de 583 497 €, au compte « Report à nouveau » dont le montant sera ainsi porté de (2 934 141) à (2 350 644) euros.

8.1.2.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

8.1.2.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du même code, soit la somme de 31 257 € pour Cameleon Software SA.

8.1.3 Le capital de la Société

8.1.3.1 Actionnariat de la Société

L'identité des personnes détenant, au nominatif ou au porteur, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2013, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales, est :

- PROS Holdings, Inc.



Cameleon Software a reçu un projet d'offre publique d'achat amicale de la part de la société PROS Holdings, Inc., l'un des leaders mondiaux dans l'optimisation des ventes grâce à sa technologie basée sur l'analyse des Big Data. Le 13 novembre 2013, cette offre publique a été déclarée conforme par l'AMF et a été ouverte du 15 novembre au 19 décembre 2013.

A l'issue de cette période, PROS Holdings, Inc. détenait :

- 9 012 893 actions Cameleon Software représentant autant de droits de vote, soit 78,62% du capital et au moins 64,67% des droits de vote de la société sur la base d'un capital composé de 11 464 284 actions représentant au plus 13 936 704 droits de vote et,
- 2 221 644 BSARs représentant 94,01% des BSARs en circulation.

a. Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription d'achat d'actions

Néant

b. Obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'option de souscription/d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Concernant les attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration du 21 juin 2011 a attribué 550 000 actions gratuites à leurs bénéficiaires dirigeants ou salariés suivants :

- Monsieur Jacques Soumeillan 270 000 actions gratuites
- Madame Françoise Asparre..... 140 000 actions gratuites
- Monsieur Thibault de Bouville 140 000 actions gratuites

Cette attribution est devenue définitive à l'issue de la période de conservation de deux ans soit le 22 juin 2013. L'attribution définitive des actions gratuites a été constatée par le Conseil d'administration du 29 août 2013. Ces actions seront indisponibles pendant une période de deux ans à compter du 22 juin 2013. De plus, le Conseil du 29 août 2013 a décidé que Monsieur Soumeillan et Madame Asparre devront conserver au moins 5% de ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de leurs mandats sociaux. Au terme de cette période de conservation, les actions attribuées gratuitement sont librement négociables et transmissibles.

Concernant les options de souscription d'actions, au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 6 décembre 2013, 238 354 sur les 420.000 options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, ont été levées par leurs titulaires.

c. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres Cameleon Software :

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2013 :

Monsieur Jacques Soumeillan, Madame Françoise Asparre, Monsieur Thibault de Bouville et Madame Sylvie Rougé ont conclu avec PROS des engagements d'apport à l'offre de PROS sur Cameleon Software portant sur l'intégralité de leurs titres. Ces engagements portaient sur un total de 1.583.230 actions et 1.321.480 BSAR. Ils ont été exécutés au cours du mois de décembre 2013 dans le cadre de l'offre publique de PROS.

d. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les délégations permettant une augmentation à terme du capital sont présentées en partie 8.1.6 du présent document.

De plus, l'Assemblée Générale a mis en place une limitation des droits de vote stipulant qu'aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simples attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société. Toutefois s'il dispose en outre, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte



exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 30 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société. Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir plus de 50,01 % des droits de vote, à la suite d'une offre publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société.

8.1.3.2 Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

La loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé la note d'information visée par l'AMF sur les programmes de rachat d'actions. L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

Dans sa séance du 5 juillet 2012, le Conseil d'Administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 a décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société autorisé par ladite Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration a limité le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre à 200 000, soit environ 1,9% du capital social.

Au cours de l'exercice 2013, la société a procédé à l'acquisition ou à la cession d'actions propres et à des attributions gratuites d'actions. 462 835 actions propres ont été acquises pour une valeur de 572 159€, et 463 893 actions ont été vendues pour une valeur de 556 058 €. 550 000 actions ont été attribuées gratuitement aux dirigeants.

Au 31 décembre 2013, 50815 actions sont auto détenues par Cameleon Software pour une valeur de 70 505 € et réparties comme suit :

- 33189 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité,
- 17 626 actions sont détenues dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions.

Conformément au programme de rachat d'actions propres voté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2013, le Conseil d'administration peut procéder à des rachats d'actions en vue :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.



En application de la loi, la part maximale que la société est susceptible de détenir suite au présent programme, tel qu'autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2013 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 1.062.206 actions, soit un investissement théorique de 2.124.412 euros sur la base du prix maximum d'achat de 2 €.

8.1.3.3 Politique en matière de gouvernement d'entreprise

Cameleon Software est organisée selon un mode de gestion à Conseil d'administration.

8.1.3.4 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les personnes ayant ou ayant eu la qualité de mandataire social sur l'exercice est présentée ci-après :

Nom des mandataires	Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre fonction dans la Société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe
Jacques Soumeillan	Administrateur Président Directeur Général	30-06-06	AGO 2018	-	Mandats exercés au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général d'Access Commerce GmbH, ■ President de Cameleon Software USA Inc., ■ Director of Cameleon Software UK Ltd. Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (société non cotée) <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président du Cluster des Entreprises Numériques DigitalPlace.
Françoise Asparre	Administrateur et Directeur Général Délégué	30-06-06	AGO 2018	-	Néant.
Thibault de Bouville	Administrateur	30-06-06	AGO 2018	Salarié (Directeur Administratif et Financier)	Mandats exercés au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président Cameleon Software USA Inc., ■ Director of Cameleon Software UK Ltd. Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (société non cotée): <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil d'Adelya SAS



Nom des mandataires	Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre fonction dans la Société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe
Philippe Gaillard	Administrateur	30-06-06	AGO 2018	--	Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées): <ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de PGA Conseil & Participations SAS, Gérant de Prato Europe, ■ Administrateur d'Evidency, de Neocase Software, de TellMePlus, d'IDCapt et de ShortEdition
Mike Sutton	Administrateur	30-06-06	AGO 2018	-	Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées) <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président de l'organisme 'PASEO', ■ Vice-Président de l'association 'Les Amis des Nuits Musicales d'Uzes', ■ Gérant de SCI 'Sutton'
Amélie Faure	Administrateur	06-05-08	AGO 2018	-	Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées) <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente du Conseil d'administration d'Augure, ■ Administrateur de Quelle Energie, ■ Gérante de Business Accelerator, ■ Administratrice de Distribeo, ■ Administratrice de Riplay et Présidente par intérim ■ Membre du Conseil d'Administration de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Mandats exercés au sein de sociétés hors du Groupe (société cotée) <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil d'Administration d'Avanquest Software

8.1.3.5 Les jetons de présence

L'Assemblée Générale du 22 mai 2013 a décidé d'allouer la somme maximale et globale de 20 000 euros à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 29 août 2013, a proposé de fixer un montant global annuel maximum de 6666 euros pour l'exercice 2013 octroyés sur la base suivante :

- 2666 euros au titre d'une base fixe
- 4000 euros au titre d'une base variable calculée en fonction de l'assiduité des administrateurs indépendants aux réunions du Conseil d'administration.



Le Conseil d'administration du 14 février 2013, a attribué des jetons de présence aux trois administrateurs indépendants pour l'exercice 2012 :

- Monsieur Mike SUTTON..... 4 308 euros (taux de présence : 77%)
- Madame Amélie FAURE..... 4 308 euros (taux de présence : 77%)
- Monsieur Philippe GAILLARD..... 4 538 euros (taux de présence : 85%)

8.1.3.6 La rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires est présentée de façon exhaustive en partie 15 des annexes des comptes consolidés.

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs indépendants mandataires sociaux par la société Cameleon Software S.A. au titre de leurs mandats dans ladite société.

Les mandataires ne perçoivent aucune autre rémunération liée à leurs mandats dans les autres sociétés du groupe.

8.1.3.7 Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux comptes de la Société sont:

■ Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit S.A - 224 rue Carmin - B.P. 17610 - 31676 Labège cedex

Monsieur Pendanx - 8 impasse du Clos d'Ariane - 31770 Colomiers

■ Commissaires aux comptes suppléants

KPMG Audit IS SAS - Immeuble Le Palatin - 3 cours du triangle - 92939 Paris La défense

Monsieur Chluda - 65 chemin des Ramassiers - 31770 Colomiers

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Pendanx et de son suppléant Monsieur Chluda arriveront à échéance au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG Audit SA et de son suppléant KPMG IS arriveront à échéance au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

8.1.4 Les salariés

Au 31 décembre 2013, le Plan d'Epargne Entreprise Cameleon Software représente 26 349 actions, soit 0,235% du capital social de la Société. Il est précisé que certains salariés sont actionnaires de Cameleon Software en dehors du cadre du PEE.

8.1.5 Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration. Nous vous rappelons également que seules les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 seront soumises à votre vote.

8.1.5.1 Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013

- Revue de la rémunération de Monsieur de Bouville
 - Une rémunération fixe de 102 500 euros et une rémunération variable comprise entre 0K€ et 40K€
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013



- Revue de la rémunération de Monsieur Soumeillan
 - Une rémunération fixe de 138 500 euros et une rémunération variable comprise entre 0K€ et 80K€
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013
- Revue de la rémunération de Madame Asparre
 - Une rémunération fixe de 102 500 euros et une rémunération variable comprise entre 0K€ et 40K€
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013
- Attribution des jetons de présence aux trois administrateurs indépendants pour l'exercice 2012 :
 - Monsieur Mike SUTTON : 4308 euros (taux de présence : 77%)
 - Madame Amélie FAURE : 4308 euros (taux de présence : 77%)
 - Monsieur Philippe GAILLARD : 4538 euros (taux de présence : 85%)
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 14 février 2013
- Constatation de l'attribution définitive des 550 000 actions gratuites aux dirigeants à compter du 22 juin 2013 selon les modalités suivantes :
 - Monsieur Jacques Soumeillan : 270 000 actions gratuites
 - Monsieur Thibault de Bouville : 140 000 actions gratuites
 - Madame Françoise Asparre : 140 000 actions gratuites
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 29 août 2013
- Modification des dispositions relatives aux conditions de révocation de Monsieur Jacques Soumeillan, Président Directeur Général
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013
- Modification des dispositions relatives aux conditions de révocation de Madame François Asparre, Directeur Général Délégué :
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013
- Signature d'un avenant au contrat de travail conclu le 1er septembre 1999 entre la Société et Monsieur Thibault de Bouville sous condition suspensive du succès de l'offre publique d'achat lancée par PROS Holdings Inc. sur les titres de la société afin qu'il exerce les fonctions de Vice-Président Finance EMEA du groupe PROS.
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2013

8.1.5.2 Conventions réglementées poursuivies au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 :

- Avances accordées par Cameleon Software SA à sa filiale Access Commerce GmbH
 - Montant des avances : 4 576 346 €
 - Autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mars 2006.
- Avances accordées par Cameleon Software SA à sa filiale Cameleon Software USA Inc.
 - Montant des avances : 3 841 108 €
 - Autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mars 2006.
- Avances accordées par Cameleon Software SA à sa filiale Cameleon Software UK, Ltd.
 - Montant des avances : 430 404 €
 - Autorisée par le Conseil d'administration du 26 décembre 2011.



Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8.1.6 Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital

Nature de la délégation	AG	Durée	Montant nominal maxi. d'augmentation de capital	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	14/06/12	26 mois Soit au plus tard le 14/08/14	531 092,50 € (*) de capital social	Non utilisée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	14/06/12	26 mois Soit au plus tard le 14/08/14	1 700 000 € (*) de capital social	Non utilisée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription et délai de priorité obligatoire par offre au public	14/06/12	26 mois Soit au plus tard le 14/08/14	1 700 000 € (*) de capital social	Non utilisée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé	14/06/12	26 mois Soit au plus tard le 14/08/14	1 700 000 (*) de capital social et à 20 % du capital par an	Non utilisée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières	14/06/12	26 mois Soit au plus tard le 14/08/14	10 % (*) du capital social	Non utilisée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	27/08/12	26 mois Soit au plus tard le 27/10/14	+ 5 % (*) du capital social	Non utilisée
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	21/06/11	38 mois Soit au plus tard le 21/08/14	550 000 actions	Utilisée intégralement en 2011



Nature de la délégation	AG	Durée	Montant nominal maxi. d'augmentation de capital	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	14/06/12	38 mois Soit au plus tard le 14/08/15	200 000 actions	Non Utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société	27/08/12	18 mois Soit au plus tard le 27/02/14	5 832 562 €	Non Utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour diminuer le capital par annulation d'actions rachetées par la société en vue d'un programme de rachat d'actions	27/08/12	24 mois Soit au plus tard le 27/08/14	10% du capital social	Non utilisée
Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission par voie d'offre au public – sans droit préférentiel de suppression – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	22/05/13	26 mois Soit au plus tard le 22 /07/15	1 700 000€	Non utilisée
Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	22/05/13	26 mois Soit au plus tard le 22/07/2015	200 000 euros	

(*) Le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 et R 225-118 du code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, soit 10 %, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

8.1.7 Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Direction de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Votre Direction vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'elle vous propose.



8.1.8 Tableau des cinq derniers exercices de Cameleon Software SA

En €	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital en fin d'exercice (en €)	2 916 281	2 916 281	2 665 463	2 655 517	2 802 564
Capital en fin d'exercice (en nbre) d'actions	11 665 124	11 665 124	10 621 850	10 622 066	11 210 256
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 180 828	8 093 478	7 277 502	9 035 424	10 488 507
Impôts sur les sociétés	297 780	271 120	262 285	240 276	100 820
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat net après impôts	-293 740	36 546	-1 569 767	894 967	583 497
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat net après impôts	-0,03	0,00	-0,1	+0,1	+0,05
Dividendes attribués à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	58	53	60	57	66
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 361 989	3 396 587	3 407 716	3 623 361	3 991 709
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 612 682	1 600 423	1 685 760	1 827 429	1 903 084

8.1.9 Rapport social et environnemental

Définition des indicateurs : afin d'assurer une bonne compréhension des informations communiquées, la Société s'est attachée à préciser, lorsque nécessaire, les définitions ou modes de calcul de certains indicateurs.

Périmètre : pour le reporting 2013, Cameleon Software a traité le périmètre France à savoir Cameleon Software SA dont le siège social est basé à Toulouse ainsi que ses établissements secondaires basés à Lyon-Ecully et Boulogne Billancourt (ci-après la « **Société** »).

Seules certaines données seront étendues au périmètre groupe comprenant la filiale de la Société basée à Skokie dans l'Illinois (ci-après le « **Groupe** »). Lorsque les données concernent le Groupe, l'information est mentionnée dans le rapport. Le reporting est partiel concernant le périmètre Groupe, ceci est dû à un souci d'amélioration continue et à la nécessité de stabiliser la démarche RSE d'abord sur le périmètre de la Société (qui représente les deux tiers de l'activité).

Exclusions : la Société publie dans son rapport des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par les articles L.225-102-1 et R.225-105 et suivants du Code de commerce. Cependant, quelques indicateurs ne sont pas abordés dans ce rapport, et ce, quand ils sont jugés non pertinents au regard de l'activité de la Société. Ces informations concernent notamment les thèmes relatifs à la santé et à la sécurité des consommateurs ainsi que les actions engagées en faveur des droits de l'homme.



8.1.9.1 Informations sociales

8.1.9.1.1 Emploi

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2013 est de 86 salariés dont 66 travaillent en France au sein de la Société.

Ces effectifs incluent uniquement les collaborateurs en CDI, en CDD ainsi que les apprentis présents au 31 décembre 2013. Les effectifs n'incluent ni les stagiaires ni les Volontariats Internationaux en Entreprise (VIE).

a. Effectifs

■ Evolution des effectifs du Groupe

Dans ce tableau, figurent les effectifs du Groupe pour 2011, 2012 et 2013 présents au 31 décembre de chaque année. La variation des effectifs entre 2011, 2012 et 2013 tient compte des embauches et des départs, tous motifs confondus.

	2013	2012	2011
Lyon	4	4	3
Paris	14	9	11
Toulouse	48	45	45
Total France	66	58	59
International	20	15	13
Total Groupe	86	73	72

■ Répartition des effectifs au 31 décembre 2013 par sexe au niveau de la Société

■ Femmes	32 %
■ Hommes	68 %

■ Répartition des effectifs au 31 décembre 2013 par âge au niveau de la Société

■ 20-25 ans	9 %
■ 26-35 ans	30 %
■ 36-45 ans	38 %
■ Plus de 46 ans.....	23 %

b. Les embauches et les licenciements de la Société

■ Embauches*

	2013	2012
Nombre d'embauches*	19	6

*Il s'agit des embauches en CDI et/ou CDD

■ Licenciement

	2013	2012
Nombre de licenciement	0	2

■ Les rémunérations et leur évolution

La masse des salaires bruts du Groupe hors cotisations sociales s'élève à 5 623 699 € euros en 2013 contre 4 944 603 en 2012.

Les rémunérations et leurs évolutions sont gérées par le comité de direction de la société Cameleon Software qui alloue chaque année civile une enveloppe budgétaire pour chacune des équipes de la Société. Cette



enveloppe est communiquée à chacun des managers concerné qui prépare, pour chacun de ses collaborateurs, les augmentations individuelles ; cela est ensuite validé par le comité de direction. Un accord de participation a été signé par la Société le 17 mars 2005.

8.1.9.1.2 Organisation du travail

■ L'organisation du temps de travail de la Société

La Société applique un accord d'entreprise mis en place le 1er juillet 2000 dont les principes sont :

- Les Cadres ayant un coefficient égal ou supérieur au coefficient 170 Pos 3-1 de la convention collective Syntec ont un forfait annuel de 217 jours travaillés avec la prise de 11 journées RTT par an.
- Les Cadres ayant un coefficient inférieur à 170 Pos 3-1 et les ETAM ont également 11 jours RTT par an mais leur temps de travail est comptabilisé sur une période de 4 semaines.

■ L'absentéisme de la Société

L'absentéisme envisagé dans ce paragraphe concerne l'absentéisme pour cause de maternité, de maladie, d'accident du travail et de maladie professionnelle. La Société suit cet absentéisme à travers ses outils de gestion des Ressources Humaines. Cependant, les informations chiffrées sur l'absentéisme sont en cours de fiabilisation et ne sont donc pas encore disponibles.

8.1.9.1.3 Relations sociales de la Société

■ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le Comité d'Entreprise de la Société se réunit en séances ordinaires environ une fois par mois et ce, dans le cadre de la Délégation Unique du Personnel (D.U.P). En cas de consultations exceptionnelles, des réunions extraordinaires sont ajoutées au calendrier initial. Les réunions du Comité d'Entreprise donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

La Société a procédé au renouvellement de la D.U.P en juillet 2011.

Deux représentants de la DUP sont systématiquement convoqués aux séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Il n'y a pas de représentation syndicale au sein de la Société.

■ Le bilan des accords collectifs

Les accords collectifs mis en place au sein de la Société sont :

- Accord sur la réduction du temps de travail,
- Accord sur l'égalité professionnelle Hommes-Femmes,
- Accord sur l'emploi des Seniors,
- Plan Epargne Entreprise,
- Contrat d'Intéressement,
- Contrat de participation,
- Contrat de retraite par Capitalisation,
- Contrat de Mutuelle et Prévoyance,

8.1.9.1.4 Santé et sécurité au sein de la Société

■ Les conditions de santé et de sécurité au travail

Deux salariés de la Société ont suivi une formation de secourisme au cours de l'exercice 2013.



En 2013, le personnel de la Société a suivi une formation Incendie & Extincteurs. L'objectif de cette formation était de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur la prévention des risques incendie et de leur permettre d'intervenir efficacement et en toute sécurité en cas d'incendie.

- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

La société Cameleon Software et la Délégation unique du personnel ont communiqué en octobre 2011 à l'ensemble du personnel de la société afin de mettre en place un CHSCT. Faute de candidature un PV de carence a été établi le 25 novembre 2011.

- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

La Société n'a enregistré aucun accident du travail au cours de l'exercice 2013 et n'a jamais rencontré de cas de maladie professionnelle.

8.1.9.1.5 Formation au sein de la Société

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Chaque année la Société établit son plan de formation en fonction des besoins de ses collaborateurs et de ses orientations stratégiques.

- Le nombre total d'heures de formation interne et externe

Au titre de l'exercice 2013, il a été dispensé 526 heures de formation avec des organismes extérieurs au titre de la formation continue. Il a été également dispensé 125 jours de formation interne sur la suite logicielle Cameleon.

8.1.9.1.6 Egalité de traitement au sein de la Société

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Société a mis en place en fin d'année 2011, un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle Hommes-Femmes, avec la délégation unique du personnel applicable sur une durée de 3 ans.

Cet accord sur l'égalité professionnelle vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de l'accès à l'emploi, l'évolution professionnelle et la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Société ouvre ses opportunités d'emploi, lorsqu'elle en a, à l'ensemble des candidats, dont les travailleurs handicapés.

En parallèle, la Société travaille avec des entreprises employant du personnel handicapé (ESAT) pour ces travaux d'impression notamment.

- La politique de lutte contre les discriminations

La Société veille tout particulièrement au respect des principes d'égalité, de diversité et de non-discrimination, tant au niveau de ses embauches que dans l'évolution professionnelle de ses salariés.

Elle a mis en place un plan d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés le 28 janvier 2010.

8.1.9.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

Le Groupe respecte ces conventions mais compte tenu de son activité et de ses implantations, ces enjeux sont non significatifs.

- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire



- A l'abolition effective du travail des enfants

8.1.9.2 Informations environnementales concernant la Société

8.1.9.2.1 Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La Société a une activité de services sur internet et ne génère pas de risque environnemental ou industriel. De ce fait, les sujets suivants sont considérés comme non significatifs :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement : En l'absence de risque environnemental, la Société n'a passé aucune provision pour risque de pollution.
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
- L'utilisation des sols
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le personnel de la Société est cependant sensibilisé aux questions environnementales, et incité par le biais d'informations orales et d'affiches, au tri des papiers blancs, papiers cartons, journaux, capsules à café qu'il effectue en conséquence.

8.1.9.2.2 Pollution et gestion des déchets

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La Société pratique plusieurs types de recyclage :

- **Papier blanc** : Cameleon Software a un contrat de collecte et de ramassage des « écrits blancs » avec une entreprise spécialisée qui les lui rachète.
- **Papiers Cartons** : Cameleon Software, comme toutes les entreprises de la zone « Sicoval » où elle est implantée, dispose d'un bac de collecte des papiers-Cartons. Les collaborateurs sont encouragés à faire ce tri et disposent notamment d'une poubelle à cet effet en partie commune et centrale de la société.
- **Capsules de café** : Cameleon Software a mis à disposition des utilisateurs un bac de collecte des capsules de café, professionnelles ou personnelles, qui sont ensuite régulièrement ramassées par une société spécialisée.
- **Piles et Ampoules** : Cameleon Software assure la collecte et le recyclage des piles et ampoules utilisées au sein de l'entreprise.
- **Téléphone portables et cartouches d'impression** : Cameleon Software collecte les téléphones mobiles et cartouches, utilisés au sein de l'entreprise mais aussi personnels, et les remet à une association caritative Solhandi, qui en assure la valorisation et en retire un certain financement.



- **Matériels informatiques, électroniques, électriques** : Cameleon Software procède, à chaque fois que le parc de ces équipements le nécessite, à des collectes DEEE par des sociétés spécialisées qui assurent ensuite la dépollution différenciée des éléments et produit un certificat de destruction.

Cameleon Software est en train de mettre en place de nouveaux contrats de recyclage des déchets, notamment, une deuxième solution, propre à la société uniquement (et non au bâtiment) pour le papier-carton ainsi qu'une solution pour le plastique (bouteille d'eau, gobelets...)

a. Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau de la Société

Les locaux de la Société sont situés dans un immeuble multi-occupants géré par un syndic qui a en charge l'ensemble des équipements communs dont les sanitaires et l'arrosage des espaces verts. Un système automatique permet d'arroser en quantité optimale et aux meilleures heures. La consommation d'eau étant incluse dans les charges et la Société étant ni propriétaire ni occupant unique de l'immeuble, il n'est pas possible d'assurer un suivi de la consommation d'eau.

Au regard de l'activité de la Société, la consommation d'eau est non significative.

- La consommation d'énergie de la Société, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

- Les locaux sont situés au sein d'un bâtiment intégralement équipé de climatiseurs réversibles chaud/froid, tous changés pour une génération plus récente en 2012.

Ces climatiseurs sont connectés à une GTC, Gestion Technique Centralisée, permettant de programmer pour chaque appareil, température et plage horaire de fonctionnement.

Ces équipements sont individuels et peuvent fonctionner indépendamment les uns des autres. Cependant des verrouillages ont été programmés pour empêcher climatisation et chauffage simultanés, limiter les températures de chauffe ou de climatisation en les conformant aux usages, arrêter le chauffage ou la climatisation dès ouverture d'une fenêtre. La consommation énergétique pour le siège social à Labège ainsi que l'établissement secondaire de Boulogne, s'élève à environ 173 822 kWh en 2013. En revanche, nous ne disposons pas pour cette année d'information sur la consommation énergétique de l'établissement secondaire de Lyon (Ecully), l'électricité étant comprise dans le montant du loyer.

- Le mode d'éclairage des zones de circulation a été modifié en 2013 pour substituer des ampoules à LED aux ampoules halogènes, réduisant ainsi la consommation électrique par 20, multipliant par 10 la durée de vie des ampoules et supprimant le chauffage des halogènes en période de climatisation.

b. Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

Excepté les gaz à effet de serre rejetés par les véhicules de la Société, son activité d'édition de logiciels n'influe aucunement sur le changement climatique. Les émissions de CO₂ pour le siège social à Labège ainsi que l'établissement secondaire de Boulogne s'élèvent pour l'exercice 2013 à 14 601,05 grammes eqCO₂.

Cameleon Software est une société ayant une activité internationale avec des clients dans le monde entier. Afin de limiter les déplacements physiques, la Société s'est dotée d'équipements de vidéoconférence, permettant à ses collaborateurs d'organiser des réunions régulières avec ses clients quelles que soient les distances géographiques, pour limiter tout impact négatif sur environnement.

Le bailleur des locaux occupés par Cameleon Software n'a pas attendu la fin du délai légal de suppression soit 1er janvier 2015, du gaz R22, fluide frigorigène CFC (Chloro-Fluoro-Carbone), qui, de par sa constitution, est mis en cause dans le phénomène d'appauvrissement de la couche d'ozone, pour remplacer tous les climatiseurs du bâtiment par des appareils ne contenant pas ce gaz interdit d'utilisation dans les installations neuves.



8.1.9.3 Informations sociétales concernant la Société

8.1.9.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

- En matière d'emploi et de développement régional

En fonction des recrutements à réaliser, de l'offre et de la demande, la Société privilégie les centres de formations présents dans les régions et recrute localement des profils d'ingénieurs.

- Sur les populations riveraines ou locales

Compte tenu de l'activité et de l'implantation de la Société, cette information est peu significative.

a. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Régulièrement, certains salariés de la Société interviennent suivant leurs spécialités dans des établissements supérieurs du bassin Toulousain et Parisien pour des conférences à des fins de représentation et de communication.

Deux salariés de la Société ont participé, le 9 décembre 2013, à un petit déjeuner organisé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne afin de présenter aux étudiants les métiers de la Société et les opportunités de stage et d'emploi.

- Les actions de partenariat ou de mécénat

Compte tenu de son activité de services sur internet, la Société n'a pas vocation à entretenir des relations privilégiés ou des actions de mécénat et de partenariat avec des associations d'insertion, de défense de l'environnement, de protection de consommateurs et avec les populations riveraines.

La Société n'a pas conclu de contrat de partenariat mais elle travaille régulièrement avec certaines écoles (UT1, MIAJE, INSA) notamment pour l'embauche de stagiaires.

La Société a conclu une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

b. Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Dans le cadre des contrats fournisseur et sous-traitance, la Société signe, lorsque cela est possible, un code de bonne conduite visant à mettre en œuvre tous les efforts pour respecter la législation en matière sociale et environnementale qui implique par exemple de respecter la santé des travailleurs ou encore de prévenir toute forme de corruption.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La Société fait appel à la sous-traitance notamment en matière de R&D pour un montant compris entre 100 000 euros et 300 000 euros.

Cependant, compte tenu de l'activité de la Société, cette information est peu significative.

c. Loyauté des pratiques :

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Compte tenu de l'activité de la Société, aucune action de prévention de la corruption ne nécessite une mise en œuvre particulière.



Depuis le 27 novembre 2002, la Société a mis en place une procédure qui s'applique aux dépenses de fonctionnement (achat de fournitures administratives, prestations de services, sous-traitants R&D, dépenses marketing et publicitaires) et d'investissement (matériel informatique et mobilier). Les principaux objectifs de cette procédure sont de définir le circuit d'approbation des demandes d'achat, fiabiliser le processus « Achats » et permettre la correcte détermination des engagements de la Société.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Au regard de l'activité de la Société, cette thématique est peu significative.

d. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Au regard de l'activité de la Société, cette thématique est peu significative.

8.1.10 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cameleon Software S.A. (ci-après la « Société ») désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion de la Société (ci-après les « Informations RSE ») en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux définitions et méthodes de calcul utilisées par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie « Informations sociales, environnementales et sociétales » et disponibles sur demande au siège de la Société .

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre décembre 2013 et mars 2014. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers



indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

8.1.10.1 Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce, notamment les explications apportées pour justifier l'impossibilité de communiquer le taux d'absentéisme relatif à l'exercice 2013 ;

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la partie « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

8.1.10.2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

² Informations sociales :

- Informations qualitatives : Relations sociales, Santé et sécurité, Egalité de traitement.
- Données quantitatives : Effectif fin de période et sa répartition par sexe, âge et zone géographique, Montant des Charges de personnel, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Nombre d'heures de formation, Nombre d'accidents du travail.

Informations environnementales :

- Informations qualitatives : Pollution et gestion des déchets.



- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 77% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- certaines Informations environnementales notamment relatives à la consommation de papier et aux quantités de déchets produits nécessiteraient d'être davantage développées dans le Référentiel afin de mieux rendre compte des enjeux environnementaux de l'activité de la Société.
- les définitions et méthodes de calcul utilisées par la Société devraient être formalisées dans une procédure de reporting afin de clarifier les processus et renforcer le contrôle interne.

Labège et Paris La Défense, le 12 mars 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Philippe Arnaud
Associé

Département Changement Climatique &
Développement Durable

- Données quantitatives : Consommation d'électricité et Emissions de CO₂ associées.

³ Informations sociales et environnementales : Cameleon Software S.A.



8.2 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cameleon Software S.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cameleon Software S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Labège, le 12 mars 2014
KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.
 Philippe Saint-Pierre
 Associé

Colomiers, le 12 mars 2014
Jean Pendanx



8.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cameleon Software S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.3.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.3.6.3 et 4.3.8.2 aux états financiers consolidés qui exposent un changement de méthode comptable concernant la première application à compter du 1^{er} janvier 2013 de la norme IAS 19 Révisée « Avantages au personnel ».

8.3.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- La note 4.3.6.6.5 « Frais de Recherche et Développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation en immobilisation incorporelle des frais de développement et à leur dépréciation.
- Les notes 4.3.6.6.6 et 4.3.9.2 « Goodwill » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation du goodwill.
- La note 4.3.6.6.17. « Chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les notes 4.3.6.6.6 et 4.3.9.2 « Goodwill » et 4.3.6.6.8 « Dépréciation des éléments d'actifs » de l'annexe précisent que le groupe procède à un test de dépréciation :



- Des écarts d'acquisition chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an ;
- Des immobilisations corporelles et incorporelles dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.3.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Labège, le 12 mars 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Saint-Pierre
Associé

Colomiers, le 12 mars 2014

Jean Pendanx

8.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cameleon Software S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.4.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



8.4.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 4.7.3.2.4 « Frais de recherche et de développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation en immobilisation incorporelle des frais de développement.

La note 4.7.3.2.13 « Chiffres d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.4.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Labège, le 12 mars 2014
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Saint-Pierre
Associé

Colomiers, le 12 mars 2014
Jean Pendanx

8.5 Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.



Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8.5.1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

8.5.1.1 Avec Madame Asparre, directrice générale déléguée, Monsieur de Bouville, administrateur, et Monsieur Soumeillan, président directeur général

- Personnes concernées
 - Madame Asparre, directrice générale déléguée
 - Monsieur de Bouville, administrateur
 - Monsieur Soumeillan, président directeur général
- Nature et objet

Attribution d'actions gratuites autorisée par le Conseil d'Administration du 29 août 2013
- Modalités

Le Conseil d'administration du 21 juin 2011 a décidé de consentir 550 000 actions de la société Cameleon Software aux dirigeants et salariés suivants :

■ Monsieur Soumeillan	270 000 actions gratuites
■ Monsieur De Bouville	140 000 actions gratuites
■ Madame Asparre	140 000 actions gratuites

Ces actions ont été définitivement attribuées à leurs titulaires le 22 juin 2013 suite à l'expiration de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date de leur attribution.

8.5.1.2 Avec Monsieur Thibault de Bouville

- Personne concernée

Monsieur de Bouville, administrateur
- Nature et objet
- a. Rémunération accordée par le Conseil d'administration du 19 avril 2013
 - Modalités

Une rémunération variable a été décidée pour les administrateurs/managers, dont Monsieur De Bouville, en fonction d'objectifs définis par le Conseil d'Administration. Son montant n'a pas encore été arrêté par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également décidé de faire évoluer les rémunérations fixes annuelles du management à hauteur de l'augmentation moyenne décidée pour les salariés de la société, soit 2,5%. La rémunération de Monsieur De Bouville est fixée à 102.500 € bruts pour l'année 2013.



Monsieur De Bouville bénéficie en sus d'une voiture de fonction.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 105 810 € au titre de la rémunération annuelle et 2 804 € au titre des avantages en nature.

La rémunération variable de l'exercice est provisionnée à hauteur de 46 000 €

■ Nature et objet

b. Avenant au contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2013

■ Modalités

Votre société a conclu un avenant au contrat de travail de Monsieur De Bouville sous condition suspensive du succès de l'offre publique d'achat lancée par PROS Holdings, Inc. sur les titres de la société afin qu'il exerce les fonctions de Vice-Président Finance EMEA du groupe PROS.

Aux termes de l'Avenant, Monsieur De Bouville exercerait les fonctions de Vice-Président Finance EMEA du groupe PROS. Au titre de ces fonctions, Monsieur De Bouville percevrait un salaire fixe annuel brut de 102.500 €, ainsi qu'une rémunération variable annuelle d'un montant brut égal à 40.000 € sous réserve de l'atteinte de certains objectifs collectifs et/ou individuels, et d'un bonus annuel complémentaire de 10.000 € brut visant à récompenser la surperformance, soit une rémunération variable potentielle brute de 50.000 €. Monsieur De Bouville percevrait par ailleurs une prime exceptionnelle d'un montant brut de 50.000 € qui lui serait versée à l'issue d'une période de 24 mois suivant la date de la publication de l'avis de résultat de l'AMF déclarant le succès de l'Offre. Monsieur Thibault de Bouville ne serait plus tenu par aucune clause de non-concurrence.

Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice 2013, la condition suspensive de l'avenant n'ayant pas été réalisée au 31 décembre 2013.

8.5.1.3 Avec Madame Asparre, directrice générale déléguée

■ Personne concernée

Madame Asparre, directrice générale déléguée

■ Nature et objet :

a. Rémunération accordée par le Conseil d'Administration du 19 avril 2013

■ Modalités :

Une rémunération variable a été décidée pour les administrateurs/managers, dont Madame Asparre, en fonction d'objectifs définis par le Conseil d'Administration. Son montant n'a pas encore été arrêté par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également décidé de faire évoluer les rémunérations fixes annuelles du management à hauteur de l'augmentation moyenne décidée pour les salariés de la société, soit 2,5%. La rémunération de Madame Asparre est fixée à 102.500 € bruts pour l'année 2013.

Madame Asparre bénéficie en sus d'une voiture de fonction.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 102 067 € au titre de la rémunération annuelle et 4 995 € au titre des avantages en nature.

La rémunération variable de l'exercice est provisionnée à hauteur de 46 000 €.



■ Nature et objet

b. Disposition du 19 avril 2013 quant aux conditions de révocation de Madame Asparre, directrice générale déléguée

■ Modalités

Les principes et dispositions arrêtés pour Madame Asparre, en sa qualité de membre du directoire, par le conseil de surveillance du 22 avril 2003, et relatifs aux indemnités qui lui seront versées en cas de révocation de son mandat social, ont été reconduits au titre de son mandat de directrice générale déléguée par le conseil d'administration du 19 mai 2008.

Le conseil d'administration du 19 avril 2013 a modifié les conditions d'octroi de ces indemnités.

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Directeur Général Délégué exercé par Madame Asparre au sein de la Société, la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définies ci-après (l'« Indemnité de Départ »).

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'Indemnité de Départ par la Société sera subordonné à la réalisation de l'une ou l'autre des conditions de performance suivantes (lesquelles ne sont pas cumulatives) :

- croissance, à périmètre constant, du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration par rapport au chiffre d'affaires consolidé de la Société et de ses filiales de l'avant-dernier exercice social clos ; ou
- résultat net consolidé clos lors du dernier exercice social de la Société et de ses filiales tel qu'arrêté par le Conseil supérieur à un pour cent (1%) du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales,

Si les deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus sont respectées, l'Indemnité de Départ perçue par Madame Asparre sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à Madame Asparre au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement.

Si une seule des deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus est respectée, l'Indemnité de Départ perçue par Madame Asparre sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à Madame Asparre au cours des dix-huit (18) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement.

Si aucune des deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus n'est remplie, aucune indemnité ne sera versée.

La date de révocation ou de non renouvellement s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat.

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'Indemnité de Départ ne sera versée par la Société (et sous réserve du respect des conditions de performance, selon les termes définis ci-dessus) qu'en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de la Société exercé par Madame Asparre, et, en aucun cas, en cas de démission par cette dernière dudit mandat.

L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de Madame Asparre du fait de la perte de sa fonction.

L'Indemnité de Départ ne pourra être effectivement versée à Madame Asparre avant que le Conseil n'ait constaté le respect d'une ou plusieurs conditions de performances telles que définies aux paragraphes ci-dessus. La décision du Conseil en ce sens sera publiée sur le site internet de la Société dans un délai maximum de cinq (5) jours suivant la réunion du Conseil qui l'aura, le cas échéant, adoptée et demeurera consultable au moins jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.



8.5.1.4 Avec Monsieur Soumeillan, président directeur général

- Personnes concernées

Monsieur Soumeillan, président directeur général

- Nature et objet

a. Rémunération accordée par le Conseil d'Administration du 19 avril 2013

- Modalités :

Une rémunération variable a été décidée pour les administrateurs/managers, dont Monsieur Soumeillan, en fonction d'objectifs définis par le Conseil d'Administration. Son montant n'a pas encore été arrêté par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également décidé de faire évoluer les rémunérations fixes annuelles du management à hauteur de l'augmentation moyenne décidée pour les salariés de la société, soit 2,5%. La rémunération de Monsieur Soumeillan est fixée à 138.500 € bruts pour l'année 2013.

Monsieur Soumeillan bénéficie en sus d'une voiture de fonction.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 138 504 € au titre de la rémunération annuelle et 7 474 € au titre des avantages en nature

La rémunération variable de l'exercice est provisionnée à hauteur de 89 000 €.

- Nature et objet

b. Disposition du 19 avril 2013 quant aux conditions de révocation de Monsieur Soumeillan, président-directeur général :

- Modalités :

Les principes et dispositions arrêtés pour M. Soumeillan, en sa qualité de président et membre du directoire, par le conseil de surveillance du 22 avril 2003, et relatifs aux indemnités qui lui seront versées en cas de révocation de son mandat social, ont été reconduits au titre de son mandat de président-directeur général par le conseil d'administration du 19 mai 2008.

Le conseil d'administration du 19 avril 2013 a modifié les conditions d'octroi de ces indemnités.

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Président Directeur Général exercé par M. Jacques Soumeillan au sein de la Société, la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définies ci-après (l'« Indemnité de Départ »).

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'Indemnité de Départ par la Société sera subordonné à la réalisation de l'une ou l'autre des conditions de performance suivantes (lesquelles ne sont pas cumulatives) :

- croissance, à périmètre constant, du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales, tel qu'arrêté par le Conseil par rapport au chiffre d'affaires consolidé de la Société et de ses filiales de l'avant-dernier exercice social clos ;
- résultat net consolidé clos lors du dernier exercice social de la Société et de ses filiales tel qu'arrêté par le Conseil supérieur à un pour cent (1%) du chiffre d'affaires consolidé du dernier exercice social clos de la Société et de ses filiales,

Si les deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus sont respectées, l'Indemnité de Départ perçue par M. Jacques Soumeillan sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jacques Soumeillan au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement.

Si une seule des deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus est respectée, l'Indemnité de Départ perçue par M. Jacques Soumeillan sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la



Société à M. Jacques Soumeillan au cours des dix-huit (18) derniers mois précédant la date de sa révocation ou de non renouvellement.

Si aucune des deux conditions visées aux paragraphes ci-dessus n'est remplie, aucune Indemnité de Départ ne sera versée.

La date de révocation ou de non renouvellement s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat.

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'Indemnité de Départ ne sera versée par la Société (et sous réserve du respect des conditions de performance, selon les termes définis ci-dessus) qu'en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat de Président Directeur Général de la Société exercé par M. Jacques Soumeillan, et, en aucun cas, en cas de démission par ce dernier dudit mandat.

De même, l'Indemnité de Départ ne sera pas due dans l'hypothèse où la Société déciderait de dissocier les fonctions de Président et celle de Directeur général, sous réserve que M. Jacques Soumeillan conserve au moins l'une desdites fonctions.

L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de M. Jacques Soumeillan du fait de la perte de sa fonction.

L'Indemnité de Départ ne pourra être effectivement versée à M. Jacques Soumeillan avant que le Conseil n'ait constaté le respect d'une ou plusieurs conditions de performances telles que définies aux paragraphes ci-dessus. La décision du Conseil en ce sens sera publiée sur le site internet de la Société dans un délai maximum de cinq (5) jours suivant la réunion du Conseil qui l'aura, le cas échéant, adoptée et demeurera consultable au moins jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

8.5.1.5 Avec Madame Faure, Monsieur Sutton et Monsieur Gaillard, administrateurs

■ Personnes concernées

Madame Faure, Monsieur Sutton et Monsieur Gaillard, administrateurs,

■ Nature et objet

Jetons de présence

■ Modalités

Votre société a décidé du versement de jetons de présence aux administrateurs conformément à la décision de l'assemblée générale du 30 juin 2008 et sur la base des modalités de calcul fixées par le conseil d'administration du 30 mars 2012.

Les jetons de présence ainsi distribués sur la période, au titre de l'exercice 2012 se répartissent comme suit :

■ Mme Faure	4.308 €
■ Monsieur Sutton	4.308 €
■ Monsieur Gaillard	4.538 €

Autorisation du Conseil d'Administration du 14 février 2013.

8.5.2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé



En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

8.5.2.1 Avec la société Access Commerce GmbH

■ Nature et objet

Avance de trésorerie

■ Modalités

Le conseil de surveillance du 2 mars 2006 a décidé de la reprise du cours des intérêts pour les avances accordées à sa filiale Access Commerce GmbH, à compter du 1er janvier 2006, au taux annuel Euribor au 30 juin + 0,5% dans la limite éventuelle du taux maximum déductible en fonction de la législation fiscale applicable au pays de la filiale concernée.

Au 31 décembre 2013 : les avances de trésorerie accordées à votre filiale Access Commerce GmbH représentent un solde débiteur de 4.576.346 €.

Le produit financier comptabilisé sur l'exercice s'élève à 47.350 €

8.5.2.2 Avec la société Caméléon Software UK Ltd

■ Nature et objet

Avance de trésorerie

■ Modalités

Le conseil d'administration du 26 décembre 2011, a décidé de la reprise du cours des intérêts pour les avances accordées à sa filiale, à compter du 1er janvier 2011, au taux annuel Euribor au 30 juin + 0,5% dans la limite éventuelle du taux maximum déductible en fonction de la législation fiscale applicable au pays de la filiale concernée.

Au 31 décembre 2013 : Les avances de trésorerie accordées à votre filiale représentent un solde débiteur de 430.404 €.

Le produit financier comptabilisé sur l'exercice s'élève à 3.999 €.

8.5.2.3 Avec la société Caméléon Software USA Inc.

■ Nature et objet

Avance de trésorerie

■ Modalités

Le conseil de surveillance du 2 mars 2006 a décidé de la reprise du cours des intérêts pour les avances accordées à sa filiale Caméléon Software USA Inc., à compter du 1^{er} janvier 2006, au taux annuel Euribor au 30 juin + 0,5% dans la limite éventuelle du taux maximum déductible en fonction de la législation fiscale applicable au pays de la filiale concernée.

Au 31 décembre 2013 : les avances de trésorerie accordées à votre filiale représentent un solde débiteur de 3.841.108 €.

Le produit financier comptabilisé sur l'exercice s'élève à 38.724 €.

Labège, le 12 mars 2014
KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.
Philippe Saint-Pierre
 Associé

Colomiers, le 12 mars 2014
Jean Pendants



8.6 Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHATS D'ACTIONS

Exercice social clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous informons qu'aucun plan d'options de souscription et d'achat d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

8.6.1 Options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013

- Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux

Néant

- Options de souscription d'actions levées par les mandataires sociaux

Société concerné	Identité des bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive	Date de levée	Nombre actions souscrites	Prix unitaire
Cameleon Software SA	Thibault de Bouville	06/12/2007	30/06/2010	05/11/2013	65 000	0,85 euros

8.6.2 Options consenties ou actions souscrites aux mandataires sociaux par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce

Néant

8.6.3 Options consenties ou actions souscrites aux mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce

Néant



8.6.4 Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux et options levées par les salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 par la société Cameleon Software et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce

- Options de souscription d'actions consenties aux salariés :

Néant

- Options de souscription d'actions levées par les salariés

Société concernée	Identité des bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive	Date de levée	Nombre actions souscrites	Prix unitaire
Cameleon Software SA	Sylvie Rougé	6/12/2007	30/06/2010	08/11/2013	25 000	0,85€
Cameleon Software SA	Lionel Chapurlat	6/12/2007	30/06/2010	06/11/2013	30 000	0,85€
Cameleon Software USA Inc.	Jérôme Cahuzac	6/12/2007	30/06/2010	08/11/2013	5 000	0,85€
Cameleon Software SA	Jérôme Amilhastre	6/12/2007	30/06/2010	26/11/2013	30 000	0,85€
Cameleon Software SA	Davy Bogaert	6/12/2007	30/06/2010	04/11/2013	5 000	0,85€

Deux anciens salariés, l'un de Cameleon Software USA Inc. et l'autre de Cameleon Software SA ont également levé puis vendu sur le marché, respectivement 20 004 actions et 58 350 actions de la société.

Lors de sa réunion en date du 27 février 2014, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation du capital de 59 588,50 euros suite à la levée, au cours de l'exercice 2013, de 238 354 options de souscriptions d'actions attribuées par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 juin 2007.

8.7 Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Exercice social clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code relatifs à l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la société Cameleon Software, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.



Etat des actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2013

Désignation du plan	Date de l'AG	Date du Conseil	Nombre d'actions attribuées	Cours de clôture de l'action au jour du Conseil
Plan n°13	21/06/2011	21/06/2011	550 000	0,58 €

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2011, sur autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011, a décidé de consentir 550 000 actions gratuites de Cameleon Software au profit des dirigeants et salariés suivants :

- Monsieur Jacques Soumeillan : 270 000 actions
- Madame Françoise Asparre : 140 000 actions
- Monsieur Thibault de Bouville : 140 000 actions

Lors de sa réunion du 29 aout 2013, le Conseil d'Administration a donc constaté l'augmentation du capital de 137 500 euros passant de 2 665 064 euros à 2 802 564 euros suite à l'attribution définitive des 550 000 actions gratuites à leurs bénéficiaires après expiration de la période d'acquisition de deux ans.

8.7.1 Détails des actions gratuites consenties aux Mandataires Sociaux de Cameleon Software SA et par celles qui lui sont liées au titre de l'article L. 225-197-2 au cours de l'année 2013

Néant.

8.7.2 Détail des actions consenties aux Mandataires Sociaux, à raison des mandats ou fonctions qu'ils y exercent, au cours de l'année 2013, par les sociétés contrôlées par Cameleon Software SA au sens de l'article L.233-16

Néant

8.7.3 Détail des actions consenties aux salariés non Mandataires Sociaux les mieux allotés au cours de l'année 2013

Néant.

8.7.4 Détail des actions consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires au cours de l'année 2013

Néant.



9 Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

9.1 Responsable du document de référence

Monsieur Andres Reiner
Président Directeur Général

9.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en partie 8.1) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, figurant en partie 8.3 du document de référence 2013, contient l'observation suivante : « *Nous attirons votre attention sur les notes 4.3.6.3 et 4.3.8.2 aux états financiers consolidés qui exposent un changement de méthode comptable concernant la première application à compter du 1er janvier 2013 de la norme IAS19 Révisée « Avantages au Personnel »* »

Toulouse, le 25 avril 2014

Monsieur Andres REINER
Président Directeur Général



9.3 Noms, adresses et qualifications des contrôleurs légaux

9.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A

KPMG Audit S.A. - 224, rue Carmin - BP 17610 -31676 Labège cedex

Nommé par décision de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Jean Pندانx

8 impasse du Clos d'Ariane - 31770 Colomiers

Nommé par décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

9.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin – 3 cours du Triangle – 92939 Paris La Défense

Nommé par décision de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Pierre CHLUDA

65 chemin des Ramassiers - 31770 Colomiers

Nommé par décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

9.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Andres REINER - Président Directeur Général



10 Table de concordance

	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
1	Personnes Responsables	
1.1.	Nom et fonction des personnes responsables du document de référence et le cas échéant de certaines parties (qui doivent être indiquées)	9.1.
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document de référence	9.2.
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur et du groupe, pour la période couverte par les informations financières historiques et indication de l'appartenance à un organisme professionnel.	9.3.
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	4.
3.2.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, fourniture des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent, la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.	N/A
4.	Facteurs de risque	
	Mise en évidence, dans une section intitulée « facteur de risque », des facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	3.2.4 et 3.3.2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	1.1 et 1.2.
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	7.1.
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	7.7.
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.3. et 7.5.
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	7.2. et 7.4.
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.1. et 4.3.7.
5.2.	Investissements	4.6.2.
5.2.1.	Description et montant des principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	4.6.2.
5.2.2.	Description des principaux investissements en cours de l'émetteur, y compris la distribution géographique de ces investissements sur le territoire national et à l'étranger, et leur méthode de financement interne et externe	4.6.2.
5.2.3.	Fourniture des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	4.6.2.



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	1.1.3
6.1.1.	Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités y compris les facteurs clés y afférents. Mention des principales catégories de produits vendus et/ou de service fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	1.2 1.1.5 et 1.1.6
6.1.2.	Mention de tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indication de l'état de ce développement	1.1 et 1.2
6.2.	Principaux marchés Description des principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur avec ventilation du montant total de ce revenu par type d'activité et par marché géographique pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	1.1.3
6.3.	Mention des événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4.	Fourniture des informations résumant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrications et ayant sensiblement influencé les affaires ou la rentabilité de l'émetteur	3.2.4
6.5.	Indication des éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du groupe auquel appartient l'émetteur et de la place qu'il y occupe	8.1.1.1.
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur et indication des noms, pays d'origine ou d'établissement, pourcentage de détention de capital et si différent des droits de vote	8.1.1.1.
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Signalisation de toute immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus.	4.6.4 et 4.3.9.3
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	8.1.9
9.	Examen de la situation financière et du résultat	8.1
9.2.2.	Détail des raisons de changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets dans les états financiers	N/A
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou de tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	Trésorerie et Capitaux	
10.1.	Fourniture des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	4.3.10.1., 4.3.6.6.19 et 4.3.10.5
10.2.	Indication de la source et du montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux	4.3.4.



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.3.10.5.
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
11.	Recherche et développement, brevets et licences	
	Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, en indiquant le coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur (lorsqu'elles sont importantes)	4.6.3.
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Indication des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	8.1.1.
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	8.1.1.
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation, distinction nette faite entre les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et les hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence. Ces hypothèses doivent, en outre, être aisément compréhensibles par les investisseurs, être spécifiques et précisées et ne pas avoir trait à l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision	N/A
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendant, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur	N/A
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4.	Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A
14.	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale	



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
14.1.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; ■ Associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par action ; ■ Fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; ■ Tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. ■ Mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de cette société émettrice et qui sont significatives par rapport à cette société émettrice. ■ Indication de la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes. ■ Fourniture, pour chaque membre du conseil d'un organe d'administration, de direction, de surveillance et pour toutes personne visée au point b) et d) du premier alinéa, des informations détaillées sur son expertise et son expérience en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années; il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance. ■ toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. ■ détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires, a été associé au cours des cinq dernières années. ■ détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Si aucune information de la sorte ne doit être divulguée, une déclaration le précisant doit être faite 	3.1.2, 3.1.3, 8.1.3.4, 2.2, et 3.3.1



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
14.2.	<p>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale; Les conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. / Déclaration d'absence de conflit</p> <p>Indication de tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.</p> <p>Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.</p>	3.1.4.
15.	Rémunération et avantages	
	Indication pour les personnes susmentionnées au 14.1 et concernant l'intégralité du dernier exercice :	
15.1.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne. Cette information doit être fournie sur une base individuelle, à moins que des informations individualisées ne soient pas exigées dans le pays d'origine de l'émetteur 	4.3.15.1. et 4.6.7
15.2.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages. 	4.3.10.2.
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
	Indication pour les personnes susmentionnées et concernant l'intégralité du dernier exercice :	
16.1.	<ul style="list-style-type: none"> ■ De la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes, le cas échéant, et de la période durant laquelle elle est restée en fonction 	8.1.3.4 et 3.1.2
16.2.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée 	4.3.15.
16.3.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent 	3.1.5.5. et 7.15
16.4.	Déclaration indiquant que l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication.	3.1.8.
17.	Salariés	



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
17.1.	Indication du nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, ou du nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document de référence ainsi que les changements de ce nombre s'ils sont importants. Indication, si cette information est importante, de la répartition des salariés par principal type d'activité et par site. Indication, si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires du nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	4.3.12.2.
17.2.	Participations et stock-options Pour chacune des personnes visées au point 14.1, premier alinéa, point a) et d), fourniture des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	8.1.4, 8.6 et 8.7
17.3.	Description de tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	N/A
18.	Principaux Actionnaires	
18.1.	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, indication du nom de toute personne, non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fourniture d'une déclaration négative appropriée.	6.1.3.
18.2.	Indication si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents ou fourniture d'une déclaration négative appropriée.	6.1.3.
18.3.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indication si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; et description de la nature de ce contrôle et des mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	6.1.3.
18.4.	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	8.5. et 4.3.15
	<p>Détail des opérations avec des apparentés (qui à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) n°1606/2002) conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement, doit être divulguée en application de la norme pertinente adoptée conformément audit règlement, si celui-ci s'applique à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la nature et le montant de toutes opérations qui, considérées isolément ou dans leur ensemble, sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations avec des apparentés n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêt en cours, y compris des garanties de tout type indiquer le montant en cours. ■ le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur. 	



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Fourniture des informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi à chaque exercice.	
	<p>Pour les émetteurs de la Communauté, ces informations financières doivent être établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n°1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. En l'absence d'équivalence, les informations financières doivent être présentées sous la forme d'états financiers retraités.</p> <p>Présentations des informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices, établies sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptable applicables auxdits états financiers annuels. Si l'émetteur opère dans son domaine d'activité économique depuis moins d'un an, les informations financières historiques vérifiées pour cette période doivent être établies conformément aux normes applicables aux états financiers annuels en vertu du règlement (CE) n°1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre, si l'émetteur est un émetteur de la Communauté. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n°1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. Ces informations financières doivent être vérifiées.</p> <p>Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum : le bilan, le compte de résultat, un état indiquant toute les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires, le tableau de financement, les méthodes comptables et notes explicatives.</p> <p>Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un Etat membre ou à une norme équivalente.</p>	4.3
	<p>Informations financières pro forma</p> <p>Description, en cas de modification significative des valeurs brutes, de la manière dont la transaction pourrait avoir influé sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, selon qu'elle aurait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe II et inclure toutes données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants</p>	N/A



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
20.3.	États financiers Inclusion dans le document d'enregistrement des états financiers annuels consolidés, si l'émetteur établit ses états financiers annuels à la fois sur une base individuelle et consolidée	4.3.
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	8.3.
20.4.1	Fourniture d'une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	8.3.
20.4.2	Indication des autres informations contenues dans le document d'enregistrement qui ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	8.4.
20.4.3.	Indication de la source lorsque les informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.	N/A
20.5	Date des dernières informations financières Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : <ul style="list-style-type: none">■ à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui sont vérifiés ;■ à plus de quinze mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.	4.4.
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	N/A
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes Description de la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard.	8.1.2.2
20.7.1	Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	6.4 et 6.5
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage Indication, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir, ou a eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	4.6.5. et 3.2.4



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés ou fournir une déclaration négative appropriée.	8.1. et 4.6.6
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	6.1.1.
21.1.1.	Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'actions autorisées ■ Nombre d'actions émises et totalement libérées et nombre d'actions émises mais non totalement libérées ■ Valeur nominale par action ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ■ Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10% du capital a été libéré, au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser 	6.1.1 et 6.1.2
21.1.2.	Nombre et principales caractéristiques -si elles existent- des actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	8.1.3.2
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	6.1.5.
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	6.1.2.
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur et indication de l'endroit où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	7.6.
21.2.2.	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	7.15 et 7.16
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.13 et 7.14
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.10. et 7.11.
21.2.5.	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées y compris les conditions d'admission	7.10. et 7.11.



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
21.2.6.	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indication, le cas échéant, de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.12.
21.2.8.	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	
	Résumé, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, de chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie	N/A
	Résumé de tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Indication dans le document d'enregistrement, lorsqu'une déclaration ou un rapport est attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert, du nom de l'expert, de son adresse professionnelle, de ses qualifications et, le cas échéant, de tout intérêt important que cette personne a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lequel il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement.	8.1.10
23.2.	Identification des sources d'information et attestation confirmant que les informations provenant d'une tierce partie ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24.	Documents accessibles au public	7.17



	N/A : Non Applicable	Partie du présent document à consulter
	<p>Fourniture d'une déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou leur copie) peuvent, le cas échéants, être consultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Acte constitutif et statuts de l'émetteur ; ■ Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ; ■ Informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement. <p>Indication où les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique</p>	
25	<p>Informations sur les participations de l'émetteur susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats</p>	N/A
	<p>Fourniture des informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une signification sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.</p>	



11 Table de réconciliation du rapport financier annuel

N°	Information	Partie du Document de Référence
1	Comptes annuels	4.7
2	Comptes consolidés	4.3
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	8.4
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	8.3
5	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225.100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	8.1
6	Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	9.2
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	4.3
8	Rapport du Président établi en application de dispositions légales	3
9	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	8.2





Cameleon Community

